

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE D'IMMIGRATION DE 2016
ET L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES :
LES PROBLÈMES ET LES SOLUTIONS RETENUS PAR LES ACTEURS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
JEAN-FRANÇOIS HÉROUX

FÉVRIER 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

*À la mémoire de mon père,
Un autodidacte détenteur d'une 8^e année,
Décédé durant mes études de maîtrise.*

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à Ridha, Clémentine, Nmeyong, Ntolo, Pauline, Koulou, Gilles, Ciré, Kim et des dizaines d'autres qui, durant ma vingtaine, m'ont démontré ce que signifie accueillir. Ils vont également à ma directrice de mémoire, Lucie Dumais, pour son support. Dans un processus visant à maximiser mes apprentissages, elle a su favoriser continuellement ma réflexion et guider mon expérimentation. De plus, je tiens à souligner l'apport à ma formation des professeurs de l'école de travail social de l'UQAM dont j'ai eu la chance de suivre les cours : Ginette Berteau, Danielle Desmarais, Myriam Dubé, Lucie Dumais, François Huot et Jean-François René. Finalement, je témoigne de ma gratitude aux neuf personnes avec lesquelles j'ai réalisé un entretien dans le cadre de cette recherche.

AVANT – PROPOS

Le choix de mon objet de recherche résulte d'un long processus de maturation. Je connaissais clairement mon intérêt initial, mais l'angle sous lequel j'allais orienter ma démarche restait à définir. Alors que les ébauches de mes premières questions de départ étaient fortement influencées par mes expériences de travail, les réflexions engendrées par mes cours de maîtrise et les lectures suggérées m'ont entraîné dans un processus de distanciation. Cela m'a permis de prendre du recul par rapport à ma pratique, de l'observer dans une perspective systémique et, par effet d'entraînement, de renouer avec mes orientations centrées sur l'analyse structurelle. Ainsi, je suis passé d'une intuition de recherche issue de ma pratique où je plaçais les capacités individuelles d'adaptation de la personne immigrante au centre de mon questionnement à un objet de recherche où je me demande quelles conceptions la société d'accueil se fait de l'intégration économique. De sorte que, mu par un désir de mieux comprendre la dynamique de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes, l'annonce de la mise en place d'une nouvelle politique d'immigration a suscité un intérêt de recherche qui m'a entraîné, en tant qu'apprenti chercheur, dans un champ macrosociologique où s'engagent peu de mémoires en travail social.

Notes :

Dans le texte qui suit, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

L'analyse du matériel contenu dans cette recherche n'engage que l'auteur.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	iii
AVANT – PROPOS	v
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES TABLEAUX	x
ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 Le Québec, une terre d’immigration	5
1.1.1 Survol historique	5
1.1.2. Portrait actuel de l’immigration et de l’intégration.....	7
1.1.3. Critiques des capacités d’intégration économique du Québec.....	10
1.2. Les politiques québécoises d’intégration des personnes immigrantes.....	13
1.2.1. Les fondements démographiques, politiques, économiques et identitaires	13
1.2.2 La protection de la nation en contexte minoritaire : présentation des politiques d’intégration québécoises.....	15
1.2.3. L’émergence de la nouvelle politique d’immigration du gouvernement Couillard	20
1.3. Conclusion de la problématique.....	22
1.4 Les étapes de la démarche de recherche et les questions de recherche.....	23
1.5 Pertinence de la recherche.....	25
CHAPITRE II	
CADRE CONCEPTUEL.....	27
2.1 Les politiques publiques.....	27
2.1.1 Définition de politique publique	28
2.1.2 Le cycle de construction continue d’une politique publique	32
2.1.3 Les acteurs des politiques publiques.....	32
2.1.4 Les trois courants d’une politique publique	38
2.1.5 L’exercice du pouvoir	43

2.2 L'intégration des personnes immigrantes	48
2.2.1 Définition d'intégration.....	48
2.2.2 Les dimensions de l'intégration des personnes immigrantes.....	53
2.2.2.1 Survol de certaines catégorisations des dimensions	53
2.2.2.2 La catégorisation des dimensions de l'intégration décrite par Labelle, Field et Icart (2007).....	55
2.2.2.3 L'importance de la dimension économique de l'intégration	59
2.2.3 L'insertion professionnelle	65
2. 3 Synthèse du chapitre II portant sur le cadre conceptuel.....	65

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE	67
3.1 La stratégie de recherche.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Le champ d'analyse	68
3.2.1 Critères d'inclusion et d'exclusion	69
3.2.2 Recrutement	70
3.2.3 Caractéristiques de l'échantillon.....	72
3.3 La collecte d'information.....	75
3.4 La méthode d'analyse	75
3.5 Les limites méthodologiques de la recherche	81
3.6 Synthèse de chapitre.....	83

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	85
4.1 Discours gouvernemental.....	86
4.1.1 Aspect politique. Survol des principales actions du gouvernement Couillard en matière d'immigration durant les deux années suivant son élection en 2014	86
4.1.2 Les prémisses du discours gouvernemental	89
4.1.3 Les problèmes soulevés par le gouvernement.....	90
4.1.3.1 La pénurie de main-d'œuvre	91
4.1.3.2 L'insertion professionnelle des personnes immigrantes	92
4.1.4 Les solutions proposées par le gouvernement.....	96
4.1.4.1 L'amélioration de la sélection.....	96

4.1.4.2 Affirmation du modèle interculturel québécois	98
4.1.4.3 Adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts	98
4.1.4.4 Implication des partenaires	101
4.1.5 Synthèse des problèmes et des solutions identifiés par le gouvernement.....	103
4.2 Discours des acteurs de l’insertion professionnelle des personnes immigrantes...	105
4.2.1 Le discours des groupes syndicaux	105
4.2.2 Le discours des organismes communautaires de services aux personnes immigrantes.....	112
4.2.3 Le discours des groupes professionnels	118
4.2.4 Le discours des groupes patronaux	122
4.3 Sommaire des convergences et des divergences entre les discours du gouvernement et des acteurs de l’insertion professionnelle des personnes immigrantes	128

CHAPITRE V

DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	135
5.1 Réponse à notre question de recherche	135
5.1.1 Regard sur la définition des problèmes.....	136
5.1.2 Évaluation des solutions.....	136
5.1.3 Discussion concernant certains choix gouvernementaux.....	141
5.2 Des pistes pour mieux comprendre les solutions proposées par la politique. Erreur ! Signet non défini.	
5.1.3 Synthèse de chapitre.....	141

CONCLUSION..... **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXE A

LETTRE D’INVITATION..... **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXE B

PRÉSENTATION DU PROJET..... **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXE C

CANEVAS TYPE D’ENTRETIEN

RÉFÉRENCES

167

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : Cycle de construction continuuel d'une politique publique	34
Figure 4.1 : Schématisation de la thématization des problèmes soulevés par le gouvernement	95
Figure 4.2 : Schématisation de la thématization des solutions proposées par le gouvernement	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Quelques repères de l’histoire migratoire du Québec	7
Tableau 1.2 Portrait démographique de l’immigration au Québec	8
Tableau 1.3 La protection de la nation en contexte minoritaire : présentation des politiques d’intégration québécoises	19
Tableau 2.1 Synthèse de la section 2.1 sur les politiques publiques	47
Tableau 2.2 Synthèse de la section 2.2 sur l’intégration	64
Tableau 3.1 Les moments marquants de la temporalité de la recherche	68
Tableau 3.2 Bilan des contacts établis lors du recrutement.....	72
Tableau 3.3 Les participants à notre recherche	74
Tableau 3.4 Techniques de collecte et sources de données utilisées	79
Tableau 4.1 Présentation des activités politiques du gouvernement libéral de P. Couillard en matière d’immigration durant les deux années suivant son élection	87
Tableau 4.2 Sommaire des convergences et des divergences entre les discours du gouvernement et des acteurs de l’insertion professionnelle des personnes immigrantes	130

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AIDE	Actions interculturelles de développement et d'éducation
APO	Accueil-parrainage Outaouais
AQAADI	Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration
CCLAQ	Chambre de commerce Latino-américaine du Québec
CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
CPQ	Conseil du patronat du Québec
CRC	Commission des relations avec les citoyens
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSQ	Centrale des syndicats du Québec
FCCQ	Fédération des chambres de commerce du Québec
FCEI	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
MEQ	Manufacturiers et exportateurs du Québec
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion
ROCAJQ	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
SANC	Service d'aide aux néo-canadiens
SFPQ	Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
SITO	Service intégration travail Outaouais
TCRI	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

RÉSUMÉ

En 2016, pour la première fois en vingt-cinq ans, le gouvernement québécois a adopté une nouvelle politique d'immigration. Dans le cadre de son élaboration, il a procédé à une consultation à laquelle les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes ont participé. Le moment était donc opportun pour faire le point quant à la question de l'intégration économique des personnes immigrantes. Cette recherche vise donc à tracer un portrait des problèmes définis et des solutions envisagées dans ce domaine.

Pour ce faire, elle situe d'abord le contexte dans lequel émerge la politique. Puis, elle explore différents concepts liés à l'étude des politiques publiques, dont la catégorisation des acteurs de Kingdon et Lemieux et la théorie des trois courants de Kingdon. Ensuite, elle définit l'intégration et s'intéresse particulièrement à sa dimension économique. Au point de vue méthodologique, cette recherche qualitative de type étude de cas utilise une méthode de collecte de données mixte en recourant, d'une part, à des lectures et visionnements de données documentaires officielles gouvernementales et issues de la consultation et, d'autre part, à de l'information transmise oralement dans le cadre de six entretiens semi-directifs.

L'analyse des données par thématisation a servi, dans un premier temps, à relever les principaux problèmes et solutions soulevés dans le discours gouvernemental. Ce travail a permis de créer une grille thématique avec laquelle, dans un deuxième temps, les discours des autres acteurs ont été analysés. Il en ressort que, dans la politique d'immigration de 2016 en matière d'intégration économique des personnes immigrantes, le gouvernement identifie deux principaux problèmes, soit la pénurie de main-d'œuvre et les difficultés d'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Pour y pallier, il propose les solutions suivantes : amélioration de la sélection des candidats à l'immigration, affirmation du modèle interculturel québécois, amélioration de l'adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts et, finalement, implication de différents partenaires.

La recherche présente les points de concordance et de divergence entre les discours du gouvernement et des acteurs patronaux, syndicaux, professionnels et communautaires. Plus précisément, elle démontre la capacité du gouvernement à rallier ces acteurs derrière plusieurs de ses idées. Elle illustre également une grande concordance dans les opinions exprimées par le gouvernement et par les représentants patronaux.

Mots-clés : immigration, politique, intégration économique, acteurs, personnes immigrantes, gouvernement, patronat, syndicat, organismes communautaires.

INTRODUCTION

Les questions d'immigration et d'intégration occupent une place centrale dans le paysage social et politique du Québec et, plus spécifiquement de sa métropole. Il suffit de prendre le métro à Montréal pour constater le visage multiethnique de la ville. Cette métamorphose du tissu social montréalais qui s'est accentuée au cours des dernières décennies avec l'accroissement et l'internationalisation de l'immigration force les institutions et les individus à s'adapter. Les difficultés rencontrées dans le cadre de ce processus d'adaptation réciproque provoquent une multitude de phénomènes sociaux tels que l'isolement, le repli, la radicalisation, la stigmatisation, la discrimination, le chômage et la pauvreté. Ils sont les signes d'une incompréhension mutuelle, d'une détresse individuelle et collective et un terreau social fertile menant, entre autres, à des problèmes de santé mentale, à des manifestations de violence.

D'une situation sociale marquée par des difficultés d'intégration découlent des problèmes spécifiques qui peuvent conduire à l'intervention des services sociaux. Cette dynamique, couplée à l'augmentation de la population immigrante, emmène les intervenants sociaux à rencontrer de plus en plus de personnes immigrantes. Ces derniers sont donc devenus une clientèle spécifique, avec des besoins spécifiques, au même titre que les jeunes ou les personnes âgées, mais qui, généralement, faute de services spécialisés, se retrouvent dans les services réguliers. De sorte que la prise en compte de leurs réalités culturelles et linguistiques entraîne de nombreux défis d'adaptation en matière d'organisation et de prestation des services sociaux pour les institutions et les personnes qui y travaillent. Dès lors, par l'entremise des réponses qu'ils offrent, ces derniers participent au processus d'intégration dans la mesure où leur capacité à s'adapter et à recevoir les personnes immigrantes dans l'égalité et le respect témoigne de notre capacité collective d'accueil et d'ouverture et facilite l'intégration institutionnelle. De même, les travailleurs sociaux peuvent s'impliquer pour favoriser l'intégration de la société, par la création d'activités d'éducation, d'entraide et de mobilisation aptes à faciliter le dialogue interculturel, la création de lieux d'appartenance communs et l'établissement de liens sociaux solides.

Cependant, pour aider les institutions et les travailleurs sociaux à assumer ces responsabilités, l'intervention de l'État est capitale, car la pratique du travail social est tributaire de choix politiques qui déterminent les priorités étatiques et les allocations budgétaires. Dans ce sens, il est pertinent de connaître les orientations gouvernementales en matière d'immigration afin de comprendre la logique derrière des choix politiques qui ont une incidence sur la dynamique de l'intégration.

C'est précisément l'opportunité qui s'offre à nous à la suite du dépôt en 2016 d'une nouvelle politique québécoise d'immigration. Conséquemment, nous avons développé un projet de recherche qui s'intéresse à son contenu et à son processus de formulation. Puisque, comme notre recherche le démontre, le gouvernement mise principalement sur l'insertion en emploi comme facteur d'intégration, c'est spécifiquement sous l'angle de l'intégration économique que se focalise notre analyse. Ainsi, notre objectif de recherche consiste à comprendre les orientations actuelles du gouvernement par l'entremise de l'analyse de son discours et de celui de dix-neuf acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes qui ont participé au processus de consultation sur la politique. Nous cherchons à connaître leurs positions respectives à l'égard des problèmes et des solutions à l'intégration économique des personnes immigrantes afin de les comparer entre elles et d'y discerner des éléments de convergences et de divergences. Ces intentions de recherche nous ont emmenés à formuler la question suivante : les solutions proposées dans la politique d'immigration de 2016 du gouvernement du Québec répondent-elles aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes?

Notre mémoire comporte cinq chapitres qui correspondent aux étapes de réalisation de notre projet de recherche. Principalement, le premier chapitre précise dans quel contexte s'élabore la politique d'immigration de 2016, d'abord en résumant la situation de l'immigration au Québec, particulièrement dans le domaine de l'intégration économique, et, ensuite, en récapitulant les grandes orientations politiques en matière d'immigration.

Le deuxième chapitre dédié au cadre conceptuel décrit les deux grands éléments qui servent d'ancrage théorique à notre recherche. La première partie concerne les notions

nécessaires à l'analyse d'une politique publique à savoir sa définition, son cycle de construction continue, les acteurs qui y interagissent, selon la classification de Kingdon (1995) et Lemieux (2009), les courants qui la traversent, d'après Kingdon (1995), et comment s'y exerce le pouvoir. La seconde partie du chapitre traite de l'intégration, d'abord en traçant un portrait du concept, ensuite en explorant les différentes dimensions utilisées dans l'analyse de l'intégration des personnes immigrantes, dont particulièrement la dimension économique, et finalement, en présentant le secteur de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes.

Le troisième chapitre, consacré à la méthodologie explique, d'abord, que notre recherche qualitative de type exploratoire a comme devis de recherche une étude de cas unique, soit le processus de formulation de la politique québécoise d'immigration de 2016. Ensuite, il précise qu'elle porte sur le discours gouvernemental et sur celui de dix-neuf acteurs regroupés en quatre catégories d'intéressés, soit les groupes patronaux, syndicaux, professionnels et communautaires de service aux personnes immigrantes. Puis, il indique qu'elle recourt à une technique de collecte de données mixte qui comporte des lectures et des visionnements de données documentaires officielles écrites et visuelles en plus d'utiliser six entretiens semi-dirigés pour recueillir de l'information fournie oralement par des informateurs clés. Enfin, il souligne que l'analyse des données se réalise en cours de collecte par l'utilisation de la technique de thématization semi-ouverte avec laquelle s'élabore graduellement une grille thématique dont la forme définitive permet de procéder à une analyse transversale des données.

Le quatrième chapitre expose nos résultats de recherche. Dans un premier temps, il révèle les points saillants du discours de l'acteur gouvernemental, soit ses prémisses, les problèmes qu'il identifie et les solutions qu'il privilégie. Dans un deuxième temps, il situe, par rapport à ce discours, les positions respectives de chacun de nos quatre groupes d'acteurs intéressés. Ceci permet d'établir des points de convergences et de divergences. Finalement, dans le cinquième chapitre, la discussion de nos résultats présente la réponse à notre question de recherche et d'autres constats auxquels mène notre recherche.

CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre vise à préciser dans quel contexte se produit l'élaboration de la politique d'immigration de 2016. En premier lieu, il propose un survol historique de l'immigration québécoise, présente le portrait actuel de l'immigration et de l'intégration et dresse un bilan critique de la qualité de l'intégration économique des personnes immigrantes au Québec. En deuxième lieu, il expose les fondements politiques, démographiques, économiques et identitaires de l'intégration; enchaîne avec la présentation des politiques d'intégration québécoises et situe la conjoncture politique au moment de l'émergence de la politique d'immigration de 2016. Finalement, il présente les questions ainsi que la pertinence de notre recherche.

1.1 Le Québec, une terre d'immigration

1.1.1 Survol historique

L'occupation européenne permanente du territoire actuel du Québec commence au début du XVII^e siècle alors que la France s'établit sur des terres habitées par des nations autochtones. En 1760, les Britanniques conquièrent la colonie et font appel à une immigration¹ massive afin de réduire le poids démographique des Canadiens-français (Lacoursière, 1996). Ces derniers, pauvres et peu scolarisés, peuplent les campagnes alors que les migrants britanniques contrôlent l'économie et la grande majorité des postes décisionnels.

À la fin du XIX^e siècle, le Canada est devenu un pays et reçoit de nombreux immigrants en provenance d'Europe de l'Est afin de peupler l'ouest du territoire. Au Québec, cette phase d'élargissement du bassin migratoire s'accroît à compter de 1910 avec l'arrivée

¹ Le Dictionnaire de la sociologie (1999) définit l'immigration de la façon suivante : «entrée dans un pays de personnes non autochtones venant y chercher un emploi» (p.271).

de forts contingents de paysans en provenance de pays catholiques d'Europe du Sud (MICC, 2012). Toutefois, la tendance canadienne-française à supplanter en nombre l'immigration étrangère par une surfécondation se poursuit (Palard, 2006). De plus, cet afflux migratoire européen vers Montréal se superpose à un mouvement migratoire interne alors que la société canadienne-française vit de grands changements sociaux passant d'un mode de vie rural et traditionnel à celui d'une société urbaine et moderne. Ainsi, dans un contexte de forte croissance économique, plusieurs éléments dont l'immigration, transforment la société, la métropole et la province (MICC, 2012).

À compter des années 1970, les choses changent graduellement avec, entre autres, le ralentissement de la croissance économique, la montée de la précarisation des emplois disponibles et la chute drastique du taux de fécondité. C'est dans ce contexte que s'amorce la phase actuelle, dite d'internationalisation de l'immigration québécoise qui fait en sorte qu'aujourd'hui, la province compte en son sein des citoyens provenant d'environ cent trente pays (MICC 2012, 2013). Ce virage s'inscrit dans une tendance mondiale où les mouvements de migration impliquent des gens très scolarisés qui quittent non plus les campagnes, mais les métropoles de pays en proie à des crises économiques, politiques ou sociales pour venir s'établir dans les métropoles occidentales (Rea et Tripier, 2008).

Le Québec est donc une terre d'immigration où les habitants de descendance française ont réussi à s'imposer comme le groupe dominant par leur occupation du territoire et leur poids démographique desquels a découlé, dans un cadre démocratique, leur prise de contrôle des institutions civiles et politiques et d'une certaine partie des leviers économiques. À cette position provinciale de majorité culturelle fondatrice (Bouchard, 2011) se superpose une situation minoritaire au niveau national dans un pays comptant plus de 20% d'immigrants (Boudarbat et Grenier, 2014) et dominé démographiquement, politiquement et économiquement par les descendants des Britanniques.

En guise de résumé, le tableau 1.1 présente quelques repères de l'histoire migratoire du Québec.

Tableau 1.1 Quelques repères de l'histoire migratoire du Québec

1608 à 1760 :	Peuplement français
1760 au début du XX ^e siècle :	Conquête et immigration britannique
Début du XX ^e siècle à la fin années 1970 :	Migration interne vers les villes; Élargissement du bassin migratoire à toute l'Europe
Fin des années 1970 à ce jour :	Ralentissement économique; Précarisation de l'emploi; Baisse drastique du taux de natalité; Internationalisation de l'immigration

1.1.2. Portrait actuel de l'immigration et de l'intégration

Le Québec compte actuellement environ 8 250 000 habitants dont 82 % ont le français comme langue maternelle et 8 % l'anglais. Les immigrants constituent 11,5 % de la population, une proportion qui a plus que doublé depuis 1951. En 2013, alors que 52 % de l'accroissement annuel de la population était dû aux migrations, la province a accueilli cinquante-deux mille immigrants internationaux, ce qui représente une augmentation approximative de 100 % en vingt-cinq ans et de 25 % en dix ans. Parmi ces nouveaux arrivants, 35 % sont nés en Afrique, 27 % en Asie, 21 % en Amérique et 17 % en Europe (Gaudet, 2011; ISQ, 2014; Labelle, Field, Icart, 2007). Ils sont presque tous âgés de moins de quarante-cinq ans (90 %) (MICC, 2013). À Montréal, foyer traditionnel d'établissement des immigrants, ils constituent le tiers des habitants et les personnes racisées² comptent pour 25 % de la population (Gaudet, 2011; ISQ, 2010; MICC, 2012). Finalement, le taux de scolarisation universitaire des immigrants se situe à 39 %, soit presque le double de celui des natifs (21,5 %) (Boudarbat et Grenier, 2014).

² Pour Eid (p.416, 2012) le qualificatif "racisé" désigne, au Québec, les personnes «...issues, ou dont les ancêtres sont issus, de sociétés anciennement colonisées ou marquées par l'esclavage ».

Il existe trois catégories de nouveaux arrivants : les demandeurs de statut de réfugiés, les gens effectuant un regroupement familial et les immigrants économiques. Ces derniers sont sélectionnés par le Québec en fonction d'une grille évaluant des critères de capital humain tels que l'âge, la connaissance du français, l'expérience professionnelle ou le niveau de scolarité (Monnot, 2012). Ainsi, sur l'ensemble des personnes accueillies, 8 % sont des immigrants investisseurs et 58 % des travailleurs qualifiés. (ISQ, 2014). Si statistiquement ces derniers représentent la majorité des néo-québécois, dans les faits, plus de la moitié de ce 58 % est composée des conjoints et des enfants des travailleurs qualifiés (Withol De Wenden, 2012). D'autre part, bien que le Québec fasse grand cas de son désir d'attirer des immigrants investisseurs, le taux de rétention de ceux recrutés en 2012 était de 17 % après deux ans, alors qu'il se situait à plus de 80 % pour l'ensemble des autres catégories de nouveaux arrivants (ISQ, 2014). Le tableau suivant résume ces données.

Tableau 1.2 Portrait démographique

Population totale du Québec: 8 250 000	
–Francophones : 82 % ; –Anglophones : 8 % ; –Immigrants : 11, 5%	
•En 2013, l'immigration	= 52 % de l'accroissement de la population = 52 000 nouveaux arrivants = accroissement de 100% en 25 ans
66% sont des immigrants économiques	
À Montréal:	33% de la population est d'origine immigrante; 25% de la population = personnes racisées

En ce qui concerne l'intégration des immigrants, Labelle et *al.* (2007) ont recensé des études portant sur ces différents aspects : culturel, linguistique, civique, politique et économique. Il en ressort entre autres que, sous l'effet des dispositions prises par l'État, des progrès notables ont été accomplis dans l'utilisation de la langue française par les immigrants puisque, de 1971 à 2001, la proportion d'allophones pouvant converser en français est passée de 47 % à 74 %. Bien que seulement 16 % d'entre eux aient le français comme langue maternelle, le pourcentage d'immigrants qui arrivent avec une connaissance du français s'accroît, passant de 42,8 % en 1999 à 57 % en 2005 (MRCI,

2004; MICC, 2006a, cités par Labelle *et al.*, 2007; MICC, 2013). Également, Labelle *et al.* (2007) indiquent que 86,9 % des immigrants acquièrent la citoyenneté, qu'ils se prévalent fortement de leur droit de vote et que leur taux d'engagement bénévole se compare à celui des natifs. (Renaud, Gingras, Vachon, Blaser, Godin, Gagné, 2001; ISQ, 2001, cités par Labelle *et al.*, 2007). Par contre, il est notoire de constater que « la sous-représentation des minorités racisées et des immigrants dans les organisations et dans les institutions de la société québécoise persiste » (Labelle *et al.*, p. 61, 2007).

Dans le domaine de l'intégration économique des personnes immigrantes, les chercheurs utilisent généralement des indicateurs d'évaluation sondant l'accès à l'emploi et le type d'emploi occupé (Boulet, 2016). En ce qui a trait à l'accès à l'emploi des immigrants, les données de l'Institut de la statistique du Québec (2010, 2011) indiquent que pour l'année 2009, leur taux de chômage par rapport aux natifs était presque le double (à 14 %) alors que pour les diplômés universitaires, il était trois fois plus élevé (à 10,3 %). Cela dit, le taux de chômage des personnes immigrantes diminue en fonction du temps passé au pays pour se chiffrer à 10,7 % après 10 ans et plus, sans pour autant rejoindre celui des natifs (7,3 %).

Par ailleurs, compte tenu du fait que le Québec se retrouve continuellement avec un solde migratoire interprovincial déficitaire (ISQ, 2014), il apparaît pertinent de comparer sa performance d'intégration économique avec celle du reste du Canada. Premièrement, le taux de chômage des immigrants y est nettement plus élevé : 14 % pour le Québec, 10,7 % pour l'Ontario et 10 % pour l'ensemble du Canada. Deuxièmement, le taux de chômage des nouveaux arrivants est 7 % plus élevé au Québec qu'en Ontario. Troisièmement, l'écart entre le chômage des natifs et des immigrants est 33 % plus élevé au Québec qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada (ISQ 2010, 2011).

D'autre part, au sujet de la qualité du type d'emploi occupé, il est possible de l'évaluer par l'entremise de l'indicateur de la rémunération. Dans ce domaine, les statistiques concernant les salaires au Québec sont éloquentes : les allophones gagnent en moyenne

15,7 % de moins que les francophones et le manque à gagner entre les hommes allophones et les hommes anglophones se situe à 37 % (ISQ, 2011).

Les statistiques présentées au cours des dernières pages démontrent que l'intégration de gens provenant d'horizons géographiques et culturels multiples constitue un grand défi. Bien que toutes les sociétés occidentales y soient actuellement confrontées, leurs performances et leurs façons de faire varient. De son côté, pour y faire face, le Québec a développé des stratégies qui lui permettent de sélectionner et d'accueillir principalement des travailleurs qualifiés et leurs familles. Malgré les écueils, ces personnes, dans une très large proportion, s'expriment en français, obtiennent la citoyenneté et travaillent. Cependant, selon plusieurs chercheurs et comme nous venons de le démontrer, leur intégration économique ne se déroule pas de façon optimale.

1.1.3. Critiques des capacités d'intégration économique du Québec

Tel que spécifié précédemment, le visage de l'immigration québécoise s'est passablement modifié depuis les années '70 conséquemment à son internationalisation et à une sélection effectuée en fonction de critères de préférence sur le plan du capital humain. Or durant cette période, les conditions économiques des immigrants se sont détériorées de façon notoire.

C'est à cette conclusion qu'arrivent des études comparatives longitudinales de la situation économique des natifs et des immigrants québécois. En effet, en 1981, les immigrants performaient mieux que les natifs en ce qui concerne le taux de chômage et le taux d'activités. Mais, vingt ans plus tard, les revenus des immigrants avaient chuté, leur taux de chômage avait augmenté de 7,5 % et leur taux d'activité s'était déprécié de 13,4 % (Cousineau et Boudarbat, 2009). Au niveau canadien, Zhu et Batisse (2011) tirent des conclusions similaires, mais les difficultés rencontrées sont plus accentuées au Québec qu'en Ontario (Boudarbat et Grenier, 2014).

Alors que, dans les années '70, on estimait que les immigrants avaient besoin de dix ou quinze ans pour que leurs revenus rejoignent ceux des natifs, ce rattrapage prend beaucoup plus de temps aux immigrants récents (plus de 30 ans)... [et] certains auteurs craignent même que les salaires des immigrants récents ne convergent jamais vers ceux des natifs (Boudarbat et Grenier, 2014 p. 159).

Pour Boudarbat et Grenier (2014), les constats reliés au recul de la capacité à intégrer les immigrants provoquent des interrogations au sujet du système de sélection, des critères utilisés et, dans une plus large mesure, du potentiel actuel d'intégration économique du Québec. D'autres vont plus loin et arguent que la rhétorique du gouvernement prônant les avantages de l'immigration ne correspond pas à la réalité (Dubreuil et Marois, 2011) ou avancent que, loin de contribuer à l'essor du pays, le bilan économique de la politique migratoire est déficitaire (Grubel, 2013).

En 2010-2011, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) s'est penchée sur l'ouverture des Québécois à intégrer les immigrants dans leurs lieux de travail en scrutant la discrimination à l'embauche. Leurs résultats ont démontré qu'un chercheur d'emploi avec un nom à consonance canadienne-française a au moins 60 % plus de chances d'être vu en entrevue qu'un candidat appartenant à un groupe racisé (Eid, 2012). Ces conclusions documentent la présence de discrimination basée sur l'origine ethnique et posent non seulement le problème de l'intégration des personnes immigrantes, mais également de leurs descendants (Eid, 2012). Ce type de discrimination ne s'exerce pas qu'au Québec et s'expliquerait, selon Hage (2000), par le concept de "whiteness", selon lequel l'élément de capital humain le plus important à posséder pour un immigrant, afin de s'intégrer dans sa terre d'adoption, est la couleur pâle de la peau.

D'autre part, des recherches de Chicha (2009, 2012) ont porté sur le concept de déqualification qui désigne le fait d'occuper un emploi pour lequel les compétences professionnelles et/ou le niveau d'études exigés sont inférieurs à celui obtenu par le migrant avant son arrivée au pays. Comme l'a répertorié Boulet (2016), de nombreuses études démontrent que les immigrants sont davantage touchés par ce phénomène que les natifs. Elle rapporte qu'au Québec, les immigrants affichent un taux de surqualification de 44,5% et les natifs de 29,6%. Une prévalence 90% plus élevée qu'en Ontario.

Pour Chicha (2009, 2012), cette déqualification est multi référentielle puisqu'elle résulte de quatre facteurs provenant de la société d'accueil. Ce sont la difficile reconnaissance des diplômes, les exigences des ordres professionnels, les processus de recrutement axés sur le réseautage et la présence de stéréotypes dans les entreprises. Elle avance également que l'organisation des structures visant à accroître les chances de percer le marché du travail entraîne un effet d'exclusion sur les nouveaux arrivants.

L'état des lieux concernant les difficultés d'intégration économique des immigrants que nous venons de présenter rejoint le bilan dressé par Posca lors de sa revue de la littérature spécialisée effectuée pour le compte de l'INRS en septembre 2016. En effet, elle arrive aux conclusions suivantes concernant l'intégration économique des personnes immigrantes. D'abord, elles «sont désavantagées en termes de participation au marché du travail, tant sur le plan de la quantité (taux d'emploi) que de la qualité de l'emploi» (Posca, 2016, p.6). Ensuite, «...leurs revenus sont moins élevés que ceux des personnes natives. Bien que ces écarts tendent à diminuer au fil du temps, on a tout de même mis en évidence la plus grande vulnérabilité des immigrant·e·s récent·e·s» (Posca, 2016, p.8). Également, l'auteure reprend des conclusions que l'INRS publiait en 2012, qui sont similaires aux constats de Chicha (2009, 2012), à savoir que les personnes immigrantes rencontrent dans leurs démarches d'insertion au marché du travail quatre principaux obstacles qui sont «la reconnaissance des diplômes étrangers, la baisse du rendement de l'expérience de travail à l'étranger, le mode de recrutement informel et la discrimination directe à caractère raciste» (Posca, 2016, p.9).

Nous pouvons donc conclure que dans leur insertion au marché du travail les personnes immigrantes rencontrent des problèmes de participation et de revenus causés principalement par des facteurs reliés à la reconnaissance de leurs compétences et aux attitudes des recruteurs. Ces difficultés sont exacerbées par le fait que le Québec les intègre économiquement plus difficilement qu'auparavant et moins efficacement que le reste du Canada. Malgré cela, la province en accueille deux fois plus qu'il y a vingt-cinq ans. Conséquemment à ce bilan, il est de mise de se pencher sur les enjeux et la logique qui incitent le Québec à promouvoir l'immigration.

1.2. Les politiques québécoises d'intégration des personnes immigrantes

La section qui suit se divise en trois parties. D'abord, elle traite des fondements des politiques québécoises d'intégration, ensuite, elle en effectue un survol sociohistorique et elle se termine par une présentation du contexte dans lequel le gouvernement de Philippe Couillard arrive au pouvoir et propose une nouvelle politique d'immigration.

1.2.1. Les fondements démographiques, politiques, économiques et identitaires

Après avoir lutté pour ne pas disparaître culturellement, pour se faire reconnaître politiquement et pour affirmer leur autonomie économique, les Québécois francophones sentent l'omniprésence des enjeux liés à l'établissement du rapport de forces dans leurs relations dichotomiques de partenariat et de rivalité avec le reste du Canada. Ainsi certaines des difficultés principales auxquelles le Québec fait face actuellement se répercutent directement dans sa politique migratoire. En ce sens, l'immigration représente pour le Québec une réponse à des enjeux démographiques, politiques, économiques et identitaires.

Afin de protéger au sein du Canada la position de force que lui confère son statut de nation fondatrice, le Québec tente d'y conserver son poids démographique et donc de garder un rythme d'accroissement de sa population comparable à la moyenne canadienne. Cependant, son taux de natalité est plus faible que dans le reste du pays (Piché, 2005) et se situe sous le seuil de remplacement de la population (Palard, 2006), si bien que sa population vieillit de façon inquiétante. Ce vieillissement de la population est commun à l'ensemble des pays de l'OCDE et l'immigration représente une tentative de solution largement répandue à ce problème (Keeley, 2009)³. C'est en partie pour cette même raison que « le Canada accueille le plus grand nombre d'immigrants par personne au monde » (Belkhodja, 2011, p.32). Une cadence que le Québec ne parvient pas à suivre

³ Les démographes Dubreuil et Marois (2011) défendent l'idée que le Québec devrait accueillir un nombre considérablement plus élevé d'immigrants pour infléchir sa courbe démographique de façon significative.

puisqu'il reçoit 20 % des immigrants arrivant au pays alors que son poids démographique compte pour 23 % de la population canadienne (ISQ, 2014).

Ce vieillissement de la population comporte un aspect économique important, car il entraîne une diminution de la population active. À titre d'exemple, en 1951, la province comptait dix travailleurs pour un retraité, mais ce ratio est passé à cinq pour un et la tendance à la baisse se poursuit (Vézina, 2010). Ceci se répercute sur le poids économique du Québec dans l'échiquier canadien, sur les revenus de l'État et donc sur la capacité collective à financer le système de programmes sociaux du Québec qui est plus généreux que dans le reste du pays. Ces problèmes de vieillissement de la population sont également décrits comme une menace à la rentabilité des entreprises, car les départs à la retraite font craindre une pénurie de main-d'œuvre généralisée (Vézina, 2010).

Devant cet état de fait, l'immigration est vue comme une nécessité et les politiciens de toutes allégeances s'entendent pour clamer son importance (Dubreuil et Marois, 2011). Sauf que sur le plan identitaire, cela pose un énorme défi pour le Québec qui la craint en même temps qu'il en a besoin. En effet, comme dans plusieurs pays, l'immigration a tendance à être perçue comme une menace à l'identité nationale commune (Belkhdja, 2011). Cependant, le contexte historique québécois fait en sorte que cette menace trouve sa spécificité dans l'enjeu entourant le groupe ethnoculturel d'allégeance choisi par les nouveaux arrivants. Pour le Québec, le défi consiste à s'assurer que les personnes immigrantes vont s'identifier, voire se fondre à la majorité francophone provinciale. Il s'agit d'un enjeu lié à la pérennité du groupe ethnoculturel canadien-français québécois puisque le déclin de la natalité fait en sorte que la création de ce lien d'appartenance culturelle et linguistique chez les personnes immigrantes est essentielle pour conserver le poids démographique des francophones au Québec et au Canada. Ceci se traduit par une très forte sensibilité de la population en ce qui a trait à l'utilisation du français par les personnes immigrantes. Ainsi, se poursuit, sur le terrain de l'immigration et particulièrement sur celui de l'intégration, la bataille pour la survie culturelle des francophones du Québec qui a débuté en 1760.

1.2.2 La protection de la nation en contexte minoritaire : présentation des politiques d'intégration québécoises

L'immigration constitue donc une réponse adoptée par l'État à un ensemble de besoins et la solution migratoire entraîne à son tour différents enjeux. Pour y faire face, les gouvernements ont déployé des stratégies qui ont défini la politique migratoire du Québec. Comme le souligne Labelle, Rocher et Antonius (2009), l'action du gouvernement en matière d'immigration couvre deux champs d'activités distincts, soit d'une part, le recrutement et la sélection et, d'autre part, l'intégration. Dans le domaine de l'intégration, l'évolution des politiques peut se résumer en trois périodes :

1) De 1968 à 1978: reconnaissance formelle de la diversité, affirmation de la langue française dans la sphère publique; 2) décennie 1980 : intégration des immigrants et des minorités culturelles, affirmation de la culture francophone; 3) à partir de 1990 : un "contrat moral" fondé sur la promotion de valeurs civiques et d'une culture publique commune (Marhraoui, 2004, cité dans Bouchard, p.48, 2012).

Ces politiques d'intégration « s'inscrivent dans une logique d'ajustement et de gestion de la diversité dans l'espace social et politique » (Labelle *et al.*, 2009, p. 65).

Bien que l'Acte de création du Canada de 1867 reconnaisse que l'immigration est une compétence partagée, il faut attendre 1965 pour que le Québec crée une structure administrative pour en assumer la responsabilité et 1968 pour qu'une loi sur l'immigration soit promulguée (MIDI, 2014a). À compter de 1971, le Québec et le Canada vont négocier une série d'accords bilatéraux dont le dernier date de 1991. Celui-ci octroie, entre autres, au Québec les pleins pouvoirs dans trois aspects relatifs à l'immigration permanente : le volume d'immigrants reçus; la sélection des candidats issus de la catégorie économique; la gestion et le suivi des parrainages. De plus, le Québec possède maintenant l'entière responsabilité d'offrir les services d'accueil et d'intégration sociale, linguistique et économique aux résidents permanents, en contrepartie desquels il reçoit du gouvernement canadien une substantielle compensation financière annuelle (340 000 000\$ selon la TCRI (2015a)). D'autre part, en ce qui concerne l'immigration

temporaire, la province possède un droit de regard sur l'octroi des permis de travail et d'étude (Labelle *et al.* 2009; MIDI, 2014a).

Au niveau de la gestion des relations interculturelles, le gouvernement fédéral fait la promotion du multiculturalisme qui incarne les notions de respect de la différence, de la liberté et de l'égalité. Cependant, il présente théoriquement toutes les communautés culturelles sur un pied d'égalité, ce qui, au niveau politique et identitaire, n'est accepté par aucun gouvernement québécois (Labelle *et al.*, 2009) et provoque une série de réactions politiques. D'abord, dès la présentation du multiculturalisme par le fédéral en 1971, le premier ministre libéral québécois informe son homologue de ses « réserves sérieuses » alors qu'il y perçoit une stratégie de non-reconnaissance du « principe de l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne » (MIDI, 2014a, p.101). S'ensuit, en 1973, le dépôt du rapport de la commission Gendron qui conclut à « la propension des personnes immigrantes à s'intégrer à la communauté anglophone...[et] recommande que le Québec adopte une politique dont l'objectif général serait de faire du français la langue commune des Québécois » (MIDI, 2014a, p.101).

Après l'adoption en 1975 de la fondamentale *Charte des droits et libertés de la personne* qui affirme l'égalité entre tous, le Parti libéral perd les élections provinciales, alors qu'on lui reproche son manque de fermeté sur la question de la langue. Le gouvernement du Parti Québécois présente alors une politique incluant la notion de convergence culturelle qui stipule que le Québec compte deux cultures prédominantes et que les nouveaux arrivants se joignent automatiquement à l'une ou à l'autre (Labelle *et al.*, 2009). Comme le souligne Bouchard (2011), « le Canada... est passé du paradigme de l'homogénéité à celui de la diversité pendant que le Québec... [adoptait] celui de la dualité » (p. 404). Ainsi, afin d'inciter les immigrants à s'intégrer aux francophones, les péquistes promulguent en 1977 la *Charte de la langue française* qui marque un moment charnière dans la politique d'intégration. Elle a l'avantage de placer au cœur de l'identité québécoise la langue française plutôt que l'origine ethnique, ce qui provoque un effet rassembleur certain (Daniel, 2006). De plus, en emmenant les enfants des nouveaux

arrivants à fréquenter les écoles francophones, elle crée des lieux de connaissances mutuelles et de transmissions de valeurs (Bouchard et Taylor, 2008).

De retour au pouvoir, les Libéraux provinciaux contribuent à définir le modèle de l'interculturalisme québécois par la publication en 1990 de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, un document synthèse d'une portée majeure. D'une part, il propose quatre grands défis en immigration, soit le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du français et l'ouverture sur le monde (MCCI, 1990a). De plus, il introduit, au niveau des relations interculturelles, la notion centrale de "contrat moral" où dans une « conception bidirectionnelle de l'intégration... la personne immigrante et la société d'accueil sont parties prenantes dans le processus d'intégration » (MIDI, 2014a, p.107). Ainsi, le modèle interculturel québécois présente l'intégration comme un processus bidirectionnel d'adaptation réciproque (MCCI, 1990a).

Néanmoins, selon Bouchard (2012), il n'existe pas dans les textes officiels ou ailleurs, une définition claire du concept d'interculturalisme québécois. Pour combler ce vide, il propose la définition suivante :

L'interculturalisme, comme pluralisme intégrateur, est un modèle axé sur la recherche d'équilibre qui entend tracer une voie entre l'assimilation et la segmentation et qui, dans ce but, met l'accent sur l'intégration, les interactions et la promotion d'une culture commune dans le respect des droits et des diversités (2012, p.51).

Cependant, il constate qu'au-delà des énoncés d'intentions, dans les faits, les actions des gouvernements canadiens et québécois en matière de gestion des relations interethniques convergent davantage qu'elles divergent (Bouchard, 2011).

Un évènement politique majeur se produit en 2007, lorsqu'une situation qualifiée de crise des accommodements raisonnables emmène le gouvernement libéral à créer la Commission "Bouchard-Taylor". La *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* se voit confier le mandat, entre

autres, de dresser un portrait des pratiques d'harmonisation interculturelle au Québec (Bouchard et Taylor, 2008). Les audiences, et le débat public et médiatique qui les accompagne, montrent un Québec divisé et dérivent sur des questions aux consonances culturelles profondes, telles que l'identité, la langue, la religion et l'égalité entre les sexes (Legault et Rachédi, 2008). Les commissaires formulent deux recommandations principales : une loi sur l'interculturalisme et un livre blanc sur la laïcité, mais le rapport est mal reçu et est mis au rancart (Gagnon, B., 2010). L'opposition suggère alors que la solution à la crise passe par la rédaction d'une constitution québécoise, mais le gouvernement préfère répondre par l'adoption d'une *Politique favorisant la participation de tous à l'essor du Québec* intitulée : *La diversité : une valeur ajoutée* (Labelle, 2012).

Par la suite, en 2013-2014, lors de son bref retour au pouvoir après dix ans d'absence, le Parti Québécois tente de donner suite à la recommandation sur la laïcité en déposant un projet de loi qui soulève la controverse et qu'il n'arrive pas mener à terme. La *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* est décrite comme un projet politique, ethnique et communautaire (Meintel, 2014) qui, plutôt que de rassembler, propose une vision républicaine des relations interculturelles, crée un sentiment général de menace et ravive les stéréotypes (Corin, 2014). Il appert que le projet de Charte des valeurs s'inscrit dans ce que Belkhodja et Traisnel (2011) décrivent comme une perspective conservatrice visant à protéger une identité nationale présumément menacée par la diversité et le pluralisme culturel.

Les débats autour des accommodements raisonnables et du projet de Charte des valeurs sont révélateurs d'un malaise existant au sein de la population sur la question de l'intégration des immigrants. Pourtant depuis plus de quarante ans, les gouvernements québécois font la promotion de celle-ci par l'entremise de leurs politiques et de leurs plans d'action. Devant le succès mitigé du bilan d'intégration québécois, il convient donc de se demander si derrière les discours, certains gouvernements ne jugent pas plus rentable politiquement d'opter pour le laisser-faire plutôt que de poser des actions

concrètes démontrant une volonté politique claire de prioriser l'intégration véritable de tous les nouveaux arrivants à la société.

Cela dit, il importe de reconnaître, comme le tableau 1.3 le résume, les acquis des cinquante dernières années en matière de politique d'immigration et d'intégration. Durant cette période, les gouvernements québécois successifs ont rapatrié du fédéral des pouvoirs en matière d'immigration. Ils ont institué des dispositifs politiques pour protéger et promouvoir la culture québécoise, particulièrement la langue française. Ils ont développé une approche interculturelle. Ils ont créé au sein d'un ministère une structure de planification, de recrutement, de sélection et d'accueil des personnes immigrantes. Ils ont soutenu et financé leur accueil et leur accompagnement à travers des partenariats avec des organismes issus de la société civile, des contributions à la vie communautaire et des campagnes publicitaires. Bref, ils ont donné au Québec des moyens politiques pour encadrer le recrutement et l'intégration des personnes immigrantes.

Tableau 1.3 La protection de la nation en contexte minoritaire :
Présentation des principales actions politiques en matière d'intégration (1965 à 2014)

1965	Création d'une structure administrative consacrée à l'immigration
1968	Adoption de la première loi sur l'immigration
1971	Premier accord Québec-Canada sur l'immigration
1975	Charte des droits et libertés
1977	Charte de la langue française
1990	Adoption d'une politique d'immigration et d'intégration
1991	Signature de l'actuel accord bilatéral Québec- Canada
2007	Commission Bouchard-Taylor sur <i>les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles</i>
2008	Adoption de la politique intitulée: <i>La diversité: une valeur ajoutée</i>
2013-14	Projet de <i>Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement</i>

1.2.3. L'émergence de la nouvelle politique d'immigration du gouvernement Couillard

Le gouvernement libéral Couillard, à son arrivée au pouvoir en avril 2014, fait face à une conjoncture politique où la question de l'intégration est sur toutes les lèvres. Marqué par les débats publics lancés dans la foulée de la Commission Bouchard-Taylor et exacerbé par le projet de Charte des valeurs, ce contexte incite le nouveau gouvernement à mettre en œuvre de nombreuses actions politiques en matière d'immigration (MIDI, 2014b).

Il cherche à recentrer le débat sur l'aspect économique de l'immigration. D'ailleurs, comme le notent Labelle *et al.* (2009), les politiques d'intégration sont toujours subordonnées aux visées économiques des politiques d'immigration, en ce sens que ces dernières sont jugées prioritaires.

Ainsi, rapidement, le ministère de l'Immigration (MIDI, 2014c) informe qu'il considère l'immigration comme une ressource essentielle au développement économique du Québec et souligne que ce dernier évolue dans un contexte de compétition mondiale où il veut se démarquer afin « d'attirer et de retenir les meilleurs talents » (p.1). « Le Québec doit, pour contribuer au dynamisme de son économie, sélectionner les personnes immigrantes qui présentent les profils socioprofessionnels les plus en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et favoriser leur intégration » (p.39).

En fait, depuis plusieurs années, souffle sur le Ministère un vent de remise en question des critères de sélection des immigrants (Labelle *et al.*, 2009) que le dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec en 2011 semble avoir amplifié (MIDI, 2014d). Celui-ci, critiquant la disparité entre les caractéristiques professionnelles des nouveaux arrivants et les besoins du marché du travail, y voit une explication aux problèmes de chômage et de déqualification des immigrants (Vérificateur général du Québec, 2011). Cette idée a depuis été relayée par les ministres péquiste et libéral de l'immigration (Journet, 2014, 2015) et elle rejoint celle émise par Bourdabat et Grenier (2014) dans leurs recommandations au Ministère.

Tablant sur ce consensus politique, profitant de l'appui d'experts et du milieu des affaires, la réponse politique des libéraux à la Charte du Parti Québécois délaïsse l'enjeu identitaire pour se centrer sur l'intégration économique. En ce sens, dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement libéral entreprend une série d'actions. D'emblée, la ministre Weil modifie le nom du Ministère pour en retirer les termes "communautés culturelles" et les remplacer par "diversité" et "inclusion". Puis, elle annonce son intention de présenter une nouvelle politique et de modifier la loi sur l'immigration jugeant que la loi, qui date de 1968, et la politique de 1990 doivent être modernisées. (MIDI, 2014b). Également, la ministre ferme plusieurs bureaux régionaux et transfère une partie de leurs activités au Ministère de l'Emploi (MIDI, 2014e).

Pour préparer la nouvelle politique d'immigration, la ministre lance un vaste processus de consultation. D'abord, elle tient des rencontres privées et commande quatre bilans de situations à des équipes de chercheurs, ce qui mènent à la parution du document de consultation intitulé *Vers une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion* en novembre 2014 (MIDI, 2014c). Ensuite, appelant la population à réagir, la ministre reçoit soixante mémoires provenant majoritairement de groupes d'acteurs sociaux issus des milieux communautaires, syndicaux, patronaux, paragouvernementaux et de la recherche. Finalement, la plupart de ces interlocuteurs sont reçus lors de consultations particulières en commission parlementaire à l'hiver 2015 (MIDI, 2015). Ce processus se conclut lorsque la ministre divulgue, en mars 2016, la nouvelle politique d'immigration intitulée *Ensemble, nous sommes le Québec* et une stratégie d'action quinquennale. (MIDI, 2016a).

Il est notoire de constater que sur les questions migratoires, ce gouvernement consulte énormément les groupes d'acteurs sociaux. En effet, en 2016, il tient également des commissions parlementaires d'abord sur le projet de loi sur l'immigration et ensuite sur les quotas d'immigration (MIDI, 2016b, 2016c). Dans le cas particulier de l'élaboration de la nouvelle politique, la démarche gouvernementale consiste à organiser des consultations particulières et donc à ne pas y inviter le grand public, mais plutôt les experts du domaine de l'insertion professionnelle. À travers leurs réactions, il peut juger

de la pertinence et de l'impact de certaines décisions. Ainsi, le gouvernement se tourne vers les groupes d'acteurs sociaux afin de valider son projet de réforme.

Bref, puisqu'en 2014, la question de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes est constamment au cœur de l'actualité, cette conjoncture sociopolitique incite le gouvernement libéral Couillard à intervenir dans le domaine. Démontrant un grand désir d'agir, il pose une série de gestes importants, dont la divulgation d'une nouvelle politique d'immigration pour laquelle il consulte de nombreux groupes d'acteurs sociaux. Reste à constater quels problèmes il y cible et quelles solutions il y propose. C'est, entre autres, ce à quoi notre recherche se propose de répondre.

1.3. Conclusion de la problématique

Tel que cette problématique vient de le présenter, le Québec reçoit actuellement plus de cinquante mille nouveaux arrivants par année qu'il sélectionne majoritairement en fonction de leur capital humain. Le gouvernement libéral Couillard mentionne qu'il compte sur leur apport afin de contribuer à la vitalité de l'économie québécoise. Cependant, comme de nombreux indicateurs le prouvent, la participation des personnes immigrantes à la vie économique de la province n'atteint pas son potentiel maximum.

D'autre part, le portrait des différentes politiques d'immigration tracé précédemment démontre une certaine continuité dans les actions des différents gouvernements en matière d'intégration des personnes immigrantes. Globalement, les politiques visent la promotion de l'immigration, la recherche de ses bénéfices économiques, l'élaboration d'une approche d'intégration distincte nommée *interculturalisme* et l'utilisation de la langue française par les personnes immigrantes.

À l'intérieur de ces grands paramètres, tous les gouvernements adoptent des postures idéologiques spécifiques. De même, la population et les groupes d'acteurs organisés se positionnent face à la question migratoire et à l'intégration et réagissent aux stratégies

gouvernementales. Ainsi, dans l'élaboration de leurs prises de position, les gouvernements sont sensibles à l'opinion de leur électorat et des groupes d'acteurs sociaux particuliers auxquels ils cherchent à plaire.

Dans le cas de l'élaboration de la politique d'immigration de 2016, le gouvernement Couillard se positionne dans le cadre des grandes lignes directrices tracées par les politiques précédentes et en fonction des problèmes qu'il identifie. Pour répondre aux enjeux actuels, il définit un certain nombre de solutions. De même, les groupes d'acteurs organisés qui s'intéressent aux questions de l'immigration et de l'intégration et que le gouvernement interpelle en commission parlementaire lui partagent leurs visions et leurs priorités. En résultante de cet échange, le gouvernement tente de déterminer des orientations qui sont rassembleuses et qui lui permettent d'atteindre ses objectifs.

À ce moment-ci, il est intéressant de se demander quels éléments le gouvernement Couillard priorise et quelle vision de l'intégration économique des personnes immigrantes il propose.

1.4 Les étapes de la démarche de recherche et les questions de recherche

Dans le contexte de l'élaboration et de la promulgation d'une nouvelle politique d'immigration provinciale, remplaçant celle élaborée il y a vingt-cinq ans, le moment est opportun de faire le point sur les positions gouvernementales et sur celles des principaux acteurs de l'insertion professionnelle quant à la question de l'intégration des personnes immigrantes. Le processus d'élaboration de la politique d'immigration de 2016 procure le matériel nécessaire à cet exercice d'analyse, car il inclut, entre autres, la publication d'un document de consultation gouvernementale, le dépôt de soixante mémoires d'acteurs sociaux en réponse à ce document et des auditions publiques des consultations de la ministre de l'immigration avec ces acteurs.

Ainsi, notre démarche de recherche s'articule autour de trois étapes d'analyse. La première consiste à documenter différents aspects de l'approche actuelle du gouvernement en matière d'intégration économique des personnes immigrantes. À travers l'analyse du discours du gouvernement au cours de la période d'élaboration de la politique d'immigration de 2016, la réalisation de cette étape permet d'établir un portrait des priorités gouvernementales en matière d'intégration économique des personnes immigrantes. La deuxième étape vise à explorer les discours des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes au sujet du discours actuel du gouvernement en matière d'intégration économique des personnes immigrantes afin de prendre le pouls des acteurs organisés concernant cet enjeu social majeur. Finalement, la troisième étape d'analyse consiste à réfléchir sur les liens entre l'approche gouvernementale et les discours des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes au sujet de l'intégration économique des personnes immigrantes dans le but d'en trouver les points de convergences et de divergences. Cette analyse vise à vérifier où se situent les éléments de consensus parmi les principaux groupes d'acteurs actifs dans le domaine de l'intégration des personnes immigrantes. La recherche aspire donc à tracer un portrait de la société québécoise sur le plan des objectifs poursuivis, des problèmes définis et des solutions envisagées dans le domaine de l'intégration économique des personnes immigrantes.

De ces trois étapes de notre démarche de recherche découlent directement trois sous-questions de recherche propices à documenter des éléments utiles pour répondre à notre question de recherche principale. Cette dernière s'énonce comme suit :

Les solutions proposées dans la politique d'immigration de 2016 du gouvernement du Québec répondent-elles aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes?

Nos trois sous-questions de recherche sont les suivantes :

Quel est le discours actuel du gouvernement en matière d'intégration économique des personnes immigrantes?

Quels sont les discours actuels des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes en réaction au discours gouvernemental?

Quels sont les points de convergence et de divergence entre ces différents discours?

1.5 Pertinence de la recherche

Cette recherche est pertinente pour le travail social, car elle offre une compréhension en profondeur du contenu et des enjeux de la nouvelle politique d'immigration, laquelle aura des répercussions sur les immigrants, l'offre de services, les organisations, les intervenants et, dans une plus large mesure, le tissu social québécois.

Il s'est écoulé vingt-cinq ans depuis le dépôt de la dernière politique d'immigration québécoise. L'élaboration d'une nouvelle politique est donc un moment historique à saisir et le fait d'effectuer une recherche autour de ce sujet maintenant permet de l'analyser en profondeur au moment même où elle est dévoilée. Il y a donc un intérêt scientifique certain à analyser un fait social en même temps qu'il se déroule. Ainsi, documenter le processus d'élaboration de la politique et mettre en relation les différents discours des acteurs permettent de prendre le pouls de la mouvance sociale à un moment précis, dans un domaine qui est très controversé dans l'opinion publique, qui est au cœur du développement social et économique du Québec, celui de l'immigration.

La recherche est également pertinente pour aider les acteurs du domaine de l'intégration des personnes immigrantes à comprendre cette politique. Au cours des quarante dernières années, il s'est créé au Québec un vaste réseau d'organismes de services d'aide à l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrants qui ont développé une expertise et un champ de pratique d'intervention sociale particulier. Ces organismes communautaires constituent des employeurs et des lieux d'apprentissage privilégiés pour les travailleurs sociaux, en particulier au début de leur vie professionnelle. Par l'entremise d'un système de contrat de service, le financement de ces organisations dépend fortement de leurs ententes avec le Ministère de l'immigration (MIDI) et Emploi-Québec. Puisque la parution de la nouvelle politique d'immigration s'accompagne d'un plan de mise en

œuvre auquel s'arriment des budgets qui seront ventilés dans différents programmes, il est extrêmement opportun pour les organismes communautaires de bien comprendre les orientations gouvernementales afin d'assurer la récurrence de leur financement.

À titre d'exemple, avant la sortie de la nouvelle politique d'immigration, deux faits se sont produits qui laissent entrevoir une menace pour le financement de ces organisations et pour la pérennité de l'approche et du type d'intervention sociale qu'ils ont développé au cours des années et qui fait la spécificité de leur intervention et de leur expertise. Ces événements sont le financement à même l'enveloppe budgétaire SAE (Soutien et Aide à l'Emploi) d'Emploi Québec du programme Interconnexion de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain et la création d'un bureau dédié à l'intégration des immigrants la ville de Montréal. Le financement d'acteurs du milieu des affaires et, éventuellement, municipal, pour remplir les objectifs d'intégration des immigrants constituent certes une menace pour les organismes communautaires au niveau du financement et donc de la continuité de leur mode d'intervention. Dans ce contexte, la présente recherche peut aider les décideurs des organismes communautaires à comprendre les orientations gouvernementales exprimées dans la nouvelle politique d'immigration et évaluer quels en sont les enjeux afin de s'adapter à la nouvelle réalité et saisir les risques et les opportunités de développement qu'elle offre pour leurs organisations.

La recherche est également utile pour les travailleurs sociaux en contact avec des personnes immigrantes, car elle leur permet de porter un regard sur le contexte macrosociologique dans lequel s'inscrivent leurs interventions. En effet, celles-ci sont effectuées au sein d'organisations qui reçoivent des mandats de l'État qui eux émanent des grandes orientations que se donne le gouvernement. Il importe donc de connaître le discours social et gouvernemental entourant la question de l'intégration des immigrants afin de connaître les priorités gouvernementales et de saisir ses intentions. Celles-ci ont une incidence directe sur le profil de la population immigrante, les difficultés qu'elle rencontre et les services d'intégration qui sont mis à sa disposition.

CHAPITRE II CADRE CONCEPTUEL

Le chapitre précédent a démontré que le Québec possède une tradition d'immigration, que depuis la Révolution tranquille les gouvernements successifs ont développé des stratégies de sélection et d'intégration des personnes immigrantes et que, bien que la société québécoise intègre ces derniers, les recherches prouvent que des lacunes existent, en particulier en ce qui a trait à la dimension économique de l'intégration. C'est dans ce contexte que le gouvernement a divulgué en 2016 la première politique d'immigration québécoise en vingt-cinq ans. Notre recherche se base sur la consultation tenue en vue de l'élaboration de cette politique afin d'analyser la position gouvernementale et celle d'autres acteurs centraux concernant l'intégration économique des personnes immigrantes.

Conséquemment se dégagent deux assises principales à notre recherche, soit les politiques publiques et la notion d'intégration. Ainsi, le cadre conceptuel de cette recherche se divise en deux parties. La première présente les notions nécessaires à l'analyse d'une politique publique à savoir sa définition, son cycle de construction continue, les acteurs qui y interagissent, les courants qui la traversent et comment s'y exerce le pouvoir. La seconde partie traite de l'intégration, d'abord en traçant un portrait du concept, ensuite en explorant ses différentes dimensions, particulièrement sa dimension économique et finalement en précisant en quoi consiste l'insertion professionnelle. Chaque partie se conclut par un tableau synthèse des principales notions abordées.

2.1 Les politiques publiques

Dans l'élaboration des politiques publiques, les décideurs jonglent avec une multitude de paramètres économiques, légaux, administratifs, électoraux, idéologiques difficilement conciliables. Ainsi, l'analyse des politiques publiques peut se révéler un exercice complexe considérant les dizaines de variables qui y interfèrent. Les chercheurs sont alors

susceptibles de se retrouver avec des grilles d'analyse fort élaborées, difficilement compréhensibles et opérationnelles. Il importe donc de concentrer notre attention sur certains aspects des politiques publiques sans tenter dans un seul ouvrage d'en recenser l'incommensurable complexité. En ce sens, cette section du cadre conceptuel présente des éléments propices à faciliter la compréhension de l'objet de notre recherche en fonction des objectifs qu'elle s'est donnée. Le texte qui suit s'intéresse donc particulièrement au cycle de construction d'une politique publique, aux acteurs qui s'y impliquent, aux courants qui la traversent et se termine sur le thème de l'exercice du pouvoir. Mais d'abord, il importe de définir le concept de politique publique.

2.1.1 Définition de politique publique

Dans cette section, nous proposons de tracer un portrait global du concept de politique publique en regroupant les principaux éléments de définition que nous avons découverts. Ensuite, nous précisons le point de vue de certains auteurs et présentons spécifiquement la définition systémique de Vincent Lemieux. Finalement, nous exposons notre propre définition du concept, celle que nous utilisons dans le cadre de cette recherche.

Selon notre recension des écrits, les chercheurs rencontrent des difficultés à s'entendre sur une définition commune de politique publique. La richesse de la littérature qui s'y consacre est telle que, par exemple, Meny et Thoening (1989) s'appliquent en 120 pages à dépeindre les différentes définitions et modèles d'analyse des politiques publiques. Nous constatons, à la suite de Bernier et Lachapelle (2010) que la façon dont les chercheurs définissent les politiques publiques dépend de ce qu'ils cherchent. Ainsi, ils peuvent s'intéresser particulièrement aux interactions et aux rôles des acteurs ou aux processus de prise de décision ou encore aux règles institutionnelles qui influencent les décisions. Cependant, il appert que les principales théories sur le sujet se sous-divisent en trois grandes catégories, soit celles centrées sur les théories de l'État, celles expliquant le fonctionnement de l'action publique et celles orientées vers l'évaluation de l'action publique (Knoepfel, Larrue, Varone, Savard, 2015).

Afin de définir ce qu'est une politique publique, spécifions d'abord quelques éléments de base que nous retrouvons chez la grande majorité des auteurs. En premier lieu, elle émane d'une autorité politique possédant une légitimité gouvernementale. En deuxième lieu, elle se compose d'un ensemble de pratiques et de normes qui constitue un programme d'actions. En troisième lieu, elle concerne un secteur d'activités de la société : le transport, la santé, etc. (Meny et Thoening, 1989). Précisons que pour les chercheurs, toutes les actions gouvernementales peuvent être considérées comme une politique publique. Par contre, pour les membres de l'appareil gouvernemental, cette dernière s'accompagne toujours de la parution d'un document d'orientation officiel, généralement entériné par une assemblée parlementaire (Lemieux, 2009).

Bien entendu, ces actions gouvernementales ont une visée. Elles cherchent à résoudre un problème public. Une politique publique est donc une réponse des autorités gouvernementales «à un état de la réalité sociale jugée politiquement inacceptable» (Knoepfel *et al.*, 2015, p.37). Si les acteurs gouvernementaux occupent une place centrale dans les politiques publiques, ils ne sont pas les seuls qui y sont impliqués et les auteurs spécialisés mentionnent tous l'importance de l'interaction de différents types d'acteurs dans le développement des politiques. Ce développement s'inscrit dans une temporalité et à ce niveau le modèle du cycle de construction continue d'une politique publique suggéré par Anderson (1979) est largement utilisé. Ce modèle décrit cinq processus qui s'enchevêtrent dans un mouvement de va-et-vient : la mise à l'agenda, la formulation, l'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation d'une politique publique (Bernier et Lachapelle, 2010; Knoepfel *et al.* 2015; Labelle, 2009; Meny et Thoening, 1989).

Les éléments présentés ci-haut dressent un portrait général des différentes définitions de politique publique que nous avons relevées. Cependant, les spécialistes ajoutent de nombreux compléments d'information dans des définitions qui précisent leurs intérêts de recherche. Ainsi, Meny et Thoening (1989) présentent un cadre conceptuel d'analyse en quatre points qui comprend la politique et les autorités publiques, les effets, le changement social et le système d'action. Anderson (1979) suggère un cadre d'analyse environnementale globale riche de huit systèmes appartenant soit à l'environnement intra

ou extra sociétal qui, par l'entremise de demandes et de "supports", constituent des "inputs" pour le système politique. Ce dernier donne ses réponses ("outputs") sous la forme de décisions et de lois. Dans le même sens, Knoepfel *et al.* (2015) insistent sur l'influence des ressources disponibles et des règles institutionnelles générales et spécifiques comme facteurs contraignants ou d'opportunités dans les politiques publiques. Finalement, Bernier et Lachapelle (2010) précisent dans leur modèle d'analyse la prise en compte des différentes logiques qui concourent aux décisions politiques.

Dans notre revue de littérature, et conséquemment dans la construction de notre cadre conceptuel, notre attention se focalise spécialement sur les travaux de Vincent Lemieux qui, comme le rapporte Crête (2003), a exercé une influence sans pareille dans l'étude des politiques au sein des universités québécoises. Lemieux, comme Anderson (1979), propose une définition systémique de politique publique où il décrit un environnement interne et un environnement externe. L'environnement interne se compose de différents sous-systèmes, soit le régime politique et ses institutions, l'appareil gouvernemental, l'appareil administratif et les différentes instances de décentralisation. Quant à l'environnement externe, il est constitué de l'environnement intrasociétal, c'est-à-dire qui appartient à la société, par exemple le vieillissement de la population, et de l'environnement extrasociétal, qui concerne l'influence et les relations avec d'autres collectivités, par exemple, les normes économiques internationales. C'est donc un système politico-sociétal, formé des systèmes politiques et de leur environnement, qui se révèle partiellement dans les processus de réalisation des politiques publiques (Lemieux 2001, 2009).

Ce système politico-sociétal est orienté vers la régulation de ses environnements internes et externes. La régulation s'accomplit en tentant de transformer une situation jugée problématique pour la rapprocher de normes dont elle se serait éloignée ou qui n'ont pas encore été atteintes. Cette régulation et les contrôles par lesquels elle se manifeste sont soumis à des règles et font l'objet de jeux de pouvoir entre les acteurs concernant la distribution des ressources. À ce sujet, Lemieux distingue sept catégories de ressources et quatre principaux types d'acteurs puis définit le pouvoir d'un acteur comme étant le

contrôle d'une opération concernant ses ressources ou celles des autres. Il ajoute que dans ces relations de pouvoir, des acteurs forment parfois des alliances en vue de faire prévaloir leurs préférences. D'autre part, dans le modèle d'analyse qu'il développe, Lemieux fait une large place à la théorie des trois courants d'une politique publique, telle que définie par Kingdon (1995). Celle-ci stipule que les processus par lesquels se réalisent les politiques publiques résultent du mariage des courants des problèmes, des solutions et de la politique (Lemieux 2001, 2003, 2009).

Pour synthétiser les éléments de définition exposés par Lemieux, nous spécifions que pour lui une politique publique se déroule dans un système politico-sociétal précis, comportant des règles, où interagissent différents acteurs sociaux et s'effectue dans un but de régulation. Elle consiste à la mise à l'agenda par des acteurs gouvernementaux de ce qu'ils jugent être un problème public nécessitant une intervention et pour lequel ils formulent des solutions dans le but de les mettre en œuvre afin de revoir la distribution des ressources entre différents acteurs sociaux (Lemieux 2001, 2003, 2009).

Lemieux (2009) précise qu'il s'intéresse spécifiquement dans ses travaux aux actions et à la structure des relations entre les acteurs. À ce propos, dans plusieurs de ses derniers ouvrages, Lemieux (1999, 2000, 2004) concentre son analyse sur des notions telles que les types et la densité des relations, les types de connexité et la représentation graphique des liens entre les acteurs. Bien que ce champ d'analyse soit pertinent, notre recherche ne s'intéresse pas à décrire l'intensité ou la fréquence des relations entre les acteurs. Nous adhérons à la vision systémique des politiques publiques et nous centrons notre recherche principalement sur l'action gouvernementale tout en considérant les alliances entre groupes d'acteurs sur la base de leurs similitudes idéologiques. Afin d'insister sur ce dernier point, nous retenons l'utilisation de Lemieux (2001, 2009) de la théorie des trois courants de Kingdon (1985) et nous nous référons également à Meny et Thoenig (1989) qui considèrent que toute politique publique découle d'une théorie du changement social. Hormis ceci, notre définition rejoint largement celle de Lemieux (2001, 2003, 2009), lui-même inspiré de Kingdon (1985) et d'Anderson (1979).

Ainsi, en résumé, nous proposons d'utiliser la définition suivante dans le cadre de notre recherche. Une politique publique résulte d'une décision gouvernementale d'agir sur une situation jugée problématique et d'offrir des solutions qui conduisent à des actions en vue de son amélioration. Elle renferme une théorie implicite et nécessite l'implication de nombreux acteurs. Elle se déroule dans un espace-temps nommé cycle de construction continue d'une politique publique qui comprend les phases de mise à l'agenda, de formulation, d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation d'une politique publique. Bien que cette définition ne soit pas exhaustive, nous considérons suffisant, aux fins de notre recherche, de nous limiter aux paramètres d'analyse qu'elle définit. Afin d'en préciser le contenu, les sections suivantes de la première partie de notre cadre théorique décrivent ses différentes composantes. Nous commençons par la description du cycle de construction continue d'une politique publique.

2.1.2 Le cycle de construction continue d'une politique publique

La littérature spécialisée foisonne de modèles d'analyse des politiques publiques. Cependant, comme le note Bernier et Lachapelle (2010), « la réalité est trop complexe pour que nous puissions la comprendre dans son ensemble » (p13). Ainsi, les schémas explicatifs des politiques publiques se doivent de livrer une vision simplifiée de la réalité. Ceci incite de nombreux auteurs à produire des modèles d'analyse propres à illustrer uniquement le processus d'évolution d'une politique publique. Ce qu'ils gagnent en clarté, ils le perdent en précision. En effet, ils n'y mentionnent ni le rôle des acteurs, ni les paramètres avec lesquels ils doivent composer, ni ce qui motive leurs décisions. Néanmoins, ces schémas ont l'avantage de simplifier la compréhension des politiques publiques; ce qui constitue une bonne façon d'aborder ce champ d'études.

Nos lectures nous ont permis de découvrir que de nombreux théoriciens décrivent le cycle de réalisation d'une politique selon des modèles séquentiels comptant généralement de trois à cinq étapes où les principales phases sont sensiblement toujours les mêmes (Anderson, 1979 ; Bernier et Lachapelle, 2010 ; Kingdon, 1995 ; Knoepfel *et al.*, 2015 ;

Lemieux, 2003, 2009 ; Meny et Thoenig, 1989). Le modèle qui nous semble le plus clair et que Bernier et Lachapelle (2010) considèrent comme la référence en la matière est celui d'Anderson (1979) qui comprend cinq phases : mise à l'agenda, formulation, adoption, mise en œuvre et évaluation. Elles sont reliées entre elles dans un mouvement de va-et-vient par un métaprocessus de rétroaction. À cet effet, Lemieux (2009) note que, dans la pratique, la délimitation de ces étapes n'est pas toujours facilement identifiable puisque dans leurs élaborations, elles s'enchevêtrent les unes aux autres.

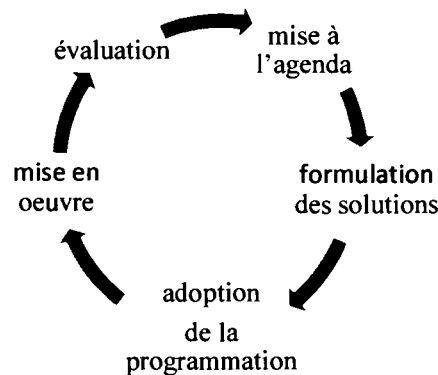
En nous inspirant de nos différents auteurs de référence, nous proposons maintenant d'explicitier ce modèle. La première étape du cycle de construction continue d'une politique publique est la mise à l'agenda qui débute par la prise de conscience du problème. Pour Lemieux (2009), cette dernière est d'abord publique avant de devenir politique au moment où, alerté par la pression populaire, le gouvernement accepte de prendre en charge le problème. À ce moment, la situation est mise à l'agenda politique et le gouvernement déclare publiquement son intention d'agir. Les autorités publiques s'affairent alors à délimiter les paramètres du problème à résoudre et à en identifier les causes probables (Knoepfel *et al.*, 2015). Ceci s'accompagne de l'élaboration des solutions propres à entraîner le changement visé. C'est la phase de la formulation des solutions (Knoepfel *et al.*, 2015; Meny et Thoenig, 1989).

L'étape suivante de ce cycle consiste en l'adoption de la programmation politique, la décision politique, le moment où le gouvernement présente dans une publication officielle, entérinée par le parlement, sa vision de la situation et les solutions qu'il envisage de mettre en œuvre. Il divulgue alors généralement un plan d'action où il fait état de la façon dont il entend allouer les ressources. Cette étape est particulièrement révélatrice de la distribution du pouvoir entre les différents acteurs mobilisés par les enjeux de la politique (Knoepfel *et al.*, 2015 ; Meny et Thoenig, 1989).

Par la suite, s'enclenche le processus de la mise en œuvre qui consiste à appliquer les mesures de la programmation afin de s'attaquer aux situations qui font problème dans le but de les rendre conformes aux attentes formulées. Généralement, le plan théorique est adapté à la réalité par les agents de la mise en œuvre qui se confrontent aux difficultés de

son application sur le terrain. Finalement, le cycle se complète par l'étape de l'évaluation qui a pour objectif de vérifier si la mise en œuvre atteint les objectifs de la politique et, dans le cas échéant, d'attirer l'attention du gouvernement sur certains problèmes et de le guider dans sa prise de décision. Il peut alors choisir d'agir en apportant des modifications à la politique existante ou en la redéfinissant. Dans ce dernier cas, l'évaluation contribue à l'émergence d'une nouvelle politique et un nouveau cycle de construction d'une politique s'entame (Bernier et Lachapelle, 2010; Lemieux, 2009).

Figure 2.1 :



Cycle de construction continue d'une politique publique

Source : Adapté de Anderson (1979, p.25)

Ainsi, notre recherche s'inspire des spécialistes consultés en utilisant pour son analyse un modèle séquentiel décrivant le cycle de construction continue d'une politique publique. Celui-ci se compose ici d'une série de cinq processus : la mise à l'agenda, la formulation des solutions, l'adoption de la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation. Toutefois, bien que fort utiles pour faciliter l'étude d'une politique publique les modèles qui traitent des processus de sa construction continue sont incomplets, car ils ne décrivent pas les forces qui y interagissent. Principalement, tel que les dernières pages l'ont évoqué, le rôle des acteurs est central dans l'élaboration des politiques publiques. La section suivante présente des éléments théoriques afin de jeter un éclairage sur cet aspect.

2.1.3. Les acteurs des politiques publiques

Notre revue de littérature révèle que plusieurs théoriciens portent une attention particulière aux rôles des acteurs présents dans les processus de réalisation des politiques publiques. En effet, force est de constater que ces processus ne se déroulent pas d'eux-mêmes. Ils sont mus par des acteurs en interaction entre eux qui tentent de les influencer, soit pour les mener à terme, les modifier ou encore les arrêter (Lemieux, 2001). Afin de cerner les principaux éléments du concept d'acteur dans le champ des politiques publiques, cette section en propose une définition et une catégorisation et se termine par une présentation des notions de communauté, de réseau et d'alliance d'acteurs.

Parmi les différentes définitions que les spécialistes soumettent du concept d'acteurs, celle de Knoepfel *et al.* (2015) en dépeint une vision large qui se prête bien à notre recherche, car elle s'inscrit dans une perspective intégrative qui implique que tous les membres de la société jouent un rôle dans le cycle d'une politique publique :

Tout individu ou groupe social concernés par le problème collectif dont traite une politique publique est considéré comme un acteur potentiel pouvant faire partie de l'espace de cette politique publique. En effet, son comportement, plus ou moins actif, influence la manière dont est conçue et appliquée l'intervention publique en question (p. 61).

En ce qui a trait aux classifications d'acteurs, nous avons retenu celle de Lemieux (2009), qui s'inspire largement de Kingdon (1995) et qui s'apparente à celle de Bernier et Lachapelle (2010). Entre autres, elle nous paraît plus facilement opérationnelle aux fins de cette recherche que la classification de Knoepfel *et al.* (2015), qui expose un triangle d'acteurs composé des groupes cibles, des bénéficiaires finaux et des acteurs publics. En effet, Lemieux (2009) et Kingdon (1995) décrivent quatre grandes catégories d'acteurs divisés en deux sous-groupes, selon qu'ils occupent une position à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Ce sont les responsables, les agents, les intéressés et les particuliers. Lemieux (2009) spécifie que les catégories désignent des rôles, non pas des personnes, et qu'ainsi un même acteur peut jouer différents rôles selon les situations, passant, par exemple, d'agents à élus ou à particuliers lors des élections. Il

note également que chacun de ces groupes d'acteurs se différencie sur trois plans, soit leur influence sur le déroulement du processus, leur position relativement au système politique considéré et leur niveau de connaissance.

Nous proposons maintenant de définir plus précisément chacune de ces catégories. En premier lieu, le groupe des responsables inclut les élus au pouvoir et leurs entourages (Lemieux, 2009). Il s'agit, sans contredit, de la catégorie d'acteurs la plus importante d'une politique publique, considérant que les responsables possèdent beaucoup de pouvoir et de contrôle sur ses différentes phases, particulièrement la mise à l'agenda, la formulation des solutions et, au-delà de toutes, bien entendu, l'adoption de la programmation (Kingdon, 1995). Dans le cadre spécifique de notre recherche qui porte sur une politique provinciale, ces acteurs, légitimés démocratiquement aux élections, forment le gouvernement, celui qui est investi du pouvoir politique de diriger l'État et dont le mandat est de coordonner les autres systèmes d'action (Meny et Thoenig, 1989).

En deuxième lieu, l'autre groupe associé à l'appareil gouvernemental se nomme les agents. Ce sont des spécialistes tels que les fonctionnaires des ministères ou des agences gouvernementales décentralisées (Kingdon, 1995 ; Lemieux, 2009). Ces acteurs, dont le rôle consiste à appliquer les directives des responsables, exercent le pouvoir public au sein d'organisations administratives publiques qui se perpétuent au-delà des différents gouvernements. Selon notre lecture, cette catégorie inclut également les acteurs institutionnels, tel que les établissements d'enseignement, dont Béland (2002) souligne l'influence sur les réformes des politiques publiques.

En troisième lieu, hors de l'appareil gouvernemental, mais tentant d'y maintenir des liens étroits, se trouvent les acteurs de la catégorie des intéressés qui sont également des spécialistes. Leur catégorisation se sous-divise en sept sous-catégories: les groupes patronaux, les groupes professionnels, les syndicats, les groupes d'intérêts généraux, les élus des instances inférieures, les experts et les médias. Les auteurs notent qu'il est particulièrement difficile de délimiter et de définir avec exactitude la catégorie fortement diversifiée des intéressés. De même, ils reconnaissent que la frontière entre agents et

intéressés est parfois difficile à cerner, particulièrement quand ces derniers siègent sur des organismes consultatifs. Finalement, en quatrième lieu, les auteurs établissent la catégorie des particuliers qui se compose des électeurs, des administrés, qui forment l'opinion publique (Kingdon, 1995 ; Lemieux, 2009).

D'autre part, dans chaque domaine de la vie publique, une communauté d'acteurs formée principalement de représentants des agents et des groupes d'intéressés gravite autour du gouvernement. Cette communauté rassemble des acteurs centraux, mais, puisque ces frontières ne sont pas fixes, elle est perméable à l'inclusion de nouveaux acteurs. Le gouvernement va y chercher le pouls de la population, l'avis d'experts et les appuis pour mener à bien ses projets. Dans ce jeu d'influence, des agents et des intéressés font valoir leurs positions au gouvernement dans le but de promouvoir les intérêts des organisations et des personnes qu'ils représentent (Lemieux, 2001, 2003 ; Meny et Thoenig, 1989).

Dans plusieurs cas, les noyaux de ces communautés se cristallisent par leur participation à des réseaux. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'entités consultatives mixtes, parfois investie de certains pouvoirs opérationnels, comme par exemple dans le domaine de l'emploi, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Cependant, l'existence de ces tables de discussion n'entrave en rien le jeu d'influence et de consultation en coulisses d'autant plus que leur niveau d'incidence sur les décisions gouvernementales est variable. Cela dit, il arrive que parfois la politique soit contrôlée au sein d'un réseau fermé fort, composé généralement, des responsables, d'organismes administratifs du secteur et des groupes d'intéressés les plus puissants (Bernier et Lachapelle, 2010; Lemieux, 1999; Meny et Thoenig, 1989).

Dans le but de proposer une vision plus ouverte du jeu des acteurs, Lemieux (2001, 2003) présente la notion d'alliance. Selon lui, afin d'augmenter leur pouvoir d'influence et leur contrôle sur les opérations, les acteurs constituent des alliances, plus ou moins temporaires, qui peuvent prendre différentes formes. Entre autres, elles existent quand des organisations ou associations réunissent les voix de plusieurs acteurs ou groupes d'intéressés, comme par exemple la Table de concertation des organismes au service des

personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). Également, des alliances apparaissent sous forme de coalitions lorsque divers groupes d'acteurs se réunissent stratégiquement selon les conjonctures avec des acteurs d'autres alliances (Lemieux, 2001,2003).

En résumé, dans cette section, nous avons présenté une définition large de la notion d'acteurs qui inclut l'ensemble des individus ou groupes concernés par une problématique sociale faisant l'objet d'une politique publique. Nous avons retenu quatre catégories d'acteurs : responsables, agents, intéressés et particuliers. Ils peuvent choisir de se regrouper au sein d'alliances et appartenir à des réseaux ou à des communautés. Ils sont plus ou moins actifs selon leurs intérêts, leur pouvoir et les différentes phases du cycle de la politique. Afin de comprendre comment ces acteurs en relation influencent ces processus nous nous référons maintenant à la théorie élaborée par Kingdon (1995).

2.1.4 Les trois courants d'une politique publique

Dans un ouvrage de référence majeur dans l'étude des politiques publiques, Kingdon (1995) a défini ce qu'il appelle les trois courants d'une politique publique. Ce sont les problèmes, les solutions et la politique. Leur compréhension permet d'approfondir la définition de politique publique puisque celle-ci réfère à des acteurs agissant dans le but de trouver des solutions à des problèmes. Afin de bien profiter de l'apport théorique de Kingdon, il importe de se pencher successivement sur les descriptions de ces trois courants qu'il élabore dans son livre *Agendas, Alternatives and Public Policies* (1995).

Bien que ses travaux s'intéressent particulièrement aux processus de mise à l'agenda et de formulation des politiques (Kingdon, 1995), Lemieux (2001, 2003, 2009) a démontré que cet apport théorique peut être utile dans l'analyse de toutes les étapes d'une politique publique. Ainsi, dans le cadre de chacune d'elles, les courants des problèmes, des solutions et de la politique interagissent continuellement les uns avec les autres. Pour chaque étape, les courants entretiennent des relations différentes entre eux; ce sont les couplages. Ceux-ci sont soit serrés ou lâches. Ils sont serrés lorsque l'interdépendance des

courants est telle que leur autonomie en est réduite ou lâches lorsque leur indépendance est grande. Par exemple, dans le cas de la mise à l'agenda, un couplage serré existe entre le courant des problèmes et celui de la politique alors que dans la formulation des solutions, un couplage serré se forme entre la politique et les solutions.

Dans la théorie de Kingdon (1995), les problèmes résultent des conditions. C'est la perception des conditions qui les définissent comme problématiques et qui incitent les gens à vouloir modifier la situation. Cette interprétation d'une situation se fait à travers le spectre des valeurs, par le jeu de la comparaison et par la classification des conditions dans une catégorie ou une autre.

Bien que dans toutes les sphères de la vie publique les problèmes sont multiples et qu'il est facile d'en dresser une longue liste, certains émergent et attirent l'attention des gouvernements alors que d'autres sont laissés de côté. Généralement, ce qui capte l'attention des décideurs, c'est la présence d'indicateurs chiffrés qui leur démontrent l'existence, l'importance ou la récurrence d'un problème (Kingdon, 1995). C'est ce sur quoi Lemieux (2003, 2009) insiste lorsqu'il décrit qu'une politique publique vise toujours à ramener une situation jugée problématique vers des normes considérées plus acceptables. Ce sont les indicateurs qui permettent à la fois d'identifier qu'une situation ne répond pas aux normes et qui déterminent les objectifs à atteindre. Par exemple, un taux jugé trop élevé de décès des jeunes suites à des accidents de la route engendre la mise en place de mesures coercitives et de prévention afin de diminuer ce taux.

De telle sorte que : «constructing an indicator and getting others to agree to its worth become major preoccupations of those pressing for policy change» (Kingdon, 1995, p.93). Par le biais de l'utilisation d'indicateurs, le gouvernement reçoit, dans le processus d'évaluation de ses programmes, une rétroaction qui permet de mettre en lumière différents problèmes. Ces indicateurs peuvent démontrer que ses directives sont mal interprétées, que ses actions provoquent un dépassement des coûts, qu'elles n'atteignent pas les résultats prévus ou qu'elles engendrent des conséquences inattendues. Cependant, les indicateurs n'arrivent pas seuls à mettre un problème à l'agenda politique. Ils

requièrent l'aide d'un déclencheur, soit un événement, une crise, un signal qui fait figure de symbole. Cela dit, pour que ce déclencheur attire l'attention sur un problème, il a besoin que l'évènement ou la crise se répète à plusieurs reprises ou vienne renforcer la perception préexistante d'un problème. Bien entendu, il arrive que certains problèmes jugés prioritaires par certains n'émergent pas dans l'agenda politique. Ceci peut être dû au fait qu'ils n'attirent pas ou plus l'attention des membres du gouvernement, qu'ils considèrent les avoir résolu ou qu'ils estiment que l'application des solutions propres à les résoudre engendre des coûts économiques et sociaux trop élevés (Kingdon, 1995).

En résumé, l'émergence d'un problème peut résulter des indicateurs, de la présence de déclencheurs ou de la rétroaction que reçoivent les actions gouvernementales. Cependant, c'est par le filtre subjectif de la perception de ces éléments qu'une situation est considérée ou non comme problématique. Ainsi, certains problèmes ne se retrouvent jamais à l'agenda politique car ils n'attirent pas l'attention du gouvernement. Le rôle des acteurs est donc essentiel à la mise à l'agenda des problèmes ainsi qu'à leurs définitions.

Le deuxième courant des politiques publiques mis en lumière par Kingdon (1995) est celui des solutions. En nous référant à nouveau à la définition que Lemieux (2001, 2003, 2009) donne de politique publique, nous définissons le courant des solutions comme étant constitué des idées et des propositions qui peuvent servir à régler le problème identifié ou du moins à en amoindrir les conséquences. Les solutions sont ce qui permet à la politique publique de combler l'écart à la norme, lequel est à l'origine de la décision politique d'intervenir sur un problème (Lemieux 2009, Kingdon, 1995).

Les processus par lesquels les solutions s'élaborent sont le fruit d'une longue période de maturation, de débats et de reformulation au bout de laquelle de nombreuses idées sont réfutées et où ne subsistent que celles considérées comme les plus prometteuses. Dans ces processus, les propositions qui satisfont certains critères augmentent leur possibilité de se voir retenues. Elles sont notamment techniquement faisables, acceptables en regard des valeurs des décideurs, convenables pour le public, les spécialistes et les élus et formulées de façon à endiguer les critiques à venir au point de vue budgétaire (Kingdon, 1995).

Dans le cycle de construction d'une politique publique, l'importance du rôle des solutions varie selon les étapes. D'abord, bien que dans la mise à l'agenda, le couplage des courants de la politique et des problèmes soit particulièrement important et qu'il ne soit pas nécessaire qu'une solution existe pour qu'un problème émerge, la présence d'une solution viable favorise grandement la priorisation d'un problème par le gouvernement (Kingdon, 1995). Toutefois, c'est dans les phases subséquentes que le courant des solutions joue un rôle prédominant. Il est tout aussi central dans la formulation, alors qu'il se couple de façon serrée au courant de la politique, que dans la mise en œuvre où les solutions se couplent étroitement avec les problèmes (Lemieux 2001, 2009).

Nous proposons maintenant d'aborder plus spécifiquement le troisième courant, celui de la politique. Notre lecture de Bernier et Lachapelle (2010) et de Lemieux (2009) nous emmène à supposer que le concept de courant de la politique naît dans l'esprit de Kingdon pour nuancer les modèles de la décision rationnelle. Dans ces modèles, la décision politique résulte d'un processus intellectuel de réflexion considérant l'ensemble des variables afin de trouver la meilleure solution possible à un problème. Pour Kingdon (1995), de nombreux facteurs interfèrent dans la décision, ce qui fait que la solution choisie ne répond pas uniquement à des facteurs de rationalité, mais également à des éléments contextuels. Ce sont eux que l'auteur considère quand il définit le courant de la politique dans le sens restreint de référence aux facteurs électoraux, partisans ou reliés aux groupes de pression. Indépendamment des problèmes et des solutions, «the political stream flows along according to its own dynamics and its own rules (Kingdon, 1995, p.162).

Nous constatons que dans ce courant, Kingdon (1995) met l'accent sur l'importance du jeu d'influence des acteurs. Il nomme différents éléments qui y contribuent. Bien entendu, les partis politiques, particulièrement les élus, jouent ici un rôle central et les résultats des élections et les changements de gouvernement influent énormément sur les politiques publiques. L'identité des dirigeants des grandes agences gouvernementales, de même que la mise en place ou la présence de dispositions législatives contraignantes font également partie du courant de la politique. D'autre part, l'auteur relève l'influence du public et des

mouvements sociaux dans ce qu'il appelle le "national mood" qu'il décrit comme l'état d'esprit général de la population, les idées qui y dominent. Celles-ci fluctuent avec le temps et la perception qu'en ont les membres de l'appareil gouvernemental influent considérablement sur les décisions politiques. Pour s'en enquérir, les politiciens se réfèrent à leur entourage, aux médias et aux acteurs des groupes d'intéressés puissants. Ces derniers jouent un rôle important dans le courant de la politique par l'influence qu'ils exercent sur le gouvernement, habituellement dans le but de protéger leurs acquis. De même, des forces à l'intérieur de l'appareil étatique font pression sur les décideurs, généralement en favorisant le statu quo.

Finalement, Kingdon (1995) remarque que la décision politique finale se fait dans le cadre d'un processus de négociation davantage que dans un processus de persuasion et que, quand les acteurs sentent que la décision s'oriente dans une direction, ils préfèrent s'y conformer plutôt que de risquer de perdre les avantages liés à leur participation à la mise en place de la politique. Ceci a pour effet de créer une impression de ralliement général autour d'une solution. Il conclut, en notant que tous les acteurs n'ont pas le même pouvoir et que même si de nombreuses alternatives existent, elles ne sont retenues que si elles obtiennent la faveur des acteurs gouvernementaux aux commandes.

En résumé, selon la théorie développée par Kingdon (1995) et l'utilisation faite par Lemieux (2001, 2003, 2009), les processus de construction des politiques publiques sont le résultat de la rencontre de trois courants dont les composantes influencent le jeu des acteurs. Dans le courant des problèmes, l'accent est mis sur la présence de crises ou d'informations dont la visibilité permet de mettre en lumière des problèmes. Dans le courant des solutions, les différentes options d'intervention sont évaluées sous l'angle de leur faisabilité et de l'engouement qu'elles suscitent. Quant au courant de la politique, ses éléments déterminants sont les idées qui sont dans l'air du temps, la pression exercée par les groupes d'acteurs et les changements dans les équipes gouvernementales.

Bien entendu, la théorie de Kingdon (1995) comporte des limites puisqu'elle ne prend pas suffisamment en considération des facteurs systémiques tels que l'impact des

institutions et des règles ou encore l'importance des relations de pouvoir ou d'influence entre les acteurs comme éléments explicatifs des choix politiques (Lemieux, 2009). Cependant, l'utilisation des trois courants de Kingdon (1995) permet de préciser certains paramètres à travers lesquels les acteurs agissent et offre une structure afin de classer les données, ce qui facilite l'analyse d'une politique publique. Ainsi, dans notre recherche, nous utilisons ces trois courants comme méthode de présentation des résultats.

Cela dit, dans l'élaboration de notre cadre conceptuel, nous nous demandons, comme Kingdon (1995), comment expliquer que certains problèmes soient retenus, certaines solutions choisies et de plus, que certains acteurs soient privilégiés dans la distribution des ressources. Bien que Kingdon (1995) nous offre des éléments de réponse, ce questionnement nous entraîne à chercher des informations supplémentaires concernant le processus de prise de décision. C'est ce que nous abordons dans la section qui suit.

2.1.5 L'exercice du pouvoir

L'éclairage apporté par Kingdon (1995) permet de constater qu'une politique publique résulte d'une série de décisions subjectives de la part du gouvernement. Il décide d'agir ou non, de consulter certains acteurs plutôt que d'autres, de reconnaître et d'identifier certaines causes aux problèmes, de préférer certaines solutions, de répartir les ressources financières et matérielles à différents partenaires, etc. Cette réflexion nous amène à examiner le processus de gouvernance et à enrichir notre cadre conceptuel en présentant la notion de paradigme politique et le concept d'État stratège.

Notre revue de littérature nous enseigne que pour comprendre ce qui motive le gouvernement à agir, les auteurs se positionnent par rapport aux modèles de l'action rationnelle. Ils constatent, tel que le souligne Bernier et Lachapelle (2010) que ce n'est pas un processus strictement rationnel qui motive les décisions politiques. Le modèle qui s'impose alors est celui de la rationalité limitée où un décideur «gère un compromis entre un problème et les contraintes de sa situation» (Meny et Thoenig, 1989, p.210). Comme

l'a démontré Kingdon (1995) dans sa description des trois courants d'une politique publique, la rationalité limitée des responsables est influencée par de nombreux facteurs. Citant entre autres Kingdon (1995), Béland (2002) présente à notre avis un regard théorique pertinent afin de décrire l'aspect subjectif des décisions politiques et apporter un éclairage supplémentaire sur la place des idées dans cette rationalité limitée traversée par les trois courants de Kingdon (1995). Nous désirons ici insister sur le fait que chaque acteur est porteur d'une posture idéologique plus ou moins fluctuante. D'ailleurs, selon Meny et Thoenig (1989) une politique publique est le reflet de la posture d'un gouvernement puisqu'elle contient une théorie implicite du changement social.

Ainsi, pour mieux comprendre les choix politiques, Béland (2002) suggère, dans la lignée de Kingdon (1985), d'examiner les idées et les principes généraux véhiculés par les différents acteurs des politiques. Pour se faire, il présente la notion de paradigme politique, développée par Hall (1993), qu'il définit comme un modèle interprétatif, une vision des choses que partagent certains acteurs politiques. Plus précisément, il s'agit d'une « structure d'idées et de normes qui spécifient non seulement les objectifs des politiques et le type d'instruments qui peuvent être mobilisés pour les atteindre, mais aussi la nature même des problèmes que [les acteurs] doivent affronter» (Hall, cité par Béland, 2002, p.279). Béland ajoute qu'«à la fois techniques et philosophiques, les paradigmes politiques orientent les choix et les stratégies à long terme des décideurs et des mouvements sociaux préoccupés par le débat législatif » (2002, p.33).

En d'autres termes, ceci fait en sorte que dans les courants des problèmes, des solutions et de la politique, les responsables à qui appartiennent les décisions finales ont une posture idéologique qui leur est propre et qui les incline vers certains choix au détriment de d'autres. Nous considérons que l'introduction de la notion de paradigme politique offre une piste intéressante pour expliquer que, dans des contextes économiques, sociaux et politiques similaires, des décideurs font des choix différents.

Ainsi, lorsqu'il prend des décisions concernant les politiques publiques, le gouvernement est en situation de syntonisation avec le contexte environnemental et, plus spécifiquement

de négociation avec des acteurs clés issus de différents milieux. Le défi pour le gouvernement consiste alors à tenter de rallier dans une position commune un ensemble de points de vue de façon à créer autour de ses orientations un consensus permettant leur acceptation populaire et de ce fait, faciliter leur mise en application. Dans cette optique, le gouvernement ne peut pas faire cavalier seul. C'est ce que Boisvert et Brodeur (2010) font valoir en affirmant que dans une société telle que le Québec actuel où la montée de l'individualisation s'accompagne d'un pluralisme moral et d'une diversité culturelle, l'autorité morale des politiciens est affaiblie, ce qui provoque une perte de confiance envers les dirigeants. Dans ce contexte, il devient difficile pour le gouvernement d'imposer ses vues aux citoyens. De telle sorte que pour ces auteurs «...l'élaboration de solutions concernant notre "vivre ensemble" passe maintenant par un processus de construction collective» (Boisvert et Brodeur, p.93, 2010).

Ce point de vue rejoint celui de Vaillancourt (2009) lorsqu'il présente le concept d'État stratège. En effet, Vaillancourt (2009), observant l'évolution des politiques publiques au Québec, remarque que le gouvernement opte, depuis la crise de l'État Providence, pour de nouveaux modes de gestion. Ainsi, au cours de son histoire, l'État passe successivement d'un mode supplétif, de laisser-faire, à un mode planificateur et opérateur où il agit de façon centralisatrice pour se tourner, depuis la fin du siècle dernier, vers un mode de gestion plus ouvert appelé l'État stratège. Dans le cadre de celui-ci, l'État ne cherche plus à agir seul et tend plutôt à élaborer certaines politiques publiques en tissant des liens avec des acteurs du marché du travail ou de la société civile.

Particulièrement, au moment de la mise en œuvre d'une politique publique, la capacité du gouvernement à rallier une majorité d'acteurs derrière un projet commun joue un grand rôle dans le succès de son application. En effet, à la suite de l'identification des solutions, la politique cible des acteurs à qui est confiée l'application des mesures proposées et dont la contribution est essentielle pour opérer le changement désiré. Il s'agit d'un élément crucial, car leur degré d'adhésion contribue fortement au succès ou à l'échec d'une politique (Knoepfel *et al.*, 2015). Par exemple, s'il s'agit d'une politique de

décentralisation, la contribution des acteurs intéressés de la sous-catégorie des gouvernements inférieurs, tel que les municipalités, est indispensable à sa mise en œuvre.

Bien entendu, les pouvoirs publics disposent de moyens régulateurs, incitatifs, persuasifs ou liés à la fourniture directe de biens et de services pour entraîner les agents à la participation dans l'application des solutions (Meny et Thoenig, 1989). La réforme du système de santé et services sociaux menée par le ministre G. Barrette atteste que le gouvernement ne cherche pas toujours à s'allier aux acteurs de la mise en œuvre de ses politiques. Cependant, Vaillancourt (2009) démontre que le modèle de l'État stratège est effectivement appliqué par le gouvernement québécois. En effet, il cite des exemples où l'État s'associe aux organisations patronales, syndicales et communautaires et où ce type de partenariat se concrétise dans la mise en œuvre de politiques sociales intégrant des ententes avec ces acteurs concernant la prestation de services.

Le modèle de l'État stratège dépeint donc un type de gouvernance où le gouvernement cherche à établir des partenariats et à déléguer. Quant à la notion de paradigme politique, elle permet de préciser que la façon dont un acteur conçoit les problèmes, les solutions, leur application et ses relations avec les autres acteurs témoigne de son schème de pensées, lequel oriente son discours et ses actions.

Nous considérons que l'ajout de ces deux éléments théoriques approfondit les notions introduites précédemment dans notre cadre conceptuel et complète bien l'appareil théorique nécessaire à l'analyse des politiques publiques. Toutefois, puisque tout objet de recherche comporte des caractéristiques qui lui sont propres, nous considérons primordial de développer la réflexion dans une voie complémentaire. En effet, l'analyse d'une politique d'immigration implique une réflexion autour du concept d'intégration. C'est la matière de la deuxième partie de notre cadre conceptuel.

Tableau 2.1 : Synthèse de la section 2.1 sur les politiques publiques

Définition de politique publique	Le cycle de construction continue d'une politique publique	Les acteurs des politiques publiques	Les trois courants d'une politique publique	L'exercice du pouvoir : L'État stratège et le paradigme politique
<p>Une politique publique résulte d'une décision gouvernementale d'agir sur une situation jugée problématique et d'offrir des solutions qui conduisent à des actions en vue de son amélioration. Elle renferme une théorie implicite et nécessite l'implication de nombreux acteurs. Elle se déroule dans un espace-temps nommé cycle de construction continue.</p>	<p>Le modèle d'analyse utilisé pour notre recherche décrit un cycle de construction continue d'une politique publique qui comprend les processus de mise à l'agenda, de formulation des solutions, d'adoption de la programmation, de mise en œuvre et d'évaluation.</p>	<p>Les acteurs sont l'ensemble des individus ou groupes concernés par une problématique sociale faisant l'objet d'une politique publique. Ils se divisent en quatre catégories : les responsables, les agents, les intéressés et les particuliers. Ces acteurs peuvent appartenir à des alliances, des communautés et des réseaux.</p>	<p>Le courant des problèmes met l'accent sur la présence de crises ou d'informations susceptibles de les mettre en lumière. Le courant des solutions consiste dans l'évaluation des options d'intervention en termes de faisabilité et de l'engouement suscité. Le courant de la politique implique les idées en vogue, la pression des acteurs et les changements de personnel.</p>	<p>Le modèle de l'État stratège dépeint un type de gouvernance où le gouvernement cherche à établir des partenariats et à déléguer. La notion de paradigme politique décrit le fait que la façon dont un acteur conçoit les problèmes, les solutions, leur application et ses relations avec les autres acteurs témoigne de son schème de pensées, lequel oriente son discours et ses actions.</p>

2.2 L'intégration des personnes immigrantes

Chaque politique publique s'élabore dans le contexte d'une problématique particulière impliquant une communauté d'acteurs et des enjeux qui lui sont propres. C'est également le cas pour l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, dans notre recherche, connaître les notions qui se rattachent à ce champ est essentiel pour permettre une bonne analyse. La deuxième partie de notre cadre conceptuel répond à ce besoin. Divisée en trois sections, elle trace un portrait du concept d'intégration, explore ses différentes dimensions en insistant sur la définition de sa dimension économique et précise en quoi consiste l'insertion professionnelle.

2.2.1 Définition d'intégration

Dans le cadre de notre revue de littérature, nous avons constaté qu'un exposé théorique sur l'intégration implique nécessairement une présentation du concept de l'exclusion et nous les traitons simultanément dans un premier temps. Nous abordons également la dimension politique de l'intégration et nous présentons différentes critiques formulées à son propos avant de conclure par notre propre définition du concept.

Dans la littérature spécialisée française et québécoise, les présentations théoriques d'intégration et d'exclusion sont étroitement liées. Selon notre compréhension générale, de nos jours, l'exclusion et l'intégration réfèrent à titre de concepts-horizon (Paugam, 1999; Schnapper, 2001) à la réflexion sociologique sur un large phénomène social et l'intégration désigne, en plus, les politiques et programmes mis en œuvre pour intervenir sur cette réalité. Comme le souligne Schnapper (2001), l'utilisation d'intégration dans les domaines de la politique et de la sociologie contribue à sa polysémie.

L'exclusion est également une notion polysémique et polémique. Dans sa définition sociologique classique, elle désigne l'altérité, celui qui est mis à l'écart (E. Gagnon et Saillant, 2009). Par exemple, dans le cas d'une ethnicisation de l'identité nationale qui

insiste sur certaines caractéristiques culturelles ou physiques, l'exclusion peut prendre la forme de stigmates transmissibles d'une génération à l'autre (Tripier, 1999). Cependant, dans son utilisation la plus répandue, elle se réfère à un grand registre de situations qui ont en commun la précarité d'une position sociale qui entraîne la difficulté d'accéder au travail et aux ressources, par exemple les services de santé, le logement et les biens de consommation. Dans cette optique, l'exclusion résulte d'une série de ruptures et de pertes ou de l'accumulation de facteurs de vulnérabilité (E. Gagnon et Saillant, 2009). De plus, dans le contexte économique et social actuel, marqué par la précarisation du travail, la particularité de l'exclusion est qu'elle traverse l'ensemble de la société et donc qu'elle touche des individus jusque-là épargnés par l'exclusion et qui deviennent des "surnuméraires" (Castel, 2000). L'exclusion est donc une situation subie et ne relève d'un choix personnel que dans des cas exceptionnels (Hérard, 2009). Ceci n'empêche pas les exclus de s'adapter à leur expérience et d'y donner du sens (Fassin et Morice, 2001).

Pour comprendre les faits sociaux désignés par les concepts d'intégration et d'exclusion, Paugam (2008) et Schnapper (2001) nous ramènent au fondement de la sociologie française, aux travaux de Durkheim sur le suicide. «Un groupe social est intégré lorsque ses membres possèdent une conscience commune, partagent les mêmes croyances et pratiques; sont en interaction les uns avec les autres; se sentent voués à des buts communs» (Paugam et Van Zanten, p.21, 2001). Cette vision homogène d'une communauté cadre mal avec l'hétérogénéité de la société actuelle alors que les individus se désintéressent de plus en plus des projets collectifs pour se concentrer davantage sur leurs besoins personnels, délaissant le "nous" pour le "je" (Côté, 2010). Le morcellement des sociétés, le relâchement des liens sociaux et à sa suite, la marginalisation entraînent l'exclusion. La question centrale consiste donc à se demander à la suite de Durkheim: qu'est-ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l'individualisme apparaît inéluctable? (Paugman, 2008; Paugam et Van Zanten, 2001). Selon notre compréhension, cette interrogation est le fondement d'initiatives telles que la Commission Bouchard-Taylor, la Charte des valeurs proposée par le Parti Québécois et la politique d'immigration de 2016 du gouvernement libéral.

Ainsi, afin de favoriser la cohésion sociale et pallier aux problèmes d'exclusion, plusieurs pays occidentaux mettent en place une série de mesures et de programmes de solidarité dans le cadre de politiques dites d'intégration. En effet, puisque leur cohésion se base sur une interdépendance où la participation des uns garantit la place des autres, l'intégration au corps social de tous les citoyens est essentielle afin de préserver le maintien de l'équilibre social (Paugman, 2008). Par exemple, au Québec, l'Assemblée nationale a promulgué en 2002 la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et elle a adopté en 1990 l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* intitulé *Au Québec pour bâtir ensemble*.

Cet *Énoncé* stipule que : «s'intégrer, c'est devenir partie intégrante d'une société» (p. 44) et que s'intégrer «exige de l'immigrant une adaptation à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil. Il lui demande aussi de se recréer des liens sociaux en fonction [des] règles et valeurs...» (p.44) de la société d'accueil (MCCI, 1990a). Bien que cette politique insiste sur un *contrat moral* qui fait état du partage des responsabilités de l'intégration (MCCI, 1990a), les citations qui précèdent démontrent plutôt, une tendance à se centrer sur la responsabilisation de la personne immigrante et beaucoup moins sur celle du milieu. Pourtant, comme le notent Legault et Raché (2008), «l'investissement de la société d'accueil» (p.57) est essentiel à l'intégration.

Cependant, le fait que l'*Énoncé* place les liens sociaux au cœur de la question de l'intégration rejoint la pensée de spécialistes tels que Paugam (2008) et Schnapper (2001, 2007). Pour cette dernière, qu'il soit question de l'intégration des personnes immigrantes ou des nouvelles formes de pauvreté, la problématique concerne toujours l'affaiblissement, la rupture ou la recomposition de liens sociaux. Ainsi, elle définit l'intégration en tant que «formes de participation des populations à la société globale, par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels» (2001, p. 6-7).

Cette définition implique que l'intégration peut prendre différentes formes, qu'elle touche diverses sphères de la vie en société et donc qu'elle est multidimensionnelle. Elle suppose

également que l'intégration résulte d'interactions qui, pour se réaliser, nécessitent à la fois une ouverture réciproque aux échanges de même que la présence et l'accès à des lieux d'échange. Comme le note Paugam et Van Zanten (2001), pour s'intégrer l'individu doit participer dans des instances de socialisation qui deviendront des groupes d'appartenance et des lieux de transmission de valeurs. Castel (2000) rejoint cette idée lorsqu'il affirme que pour favoriser l'intégration, il existe des conditions, des situations et des lieux. Ainsi, les recherches démontrent que certaines institutions assurent l'intégration sociale (Dubet, 2014; Dallaire et McCubbin, 2008; E. Gagnon et Saillant, 2009; Schnapper, 2001). Ce sont par exemple, le travail, la famille, l'école, l'Église, les institutions politiques, les syndicats ou les partis politiques. Parmi celles-ci, le travail occupe une place centrale dans le processus d'intégration (Castel, 2000; Schnapper, 2007).

Ainsi, dans sa réflexion sur les différentes dimensions de l'intégration, Schnapper (2007) affirme que le travail, par son rôle central dans l'organisation des sociétés modernes, constitue l'élément d'intégration primordial. Elle appuie cette position sur des recherches qui démontrent qu'une bonne situation sur le marché du travail s'accompagne généralement de résultats favorables dans les autres dimensions de l'intégration. Elle soutient que le statut d'emploi a un effet de catalyseur dans le processus d'intégration sociale et que les liens familiaux, sociaux, institutionnels dépendent principalement du travail occupé. Ce dernier assigne une position sociale, est source de valorisation personnelle, permet l'accès aux ressources matérielles et donne accès à un réseau social.

D'autre part, comme nous l'avons mentionné précédemment, de multiples débats ont cours au sujet de l'intégration et les critiques à l'endroit des politiques d'intégration sont nombreuses. Par exemple, E. Gagnon et Saillant (2009) soulèvent qu'en voulant intervenir sur des situations précises, les politiques d'intégration ont eu l'effet défavorable de morceler les réalités et de stigmatiser les populations ciblées. Ils ajoutent qu'elles participent à l'individualisation de problèmes structureaux. Dans le même sens, Dallaire et McCubbin (2008) font valoir que l'utilisation qui est faite de la notion d'intégration dans les politiques publiques « témoignerait de la primauté du regard et des besoins du système

social» (p. 257) ce qui entraîne une responsabilisation à outrance des personnes quant aux résultats de leur parcours et atteste de rapports de pouvoir inégaux.

Ainsi, un des grands débats théoriques sur l'intégration concerne sa finalité. « Intégration à quoi, de quoi? » (Schnapper, 2007, p.68). Schnapper (2007) traite longuement de cet enjeu et considère que le concept d'intégration réfère à deux significations principales. En premier lieu, il décrit les processus par lesquels les individus s'intègrent à la société alors qu'en deuxième lieu, l'auteure suggère plutôt de parler d'intégration de la société. De ce deuxième sens, nous comprenons que peu importe le degré d'exclusion sociale de la personne à partir du moment où elle réside sur un territoire donné, elle appartient au corps social qui le constitue. Par exemple, les personnes immigrantes et leurs descendants font partie de la société, ils n'ont donc pas à s'intégrer à elle puisqu'ils sont en elle. Pour Schnapper (2007), l'intégration de la société consiste donc en sa capacité à créer des espaces d'échange, d'interactions, à favoriser le dynamisme du lien social pour permettre à tous ses membres de se sentir partie prenante à la fois de groupes d'appartenance restreints développés à différents degrés de même que d'une communauté globale.

Cependant, cette capacité est remise en cause par Dubet (2014) qui décrit l'effritement des dimensions symboliques du modèle d'intégration de la société. « Construit sur le travail, les institutions et la nation, le grand récit de l'intégration s'estompe progressivement » (p.69). De telle sorte qu'à notre époque, ce modèle n'arrive plus à jouer son rôle rassembleur, si bien que les gouvernements le délaissent au profit de ce que Dubet appelle le modèle de la cohésion. Disposant d'une force symbolique beaucoup moins affirmée, il s'agit d'un mode de gouvernance par les instruments où sont associés les différents types d'acteurs impliqués dans les politiques (Dubet, 2014).

Conformément à cette nouvelle réalité, le gouvernement du Québec pose en 2014 un geste afin de se distancier du concept d'intégration. En effet, dès la prise de pouvoir par le gouvernement libéral de Philippe Couillard le terme intégration est retiré du nom du ministère de l'Immigration pour être remplacé par les vocables diversité et inclusion.

Finalement, cette section de notre cadre conceptuel se conclue par une synthèse de notre compréhension du concept d'intégration. L'intégration peut se définir brièvement par la capacité de la société à créer une cohésion si bien que ses membres partagent et se reconnaissent des points communs qui les unissent entre eux. Cependant, l'intégration revêt à la fois une signification sociologique et une application politique. Cette dernière prend la forme de politiques publiques qui définissent des solutions propres à favoriser l'intégration à la société de tous ses membres. Ainsi, les processus d'intégration des personnes immigrantes ne sont qu'une des dimensions de l'intégration dans son ensemble. Il s'agit de processus complexes et dynamiques dont la réussite implique l'interaction entre les acteurs au sein d'instances de socialisation, tels que l'école et le travail. L'intégration est multidimensionnelle, et concerne donc les différentes sphères de la vie en société. C'est ce dernier point qui est approfondi dans la section suivante.

2.2.2 Les dimensions de l'intégration des personnes immigrantes

Tel que nous l'avons mentionné dans le cadre de la définition du concept d'intégration, il comporte diverses dimensions. Cette section propose de présenter différentes catégorisations de ces dimensions, en approfondissant celle décrite par Labelle, Field et Icart (2007), puis en précisant la définition de la dimension économique de l'intégration.

2.2.2.1 Survol de certaines catégorisations des dimensions

Notre recension des écrits nous indique clairement la multidimensionnalité des processus d'intégration des personnes immigrantes. Ce point de vue est partagé autant par des chercheurs universitaires que par les gouvernements ou le milieu communautaire. Son utilisation dans le domaine de la recherche permet de fractionner l'objet et de déterminer des indicateurs pour chacune de ses dimensions. Cependant, il n'existe pas dans la littérature scientifique un consensus permettant d'établir une catégorisation dimensionnelle univoque de l'intégration.

Pour exemplifier nos propos, nous présentons brièvement certaines catégorisations retenues par des chercheurs. D'abord, Schnapper (2007) en expose quelques-unes, dont celle de Landeler, précurseur dans le domaine, qui distingue les dimensions culturelle, normative, communicative et fonctionnelle et celle de l'Effectiveness of national integration strategies qui utilise les dimensions structurelle, sociale, culturelle et identificatoire. De leur côté, Dubet et Lapeyronnie (1992) discernent les dimensions socio-économique (par le travail), culturelle et de participation à la vie civile. Quant à Legault et Rachédi (2008), elles dépeignent trois catégorisations, dont celle employée par Abou qui comprend les dimensions de fonctionnement, de participation et d'aspiration et celle décrite dans la politique d'immigration du Québec de 1990. En effet, à différentes occasions, le gouvernement québécois a exprimé sa vision des dimensions de l'intégration des personnes immigrantes. En particulier, dans l'importante politique de 1990, en vigueur jusqu'à la divulgation de celle de 2016, il précise que l'intégration comporte des dimensions linguistique, culturelle, socio-économique, institutionnelle et personnelle (MCCI, 1990a).

Nous proposons de jeter un regard sommaire sur chacune d'elles. Premièrement, la dimension linguistique consiste en la maîtrise de la langue de la société d'accueil et elle est priorisée dans la politique de 1990 puisque l'apprentissage et l'usage du français constituent l'un de ses trois axes d'action (MCCI, 1990a, 1990b). Deuxièmement, la dimension culturelle de l'intégration fait référence au phénomène de la reconnaissance sociale mutuelle où entrent en jeu, entre autres, les échanges interculturels et le partage des valeurs (MCCI, 1990b, Legault et Rachédi, 2008). Troisièmement, pour le gouvernement, la dimension socio-économique se mesure en termes de taux de chômage et de revenu d'emploi, ce qui dénote une vision centrée sur l'intégration au marché du travail (MCCI, 1990a). Quatrièmement, la dimension institutionnelle de l'intégration repose sur les points suivants : l'accès à l'information sur les services publics, leur adaptation et leur utilisation, la représentativité des organismes étatiques et l'implication des personnes dans différents types d'institutions (MCCI, 1990b, Legault et Rachédi, 2008). Cinquièmement, l'intégration personnelle, reliée au vécu subjectif, comporte les

phases de confrontation et d'ouverture, elles-mêmes caractérisées par les étapes d'équilibre, d'expérience acquise et d'identité composite (Legault et Rachédi, 2008).

Postérieurement, dans les travaux gouvernementaux, la description des dimensions de l'intégration présentée dans la politique de 1990 s'est perpétuée en certains points alors qu'elle s'est modifiée en d'autres. En effet, en 2007, la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* a travaillé avec une description du processus d'intégration à la société d'accueil qui comporte les dimensions économique, civique et politique, culturelle et linguistique. Plus récemment, à l'automne 2014, la ministre de l'immigration, Madame Weil a présenté une vision de l'intégration et de ses dimensions qui s'apparente à ces dernières. Dans son introduction au document servant de base à la consultation publique en vue de préparer la nouvelle politique d'immigration, elle affirme que l'intégration à la société québécoise passe par le respect de ses valeurs, le partage du français et la pleine participation aux sphères économique, sociale, culturelle et politique (MIDI, 2014b).

Ce survol de réflexions portant sur les processus d'intégration des personnes immigrantes permet de constater leur diversité, mais également leur ressemblance. Ainsi, nous constatons que les catégories analytiques culturelle et économique sont utilisées de façon plus récurrente. Elles sont d'ailleurs employées dans la catégorisation décrite par Labelle, Field et Icart (2007) qui est exposé en détail dans les pages qui suivent.

2.2.2.2 La catégorisation des dimensions de l'intégration décrite par Labelle, Field et Icart (2007)

Le modèle de catégorisation des dimensions de l'intégration de référence pour notre recherche est celui utilisé en 2007 par Labelle, Field et Icart, respectivement directrice et coordonnatrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et directeur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations. Leur étude répond à une demande reçue en vue de la préparation des travaux de la

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles présidée par l'historien Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor. La recherche de Labelle *et al.* (2007) vise à évaluer la performance du Québec en matière d'intégration. Elle consiste en une revue de littérature scientifique où les auteurs répertorient les résultats et les analyses portant sur les dimensions économique, civique et politique, culturelle et linguistique des processus d'intégration à la société d'accueil. Chacune d'elles est présentée dans cette section.

Le choix d'exposer cette catégorisation dans notre recherche se justifie d'abord par la notoriété acquise dans le domaine des sciences sociales par Labelle, Field et Icart. Ensuite, elle permet de situer notre recherche dans le continuum de la réflexion politique québécoise autour de la question de l'intégration des personnes immigrantes puisque ces dimensions ont reçu l'aval de l'importante Commission Bouchard-Taylor et qu'elles se retrouvent aujourd'hui dans le discours de la ministre de l'Immigration (MIDI, 2014b).

L'étude de Labelle *et al.* (2007) constitue donc un portrait évaluatif de la situation de l'intégration, et à ce titre, exemplifie le processus d'évaluation des politiques que nous avons décrit à la section 2.1.2 de ce chapitre. Dans le cas présent, la Commission de consultation Bouchard-Taylor, émanant du gouvernement, mandate des experts de la catégorie des intéressés pour réaliser un processus évaluatif de la politique d'immigration dans le but de dresser un bilan de la question de l'intégration des personnes immigrantes.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'immigration constitue un cas particulier d'intégration. La catégorisation utilisée par Labelle *et al.* (2007) reflète les enjeux d'intégration spécifiques à la société québécoise. Ceci s'illustre dans le choix de distinguer la question linguistique de la question culturelle. Ces chercheurs démontrent ainsi qu'ils réfléchissent sur l'intégration d'une société minoritaire dont la spécificité du contexte social se caractérise par un enjeu identitaire lié à la question linguistique.

Dans leurs travaux, Labelle *et al.* (2007) décrivent en premier lieu la dimension économique de l'intégration qu'ils introduisent en insistant sur l'importance centrale

qu'elles jouent dans le processus global d'intégration. Ils enchainent d'emblée avec la présentation d'études portant sur l'intégration au marché du travail. Ceci nous emmène à conclure que leurs définitions d'intégration économique et d'intégration au marché du travail s'équivalent. De telle sorte que, afin de procéder à l'évaluation de l'intégration économique des personnes immigrantes, Labelle *et al.* (2007) utilisent des recherches qui comparent leurs performances sur le marché du travail avec celles des natifs en utilisant les paramètres suivants : taux d'activités, taux de chômage et de présence sur l'aide sociale, types d'emplois occupés, niveaux des salaires et des revenus. Pour mieux cerner la situation, ces données sont croisées selon les caractéristiques liées au genre, à l'âge, à la scolarité, à la provenance, au statut d'immigration ou à l'année d'arrivée.

Labelle *et al.* (2007) dégagent de leur étude quelques facteurs à considérer pour expliquer les difficultés d'intégration économique des personnes immigrantes. Premièrement, le système de sélection basée sur de fortes qualifications montre ses limites. Deuxièmement, la structure du marché du travail est marquée par la croissance du travail précaire et à temps partiel et par la faiblesse des salaires de base. Troisièmement, la présence de discrimination fait en sorte que cette dégradation économique touche davantage certains immigrants, et ce en fonction de leur origine et de leurs caractéristiques sociodémographiques. Quatrièmement, la discrimination se perpétue à travers la faible présence des minorités dans les institutions publiques.

En deuxième lieu, Labelle *et al.* (2007) communiquent les résultats et les analyses de travaux de recherche portant sur la dimension civique et politique de l'intégration des immigrants. Selon ce qu'ils rapportent, il existe différentes façons de définir la participation civique, mais, de façon large, elle correspond à toute contribution à un groupe ou une association. En fonction de la définition qu'ils adoptent, les chercheurs mesurent l'inscription ou la participation au sein de groupes ou d'organisations, le taux d'engagement bénévole ou, de façon plus restreinte, la participation à des "exécutifs" et des conseils d'administration. Ils concluent que la durée d'installation sur le territoire et un niveau de scolarité élevé favorisent la participation civique.

Une façon simple de mesurer l'intégration civique est l'acquisition de la citoyenneté. Dans une perspective théorique traditionnelle d'assimilation linéaire de l'immigration, elle est considérée comme un indicateur précis, significatif de l'allégeance à la société d'accueil et donc d'intégration civique. Or, des chercheurs se distancient de cette position en arguant qu'elle ne tient pas compte de significations instrumentales, tel que l'accès à une plus grande mobilité internationale, ou du phénomène de la double citoyenneté (Labelle *et al.*, 2007) caractéristique de redéfinitions identitaires métissées (Vatz Laaroussi, 2009). D'autre part, dans les recherches sur l'intégration politique, les experts s'intéressent à la participation à la vie démocratique en observant le taux de votation aux élections, l'implication politique des différentes associations ethnoculturelles et la représentativité des institutions démocratiques (Labelle *et al.*, 2007).

En troisième lieu, Labelle *et al.* (2007) abordent la dimension culturelle et linguistique de l'intégration. Pour une personne immigrante, la maîtrise de la langue officielle de la société d'accueil permet l'accès à des ressources telles que les services gouvernementaux, le système d'éducation et facilite grandement une intégration sur le marché du travail. Dans le cas spécifique du Québec, la langue officielle de la province cohabite avec l'autre langue officielle du pays. Comme nous l'avons démontré dans notre problématique, les gouvernements québécois successifs ont placé l'usage du français au centre de leurs politiques de sélection et d'intégration des immigrants. Labelle *et al.* (2007) scrutent cet aspect en se demandant, par l'entremise de différents indicateurs, si les personnes immigrantes utilisent la langue française. Ces chercheurs abordent donc le thème de l'intégration culturelle en accordant une place prédominante à l'intégration linguistique et évaluent cette dernière uniquement sous l'angle de la francisation des immigrants. Ces choix théoriques concordent avec les objectifs gouvernementaux visant à ce que les immigrants rejoignent les rangs du groupe de locuteurs francophones majoritaire. Ainsi, la langue agit à la fois comme vecteur d'intégration et d'identification.

Pour évaluer l'intégration linguistique, Labelle *et al.* (2007) s'intéressent principalement à la connaissance du français et à son utilisation dans les sphères publique et privée. Selon notre lecture de leurs travaux, lorsque la langue française est utilisée à la maison, cela

constitue le signe d'une intégration linguistique réussie. Il se dégage cependant du texte que le bilinguisme des personnes immigrantes est en hausse et il appert que cela représente une menace pour les visées d'intégration linguistique du Québec. En effet, la connaissance de l'anglais permet l'accès à des ressources publiques (santé, éducation des adultes, etc.) dans la langue officielle de son choix ainsi que l'accès à des lieux de travail où l'anglais domine, sans compter qu'elle favorise la mobilité vers les autres provinces.

En ce qui a trait à l'intégration culturelle, Labelle *et al.* (2007) y consacrent beaucoup moins d'espace qu'aux autres dimensions de l'intégration et leur texte se base sur une seule référence, soit l'analyse de Garon et Lapointe (2007) produite pour le ministère de la Culture. Ces auteurs y affirment la place centrale de la participation à la vie culturelle dans la formation identitaire d'une société, et ce par l'entremise de la production de références culturelles communes. La notion de culturel est ici mesurée dans le sens restreint de l'utilisation des services culturels et de l'occupation des lieux culturels. L'étude démontre de fortes disparités dans la participation à la vie culturelle que les chercheurs attribuent au capital scolaire, au revenu, mais aussi à l'appartenance à une communauté linguistique, au statut d'immigration et aux croyances religieuses (Garon et Lapointe, 2007, cités dans Labelle *et al.*, 2007).

2.2.2.3 L'importance de la dimension économique de l'intégration

Bien qu'historiquement, ce soit des objectifs démographique et linguistique qui ont incité les gouvernements à agir dans le domaine de l'immigration, ils se préoccupent toujours de sa dimension économique (Grenier, 2008). En effet, face à des problèmes économiques, l'immigration peut constituer une solution visant à répondre aux besoins des régions, à procurer de la main-d'œuvre aux entreprises, à combler les lacunes du marché du travail, à accroître la productivité, à favoriser l'entrepreneuriat, à générer de l'investissement, à favoriser le commerce international, à stimuler la consommation et à augmenter les recettes de l'État (Boudarbat et Grenier, 2014). Ainsi, en 2014, durant l'élaboration de la politique d'immigration, la ministre Weil fait état des visées économiques du Québec

quand elle déclare vouloir attirer les meilleurs talents dans le but de favoriser la prospérité économique (MIDI, 2014b).

En plus d'y voir des avantages liés à sa prospérité, le gouvernement considère que l'intégration économique est la clef de voute de l'intégration.

L'intégration économique réussie est le facteur principal du développement des personnes et des communautés. Elle conditionne la capacité des personnes à accéder aux services dont elles ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu (Québec, 2006, p. 50).

À cette propension gouvernementale s'ajoute le fait que pour une majorité de personnes immigrantes, l'amélioration des conditions socio-économiques constitue la raison principale ayant motivé l'immigration (Legault et Rachédi, 2008). Ces deux facteurs combinés concourent à l'octroi par le gouvernement d'importantes sommes permettant de financer toute une série de services dispensés par de nombreux acteurs institutionnels, communautaires et privés. Ainsi, l'intégration économique des personnes immigrantes représente un secteur d'activités économiques, mais également un champ de recherche à part entière. À preuve, dans la foulée de l'annonce de l'élaboration d'une nouvelle politique, le Centre d'Études Ethniques des Universités Montréalaises (CEETUM) a tenu un colloque de deux jours réunissant «des chercheurs, des décideurs ainsi que différents partenaires du milieu autour de la problématique concernant les trajectoires socio-économiques des immigrants» (CEETUM, 2015, p.1). Bref, il est donc clair que la dimension économique est prédominante dans le processus d'intégration des personnes immigrantes, qu'elle suscite l'intérêt de nombreux acteurs et qu'il s'agit d'une question centrale dans le domaine de l'immigration.

D'autre part, en ce qui concerne la définition de l'intégration économique, notre revue de littérature révèle que généralement, dans les recherches effectuées pour le compte de l'État, elle se limite à l'intégration au marché du travail. Par exemple, dans une des quatre études commandées par le MIDI en vue de l'élaboration de la politique d'immigration de 2016, Boudarbat et Grenier (2014) concentrent leur propos sur l'intégration au marché du

travail. De même, dans les deux descriptions de la dimension économique de l'intégration utilisées par le gouvernement en 1990 et 2007 et présentées précédemment dans ce texte, autant Labelle *et al.* (2007) que le MCCI (1990a, 1990b) se bornent à cet aspect. C'est également la posture que nous adoptons pour cette recherche, car, puisque cette dernière s'intéresse au discours gouvernemental concernant l'intégration économique des personnes immigrantes, nous croyons important de nous donner comme assise le partage d'une définition commune de cette notion.

Ainsi, dans leurs travaux d'évaluation de l'intégration économique des personnes immigrantes, les chercheurs se concentrent généralement sur leur intégration au marché du travail par l'entremise de deux principaux types d'indicateurs, soit ceux liés à l'accès à l'emploi, par exemple le taux d'emploi, et ceux qui évaluent le type d'emploi occupé, par exemple la rémunération (Boulet, 2016). Suivant cette tendance, dans le cadre de notre recherche, une personne immigrante est considérée pleinement intégrée économiquement si elle occupe un emploi permanent à temps plein, à la hauteur de ses compétences professionnelles et scolaires et pour lequel elle touche un salaire qui se compare à la moyenne de ce que les natifs touchent pour le même travail.

Bien entendu, la problématique de l'intégration des personnes immigrantes ne doit pas se restreindre à sa seule dimension économique. D'autres dimensions, civique et politique, culturelle et linguistique sont également à considérer afin de conserver une vision holistique de la personne et de ne pas réduire le citoyen à sa seule fonction productive. Cela dit, il est indéniable que l'intégration économique des personnes immigrantes par la voie de leur intégration au marché du travail dans le cadre d'emploi de qualité correspondant à leurs compétences est un enjeu central de la question de l'immigration. En ce sens, l'intégration des personnes immigrantes au marché du travail constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement et les nombreux acteurs qui y sont impliqués. Les programmes et politiques qui sont associés à cet enjeu sont dits d'insertion professionnelle et c'est cet aspect qui fait l'objet de la section qui suit.

2.2.3. L'insertion professionnelle

En plus de s'intéresser au discours gouvernemental, notre recherche explore celui des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Cette section présente ce champ d'activités et les principaux acteurs qui y participent.

Tout comme l'intégration, la notion d'insertion est à la fois polysémique et polémique. Selon ce que nous avons relevé, dans la pratique, au Québec, lorsqu'il est employé, le terme "d'insertion" est généralement accolée aux compléments "emploi" ou "professionnelle" et l'utilisation de ces expressions est fréquente dans le domaine des services spécialisés d'appui aux personnes immigrantes. Au niveau théorique, Loriol (1999) soutient que, dans cette perspective, l'insertion est une caractéristique individuelle « essentiellement pensée comme un dispositif s'adressant à des personnes à normaliser en vue d'une adaptation à la vie professionnelle... » (p. 11), alors que le terme d'intégration a davantage une signification collective.

Tout un réseau de services s'est développé dans le domaine de l'insertion professionnelle qui, bien entendu, ne touche pas que les personnes immigrantes. En effet, si aujourd'hui l'attention publique est tournée vers ces derniers, dans les années 1990, ce sont plutôt les initiatives pour les jeunes qui ont fait l'objet d'une série d'interventions politiques, dont la création par le gouvernement Parizeau, du réseau des Carrefour Jeunesse Emploi qui compte aujourd'hui cent-dix organisations (CJEO, 2015 ; RCJEQ, 2015).

Dans le cas spécifique de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes, le gouvernement agit en partenariat avec divers acteurs publics, privés et communautaires vers lesquels il tend à décentraliser plusieurs activités et services (Chicha et Charest, 2008). Un regard sur le recensement des programmes offerts à Montréal, effectué par Boulet en 2016, permet de constater la variété des acteurs impliqués. Le Ministère de l'Immigration gère quatre programmes en intégration à travers lesquels ils financent ses partenaires privées et communautaires alors qu'Emploi-Québec administre les fonds de deux programmes de soutien financier aux employeurs, en plus de subventionner certains

services offerts par les partenaires parapublics, communautaires et privés (Boulet, 2016). À cela il importe d'ajouter que le Ministère de l'Immigration est responsable de l'évaluation comparative des études effectuées à l'étranger. De plus, dans le secteur parapublic, les institutions d'enseignement offrent des mises à niveau des compétences par l'entremise de leurs programmes réguliers de Reconnaissance des compétences ou de programmes qui sont spécifiquement destinés aux diplômés étrangers.

En ce qui concerne les autres types de partenaires, le comité sectoriel de main d'œuvre *Technocompétences* se démarque par la création du programme *IntégraTION* en association avec le Regroupement Québécois des Organismes pour le Développement de l'Employabilité. De son côté, le Conseil Régional des Partenaires du Marché du Travail, un organisme regroupant principalement les syndicats, le patronat, le milieu de l'enseignement, mais également les organismes communautaires et les directeurs régionaux d'Emploi-Québec et de deux ministères est actif à travers *Défi Montréal*, initiateur du site internet *travailimmigrants.com*. Quant à la Conférence Régionale des Élus, elle a élaboré le projet *Alliés Montréal*. Justement, dans le secteur privé, la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain a mis sur pied un programme de jumelage avec des entreprises alors que les ordres professionnels gèrent la reconnaissance des compétences nécessaires à l'exercice d'une profession réglementée. Quant aux organismes communautaires, ils sont cent soixante-six dans la région de Montréal à offrir de l'accompagnement en recherche d'emploi aux personnes immigrantes (Boulet, 2016).

Ce tour d'horizon permet de constater que, tel que nous l'avons soulevé précédemment, l'insertion professionnelle des personnes immigrantes, constitue un secteur d'activités économiques où gravitent de nombreux acteurs et où circulent de fortes sommes d'argent, provenant essentiellement des fonds publics. Dans une dynamique de concurrence des organisations à but non lucratif comme des institutions d'enseignement ou des organismes communautaires sont en compétition afin d'attirer les personnes immigrantes dans le but de procéder au maximum d'inscription afin de recevoir des subventions. Dans une telle logique marchande, les personnes immigrantes sont dénommées des clients. Pour illustrer l'ampleur de ce marché, notons que le Salon de l'immigration et de

l'intégration au Québec 2016, présenté par Desjardins, a accueilli en deux jours, près de dix mille visiteurs et près de cent quatre-vingts exposants des milieux communautaire, privé et public (Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, 2016a, 2016b).

La description qui précède démontre également que par le nombre et la variété des acteurs qui y sont impliqués, la dimension économique de l'intégration de l'immigration est le théâtre d'une activité systémique intense. Ceci exemplifie la notion de communauté d'acteurs développée par Lemieux (2001) et exposée dans ce texte à la section 2.1.3.

Pour conclure cette section du cadre conceptuel consacrée à l'intégration, le tableau 2.2 résume les principales notions abordées.

Tableau 2.2 : Synthèse de la section 2.2 sur l'intégration des personnes immigrantes

une définition de l'intégration	dimensions de l'intégration	l'intégration économique	l'insertion professionnelle
Les processus d'intégration des personnes immigrantes sont complexes, multidimensionnels et dynamiques et leur réussite implique l'interaction entre les acteurs au sein d'instances de socialisation, tels que l'école et le travail. Les politiques publiques d'intégration définissent des solutions propres à favoriser l'intégration à la société de tous ses membres.	Le modèle de catégorisation de référence pour notre recherche est celui décrit par Labelle, Field et Icart (2007) qui comporte les dimensions économique, civique et politique, culturelle et linguistique des processus d'intégration des personnes immigrantes à la société d'accueil.	Une personne immigrante est considérée pleinement intégrée économiquement si elle occupe un emploi permanent à temps plein, à la hauteur de ses compétences professionnelles et scolaires et pour lequel elle touche un salaire qui se compare à la moyenne de ce que les natifs touchent pour le même travail.	L'insertion professionnelle des personnes immigrantes constitue un secteur d'activités économiques visant à favoriser leur intégration économique et où, dans le cadre d'un réseau de services, le gouvernement agit en partenariat avec divers acteurs publics, privés et communautaires.

2. 3 Synthèse du chapitre II portant sur le cadre conceptuel

Ce chapitre a permis de préciser les ancrages de notre recherche en définissant d'abord un cadre d'analyse des politiques publiques et ensuite le concept d'intégration et ses dimensions, particulièrement la dimension économique de l'intégration des personnes immigrantes. Nous proposons maintenant une synthèse de ce contenu.

Une politique publique résulte d'une décision gouvernementale d'agir sur une situation jugée problématique et d'offrir des solutions qui conduisent à des actions en vue de son amélioration. Elle renferme une théorie implicite et nécessite l'implication de nombreux acteurs. Elle se déroule dans un espace-temps nommé cycle de construction continue d'une politique publique qui comprend les processus de mise à l'agenda, de formulation des solutions, d'adoption de la programmation, de mise en œuvre et d'évaluation.

Elle implique l'ensemble des individus ou groupes concernés par le problème social sur lequel elle intervient. Ces acteurs se divisent en quatre catégories: les responsables, les agents, les intéressés et les particuliers. Ils peuvent choisir de se regrouper au sein d'alliances et appartenir à des réseaux ou à des communautés. Ils sont plus ou moins actifs selon leurs intérêts, leur pouvoir et les différentes phases du cycle de la politique.

Le jeu des acteurs dans les processus de construction des politiques publiques est influencé par la rencontre de trois courants. Le courant des problèmes où l'accent est mis sur la présence de crises ou d'informations dont la visibilité permet de mettre en lumière des problèmes. Le courant des solutions où les différentes options d'intervention sont évaluées sous l'angle de leur faisabilité et de l'engouement qu'elles suscitent. Le courant de la politique dont les éléments déterminants sont les idées qui sont dans l'air du temps, la pression exercée par les groupes d'acteurs et les changements dans les équipes de dirigeants.

Ce cadre d'analyse des politiques publiques est complété par deux idées. Premièrement, la notion de paradigme politique, qui stipule que la façon dont un acteur conçoit les problèmes, les solutions, leur application et ses relations avec les autres acteurs témoigne

de son schème de pensées, lequel oriente son discours et ses actions. Deuxièmement, le modèle de l'État stratège, qui dépeint un type de gouvernance où le gouvernement cherche à établir des partenariats et à déléguer.

Dans la deuxième partie de notre cadre conceptuel, nous avons présenté différentes notions concernant l'intégration des personnes immigrantes. Premièrement, les politiques publiques d'intégration définissent des solutions propres à favoriser l'intégration à la société de tous ses membres. Les processus d'intégration des personnes immigrantes sont complexes, multidimensionnels et dynamiques et leur réussite implique l'interaction entre les acteurs au sein d'instances de socialisation, tels que l'école et le travail.

Deuxièmement, le modèle de catégorisation de référence pour notre recherche est celui décrit par Labelle, Field et Icart (2007) qui comporte les dimensions économique, civique et politique, culturelle et linguistique des processus d'intégration des personnes immigrantes à la société d'accueil. Troisièmement, conformément à ce que suggère notre revue de littérature, la définition de la dimension économique de l'intégration retenue se limite uniquement à l'intégration au marché du travail. Ainsi, dans le cadre de notre recherche, une personne immigrante est pleinement intégrée économiquement si elle occupe un emploi permanent à temps plein, à la hauteur de ses compétences professionnelles et scolaires et pour lequel elle touche un salaire qui se compare à la moyenne de ce que les natifs touchent pour le même travail.

Finalement, l'insertion professionnelle des personnes immigrantes constitue un secteur d'activités économiques visant à favoriser leur intégration économique et où, dans le cadre d'un réseau de services, le gouvernement agit en partenariat avec divers acteurs publics, privés et communautaires.

L'élaboration de ce cadre conceptuel nous prépare à l'analyse des données recueillies au cours de notre recherche. Cependant, avant de présenter les résultats et leur analyse, il importe au préalable de détailler la méthodologie de recherche utilisée. C'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III MÉTHODOLOGIE

Après avoir défini la problématique et construit le cadre conceptuel, il importe de déterminer les paramètres méthodologiques dans lesquels est recueillie et analysée l'information permettant de répondre aux questions de recherche. Ce chapitre expose donc tour à tour la stratégie de recherche, le champ d'analyse, les procédures de collecte de données, la méthode d'analyse et les limites méthodologiques de notre recherche.

3.1 La stratégie de recherche

Le choix de notre stratégie s'impose de lui-même au cours de la phase de définition de l'objet de recherche. Désireux de poser un regard large sur le champ de l'intégration économique des personnes immigrantes, intrigués par la venue d'un gouvernement qui annonce des changements majeurs dans le domaine de l'immigration et qui soumet une nouvelle politique d'immigration à consultations, curieux de connaître la réaction de la société civile à cette initiative, nous travaillons à concevoir un projet pouvant rallier tous ces intérêts de recherche. Nous arrivons à la conclusion que le processus d'élaboration de la politique québécoise d'immigration de 2016, puisqu'il inclut des consultations et des auditions publiques, offre une occasion parfaite de saisir les orientations et les objectifs de la société québécoise au sujet de l'immigration à un moment précis de son histoire. Ainsi, nous développons un projet de recherche dont l'objectif consiste à explorer dans une perspective macrosociologique le discours concernant l'intégration économique des personnes immigrantes. Il s'agit donc d'une recherche qualitative ayant comme devis de recherche l'étude de cas unique.

Notre stratégie de collecte de données mixte comporte des lectures et des visionnements de sources documentaires officielles écrites et vidéos ainsi que des entretiens semi-dirigés avec des informateurs clefs. Plus spécifiquement, nous utilisons comme sources d'informations quatre documents écrits gouvernementaux quarante-sept mémoires

déposés en commission parlementaire sur la politique, seize vidéos enregistrées à ce moment et de l'information orale fournie par neuf informateurs clefs.

En ce qui concerne la temporalité de la recherche, elle couvre une période d'environ deux ans qui s'étend d'avril 2014, au moment de l'élection du gouvernement Couillard, jusqu'à juin 2016 alors que sont divulguées *les orientations gouvernementales en matière d'immigration pour la période 2017-2019*. Elle compte trois temps forts; soit décembre 2014 où le gouvernement a soumis à consultation le document intitulé *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, ensuite, l'hiver 2015 où s'est déroulée la commission parlementaire sur ledit document et, finalement, le printemps 2016, où est dévoilée la politique et où se sont réalisés les entretiens pour notre recherche. Le tableau 3.1 présente ces repères temporels.

Tableau 3.1 : Les moments marquants de la temporalité de la recherche

décembre 2014	Présentation par le gouvernement du document de consultation intitulé <i>Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion</i>
hiver 2015	Consultations particulières et auditions publiques en commission parlementaire sur ledit document
printemps 2016	Divulgarion de la nouvelle politique d'immigration; Réalisation des entretiens avec des informateurs clefs

3.2 Le champ d'analyse

Notre étude de cas porte sur les discours au sujet de l'intégration économique des personnes immigrantes émis, d'une part, par le gouvernement et, d'autre part, par certains autres acteurs durant le processus de formulation de la politique d'immigration de 2016 et la consultation orchestrée à cet égard. En réponse à cette invitation gouvernementale, soixante acteurs ont rédigé un mémoire afin de présenter leurs positions respectives sur la question et le gouvernement a convoqué quarante d'entre eux en commission parlementaire.

3.2.1 Critères d'inclusion et d'exclusion

À partir de cela, il s'agit maintenant de «préciser le mieux possible l'univers restreint des objets sur lequel porte la recherche» (Contandriopoulos, Champagne, Potvin, Denis et Boyle, p. 55, 2005), donc de déterminer nos critères d'inclusion et d'exclusion. Comme théorisé à la section 2.1.5 de ce mémoire, une politique publique augmente ses chances de succès si elle obtient l'appui et la participation des groupes qui sont chargés d'appliquer les mesures issues des décisions gouvernementales. Dès lors, il nous apparaît, a priori, que notre recherche doit se centrer sur les positionnements de ces acteurs afin de connaître leurs opinions sur les problèmes et les solutions évoqués par le gouvernement.

Ainsi, dans une première phase, nous examinons la liste des acteurs qui ont présenté un mémoire afin d'identifier ceux qui, selon nous, sont susceptibles d'être «mobilisés dans la programmation» de la politique (Knoepfel et al., p.230, 2015). Pour ce faire, nous prenons, premièrement, connaissance de l'identité des acteurs convoqués en commission parlementaire et décidons d'écarter les autres, car nous considérons que leur mise à l'écart par le gouvernement affaiblit leur légitimité et constitue donc un facteur d'exclusion valable pour notre recherche. Deuxièmement, nous choisissons de privilégier le discours des groupes, car ils reflètent le fruit d'une réflexion commune et possèdent ainsi un pouvoir représentatif fort. Par conséquent, les particuliers sont mis de côté. Troisièmement, nous trions les acteurs en utilisant la catégorisation suggérée par Kingdon (1985) et améliorée par Lemieux (2009). Nous y isolons l'acteur gouvernemental et les groupes appartenant à la catégorie des intéressés. Parmi ceux-ci, nous retenons les groupes patronaux, les syndicats, les groupes professionnels et les organismes communautaires de services aux personnes immigrantes et excluons les autres groupes d'intérêts généraux, les groupes formés d'autorités officielles de gouvernement inférieur, les médias et les experts. Ceci se justifie par la théorisation explicitée à la section 2.2.3 de ce mémoire qui démontre que les groupes appartenant aux quatre catégories d'intéressés que nous sélectionnons sont les partenaires de l'État impliqués dans l'insertion professionnelle des personnes immigrantes et de là, les plus susceptibles d'être mobilisés dans la mise en œuvre des mesures d'intégration économique de la politique.

Conséquemment, l'application de nos critères d'inclusion et d'exclusion nous permet d'obtenir une liste de dix-neuf organisations provenant de ces quatre sous-catégories d'acteurs intéressés. En plus du gouvernement, ce sont ces acteurs dont nous analysons le discours et parmi lesquels nous recrutons nos informateurs clefs. De telle sorte que, dans la deuxième phase de ce travail de sélection, nous commençons à explorer le discours des groupes par l'entremise de la documentation produite dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la politique. C'est donc, à ce moment, par un travail d'induction, en fonction des informations obtenues en cours de collecte de données, que nous identifions les groupes les plus pertinents sur lesquels nous désirons porter une attention particulière.

3.2.2 Recrutement

Préalablement à notre recrutement, nous avons présenté notre projet au comité d'éthique de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM afin d'obtenir un certificat éthique. La réponse que nous avons obtenue indique que, compte tenu du type de travail que nous effectuons, une telle autorisation n'est pas nécessaire puisque les considérations éthiques de respect moral et physique ne sont pas un enjeu particulier. En effet, contrairement à certaines recherches effectuées en sciences sociales, les données ne sont pas recueillies auprès de populations vulnérables dont il faut protéger les confidences. Au contraire, dans notre recherche, les informations obtenues par l'entremise des textes, vidéos et entretiens portent sur un discours public provenant d'acteurs publics ou de leurs représentants et dont l'objectif est de diffuser leurs points de vue.

Notre recrutement vise à rencontrer des porte-paroles d'organisations. Nous recourons aux vidéos des auditions publiques pour connaître leur identité et nous effectuons des recherches pour trouver leurs adresses courriel. Dans un premier temps, nous établissons l'objectif de recruter des représentants d'un groupe de chacune de nos quatre sous-catégories d'acteurs intéressés. À la suite d'un travail de quelques semaines, où nous correspondons par courriel avec onze interlocuteurs dans cinq organisations, nous

obtenons quatre réponses positives et fixons pour le mois suivant les dates de nos quatre premières rencontres. Ensuite, au moment où s'achève la réalisation de celles-ci, nous procédons à la deuxième salve de recrutement où nous vivons un processus similaire dans lequel nous interpellons deux organisations qui acceptent notre invitation.

Le recrutement se déroule sans anicroche. Bien entendu, il nous faut démontrer de la patience et de la persévérance et agir avec diplomatie et professionnalisme. Toutefois, les organisations que nous contactons se montrent ouvertes à collaborer et une seule refuse de participer à la recherche. En fait, ce qui nous surprend, c'est le désir de nous aider témoigné par nos interlocuteurs. Bien que les raisons de cette réussite demeurent énigmatiques, nous croyons que certains facteurs favorisent le bon déroulement de notre recrutement. D'abord, nous écrivons une lettre d'invitation type et une présentation du projet de recherche (voir annexe A et B). Après avoir personnalisé l'invitation, nous établissons le contact par courriel. Nous estimons que le sérieux de la présentation du projet dans la forme de la lettre, dans l'ajout d'une pièce jointe décrivant la recherche et le fait que nous nous présentons comme des chercheurs de l'UQAM contribuent à créer une impression positive. Ensuite, la patience que nous démontrons quant aux délais entre la demande initiale et la rencontre, puis l'ouverture dont nous faisons preuve quand les interlocuteurs sollicités nous réfèrent aux membres de leurs équipes concourent à ce succès. Mais au-delà de tout cela, l'élément primordial qui semble favoriser un recrutement facile est le type d'interlocuteurs sollicités puisque plusieurs d'entre eux indiquent qu'ils considèrent que nous rencontrer fait partie de leur travail.

En somme, pour l'ensemble de notre recrutement, nous effectuons un total de soixante-dix-neuf contacts, presque exclusivement par courriels, avec sept organisations et dix-huit interlocuteurs sur une période de près de trois mois afin de réaliser six rencontres. Le tableau 3.2 trace le bilan des contacts établis avec les différentes organisations sollicitées.

Tableau 3.2 : Bilan des contacts établis lors du recrutement

organisations sollicitées (n=7)	date du premier contact	nombre de contacts (n=79)	nombre d'interlocuteurs (n=18)	date de la rencontre
1	7 mars	12	1	6 avril
2	17 mars	17	3	27 avril
3	17 mars	12	3	29 avril
4	17 mars	5	2	Refus
5	15 mars	15	2	06 mai
6	4 mai	11	4	18 mai
7	3 mai	7	3	1 ^{er} juin

3.2.3 Caractéristiques de l'échantillon

Comme spécifié précédemment, en plus du discours gouvernemental, nous nous intéressons particulièrement aux discours des groupes patronaux, syndicaux, professionnels et communautaires de services aux personnes immigrantes. Dans le cadre de six entretiens, nous recueillons de l'information auprès de représentants de groupes appartenant à chacune de ces quatre sous-catégories d'acteurs intéressés. Au total, nous discutons avec neuf personnes puisque trois rencontres impliquent deux porte-paroles.

Nous sommes très impressionnés par la notoriété des groupes qui acceptent notre invitation et par celle des interlocuteurs que nous rencontrons. En effet, comme souhaité, nous nous entretenons avec des porte-paroles qui ont représenté leur groupe en commission parlementaire ou qui ont participé à la rédaction de leur mémoire. Dans un seul cas, il n'est pas possible de rencontrer ni les porte-paroles ni l'auteur, parti à la retraite. Pour ce groupe, c'est celle qui l'a remplacé et sa collègue, toutes deux fort informées du dossier, qui acceptent notre invitation.

Les groupes patronaux rencontrés sont parmi les plus importants au Québec en raison de leur membership et de leur réputation. Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) est la seule confédération patronale du Québec et représente directement et indirectement

soixante-quinze mille employeurs. Nous y sommes reçus par la vice-présidente recherche et économiste en chef, présente en commission parlementaire et auteure de leur mémoire. La CCMM (Chambre de commerce du Montréal métropolitain) existe depuis cent quatre-vingt-quinze ans et est le plus grand organisme privé représentant le milieu des affaires au Québec. Nous y rencontrons la directrice développement, diversité métropolitaine et sa collègue une économiste, auteure de leur mémoire.

Au niveau syndical, nous sommes convoqués dans les deux plus grandes centrales québécoises, soit la FTQ et la CSN. À la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec), nous échangeons avec la coauteure de leur mémoire et une de leur représentante lors de son dépôt et sa collègue, responsable du dossier de l'intégration des personnes immigrantes et coauteure de leur mémoire sur la loi de l'immigration. Du côté de la CSN (Confédération des syndicats nationaux), nous discutons avec la responsable du dossier immigration, auteure de leur mémoire sur la loi de l'immigration et avec la coauteure de la plateforme immigration de la CSN.

En ce qui concerne les groupes professionnels, notre interlocuteur est directeur général de la CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec) et un représentant lors du dépôt du mémoire de cette organisation regroupant les quarante-cinq ordres professionnels du Québec et encadrant la pratique de trois cent soixante et onze mille professionnels. Finalement, dans le domaine communautaire, nous ciblons la TCRI (Table de concertation des organismes aux services des personnes réfugiées et immigrantes) un regroupement de plus de cent organismes. Nous y rencontrons la coordonnatrice des volets employabilité (ROSINI) et régionalisation de l'immigration (RORIQ) et coauteure de leur mémoire.

Le tableau 3.3 présente les groupes d'acteurs intéressés dont nous analysons le discours au cours de notre collecte de données.

Tableau 3.3 : Groupes d'acteurs intéressés dont le discours est analysé

19 GROUPES DONT LE MÉMOIRE EST ANALYSÉ	6 GROUPES RENCONTRÉS EN ENTRETIEN	FONCTION DU OU DES PORTE-PAROLÉS
SYNDICATS		
Centrale des syndicats du Québec		
Confédération des syndicats nationaux	CSN	*responsable du dossier immigration, auteure de leur mémoire sur la loi de l'immigration; *coauteure de leur plateforme en immigration
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	FTTQ	*coauteure de leur mémoire et présente aux audiences publiques; *responsable du dossier de l'intégration des personnes immigrantes et coauteure de leur mémoire sur la loi de l'immigration.
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec		
PATRONAT		
Conseil du patronat du Québec	CPQ	*vice-présidente – recherche et économiste en chef, présente aux audiences publiques et auteure de leur mémoire.
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	CCMM	*directrice développement, diversité métropolitaine; *économiste, auteure de leur mémoire.
Chambre de commerce latino-américaine du Québec		
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante		
Fédération des chambres de commerce du Québec		
Manufacturiers et exportateurs du Québec		
GROUPES PROFESSIONNELS		
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration		
Conseil interprofessionnel du Québec	CIQ	*directeur général et représentant lors du dépôt du mémoire
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SERVICE AUX PERSONNES IMMIGRANTES		
Accueil Parrainage Outaouais		
Actions interculturelles de développement et d'éducation		
Centre multiethnique de Québec		
Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse		
Service d'aide aux Néo-Canadiens		
Service intégration travail Outaouais		
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	TCRI	*coordonnatrice des volets employabilité et régionalisation de l'immigration et coauteure de leur mémoire

3.3 La collecte d'information

Notre collecte d'information s'effectue à l'aide d'une méthode de collecte de données mixte. Nous y utilisons différentes sources de données, soit documentaires officielles écrites et visuelles en plus de l'information fournie oralement par les sujets. Ces données sont recueillies de deux façons distinctes; d'une part, par des lectures et des visionnements et, d'autre part, par des entretiens.

Primo, nous employons des documents officiels. D'abord, nous lisons des documents écrits gouvernementaux et, ensuite, nous lisons ou visionnons des données provenant du corpus documentaire des mémoires et des vidéos produits dans le cadre de la commission parlementaire de l'hiver 2015. Ce corpus contient une mine d'informations permettant de connaître les discours de nos acteurs.

Secundo, pour le compléter, nous recourons à de l'information fournie oralement par les sujets que nous recueillons au moyen d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clefs. Nous considérons que ces entretiens constituent un excellent complément aux données documentaires afin d'approfondir certains éléments des discours et de permettre une meilleure compréhension de la dynamique du champ. En effet, comme le soulignent Contandriopoulos *et al.* (2005), «l'information fournie oralement... est particulièrement bien adaptée... lorsque l'on désire obtenir des informations sur des questions complexes qui demandent une réponse élaborée» (p.73). De plus, cette technique permet d'adapter les questions en cours d'entrevue en fonction des renseignements transmis par le sujet. Ce dernier point exemplifie le fait que, dans notre collecte de données, nous recourons à une démarche inductive par laquelle ce que nous apprenons sur le terrain guide des choix tels que celui des sources documentaires ou de l'échantillonnage pour les entretiens.

Une des spécificités de notre étude de cas réside dans le fait que notre travail de recherche s'effectue simultanément au processus d'élaboration de la politique duquel proviennent les données. Ce processus est lancé officiellement à la fin 2014 par la production d'un document de consultation gouvernementale et s'est clos en mars 2016 par la divulgation

de la politique. Pendant ce temps, nous consacrons les six premiers mois de 2015 à nous renseigner sur l'objet aux moyens de lecture, de rencontres, de conférences et à rédiger notre projet de recherche alors que de février à juin 2016, nous procédons à notre collecte de données et nous en commençons l'analyse.

Un de nos choix méthodologiques consiste à nous laisser la latitude de définir le déroulement exact de la collecte en cours d'exploration des données. Il en résulte que notre collecte d'information comporte deux grandes phases qui s'enchevêtrent l'une dans l'autre et qui se divisent en sous-étapes particulières.

La phase de la consultation documentaire s'amorce par l'analyse de deux documents gouvernementaux écrits, la politique d'immigration précédente datant de 1990 et le document de consultation de fin 2014 intitulé *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*.

Cette phase se poursuit durant plusieurs mois par l'étape centrale de l'étude des documents émanant des *consultations particulières et auditions publiques de la commission des relations avec les citoyens* portant sur le projet de politique d'immigration. Pour amorcer ce travail, nous utilisons la classification proposée par Lemieux (2009) pour catégoriser tous les acteurs. Nous constatons alors que certains acteurs producteurs de mémoires n'ont pas été reçus en auditions publiques alors que, au contraire, d'autres qui n'ont pas produit de mémoires y ont été convoqués. Nous observons également la grande diversité des types d'acteurs impliqués dans le processus et nous entreprenons alors de nous donner une vision large des points de vue émis lors de cette consultation et de ne pas nous limiter aux discours des groupes appartenant aux sous-catégories que nous envisageons de sélectionner à titre d'unités d'analyse. Commence ainsi un long travail d'études des discours. Nous procédons d'abord par choix exploratoires, guidés par notre curiosité et notre désir de varier les catégories d'acteurs étudiés. Nous découvrons rapidement que le recours aux visionnements des vidéos des auditions publiques permet de poser un regard complémentaire sur le discours transmis par le mémoire et également d'approfondir notre connaissance des opinions et des

préoccupations des membres du gouvernement. Nous prenons donc la décision d'ajouter les vidéos comme sources documentaires à notre recherche.

Cependant, après avoir scruté une dizaine de documents, notre collecte de données prend une nouvelle tournure lorsque le gouvernement dévoile, en grande pompe et en notre présence, sa nouvelle politique d'immigration. Nous nous empressons d'en analyser le contenu ainsi que celui de la stratégie d'action qui l'accompagne et remarquons avec satisfaction notre bonne connaissance des problèmes et des solutions identifiés par le gouvernement. Nous nous concentrons alors à terminer l'étude des mémoires de l'ensemble de nos unités d'analyse, car la publication de la politique déclenche pour nous le signal de lancer notre processus de recrutement pour les entretiens.

Commence alors la deuxième grande phase de notre collecte de données, les entretiens. Dans leur préparation, nous nous efforçons d'utiliser une série de techniques afin de suivre les directives de Huberman et Miles (1991) qui recommandent de «consolider la collecte de données» (p. 82). En premier lieu, grâce à l'analyse du contenu des mémoires, il nous est possible d'établir sommairement les éléments communs des discours pour chacune de nos quatre catégories d'acteurs intéressés. Ce faisant, nous sommes en mesure d'identifier l'acteur dont le discours semble le plus représentatif de l'ensemble de ceux de sa catégorie. Ainsi, nous sélectionnons les groupes que nous désirons solliciter pour notre première salve d'entretien. En deuxième lieu, nous élaborons chaque entretien individuellement par une relecture du mémoire publié par le groupe et un visionnement de la vidéo de sa présentation. Nous considérons que le fait de pouvoir associer un texte à la parole donne davantage de matériel pour préparer les entretiens et pour les analyser par la suite. Ainsi, en troisième lieu, ce travail nous aide à adapter le canevas d'entretien en fonction de chacun des groupes à rencontrer (voir annexe C). En quatrième lieu, notre analyse documentaire préalable permet également, à la suite de chaque entretien, de vérifier la concordance entre les propos de l'informateur clef et les éléments communs du discours des organisations de la catégorie qu'il représente. En cinquième lieu, puisque nous procédons à deux salves d'entretiens, il nous est possible de prendre du recul; de déterminer qui sont les informateurs clefs les plus pertinents à rencontrer en fonction des

données préalablement obtenues et de s'assurer de la représentativité et de la variété de nos interlocuteurs.

Toutefois, puisque le processus de recrutement et d'entretiens s'étire sur plusieurs mois, nous continuons simultanément de prendre connaissance du discours d'autres acteurs par l'entremise de leurs mémoires. Ainsi, après la première salve d'entretiens, nous possédons beaucoup de matériel et nous constatons qu'un des derniers points à élucider concerne le rôle et l'importance accordée à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) dans le discours de plusieurs intervenants, particulièrement le gouvernement. Étant donné que ce sont deux organisations appartenant à nos unités d'analyse qui président les deux groupes de travail de la CPMT, nous les ciblons comme interlocuteurs pour notre deuxième salve d'entretiens. Dans l'attente de les rencontrer, nous poursuivons l'exploration du corpus des mémoires.

À la fin de cet exercice, nous atteignons une saturation autant lors de la lecture d'un mémoire que du visionnement d'une vidéo. Même lorsque nous réalisons un entretien, il n'y a plus de nouveaux thèmes qui émergent. À ce moment, il est clair pour nous que nous avons amplement de matériel pour répondre à nos questions de recherche.

En somme, au cours de notre collecte de données, nous avons pris connaissance par une lecture ou un visionnement de documents écrits ou vidéos des discours de tous les acteurs qui ont déposé un mémoire et qui ont été reçus en auditions publiques lors de la consultation gouvernementale de 2015. De surcroît, pour tous les groupes que nous avons rencontrés en entretien, nous avons préalablement lu leurs mémoires et visionné la vidéo de leurs auditions. Ainsi, c'est un total de quarante-sept des soixante mémoires produits dans le cadre de la consultation de 2015 que nous avons étudiés, soit plus de mille pages de textes. À ceci s'ajoute le visionnement et l'annotation de seize vidéos des présentations des acteurs en auditions publiques, soit plus de dix heures d'enregistrement et l'étude de quatre documents écrits majeurs diffusés par le ministère de l'Immigration : la politique de 1990, le projet de politique de 2014, la politique de 2016 et la stratégie d'action qui l'accompagne.

Quant à l'information transmise verbalement par des informateurs clefs dans le cadre d'entretiens semi-dirigés, nous l'avons recueillie dans le cadre de six entretiens impliquant un total de neuf porte-paroles de groupes. Ces entretiens se sont très majoritairement déroulés sur leurs lieux de travail respectifs et ont duré de trente-cinq minutes à deux heures, pour une moyenne d'une heure vingt minutes. Chaque entretien a été enregistré. Le tableau 3.4 résume les techniques de collecte et l'ensemble des sources de données utilisées dans notre recherche.

Tableau 3.4 : Les techniques de collecte et l'ensemble des sources de données utilisées

NOMBRE	TECHNIQUE DE COLLECTE DE DONNÉES	SOURCE DE DONNÉES	PROVENANCE
47	lectures	Documentaires écrites officielles	Mémoires des participants à consultation gouvernementale
4	lectures	Documentaires écrites officielles	Ministère de l'Immigration
16	visionnements	Documentaires visuelles officielles	Échange en commission parlementaire
6	Entretiens semi-dirigés	Information fournie oralement par les sujets	neuf porte-paroles de groupes ayant participé à la commission parlementaire

3.4 La méthode d'analyse

La description de notre collecte d'information présentée à la section précédente illustre bien l'enchevêtrement entre cette étape et un travail d'analyse qualitative des données. Dans les lignes qui suivent, nous expliquons les différentes opérations que nous avons effectuées et les méthodes utilisées afin d'analyser les données. Rappelons que nous cherchons à connaître différents discours et à effectuer des liens entre ceux-ci, ce qui rejoint exactement la description que donnent Quivy et Van Campenhoudt (2011) de

l'analyse. Ces auteurs nous apprennent aussi que l'évolution d'un projet de recherche comporte beaucoup de rétroaction entre les différentes phases de sa réalisation, ce qui caractérise bien notre processus de recherche. Également, il s'inspire de la Méthodologie de la théorisation enracinée, telle que décrite par Guillemette et Luckerhoff (2012).

D'autre part, un regard sur la littérature spécialisée consacrée à la recherche qualitative permet de constater que les spécialistes décrivent l'analyse des données en plusieurs étapes (Contandriopoulos et *al.* 2005; Huberman et Miles, 1991; Quivy et Van Campenhoudt, 2011). Le processus que nous suivons ressemble à celui décrit par Contandriopoulos et *al.* (2005). Il s'agit d'organiser le matériel, de réduire les données, de choisir le mode d'analyse et d'effectuer l'analyse transversale. Ce travail d'analyse s'effectue, dans notre cas, en deux temps bien distincts, soit, en cours de collecte de données, puis, plusieurs mois plus tard, en revisitant à la fois le matériel d'analyse produit sur le terrain et nos données.

Dans un premier temps, l'analyse s'effectue simultanément à la collecte de données durant le travail de terrain. Nous organisons le matériel en prenant connaissance du déroulement de la consultation, de l'ampleur de la documentation disponible et des acteurs impliqués afin de les catégoriser. Ensuite, nous sélectionnons le matériel et entreprenons le travail de réduction des données en utilisant trois techniques, soit la prise de notes terrain, le résumé et, surtout, la thématization (Huberman et Miles, 1991).

Pour faciliter ce travail d'analyse préliminaire des données par codification, nous procédons antérieurement à une opération déductive de création d'une grille thématique. Nous utilisons donc une technique d'analyse de contenu appelée méthode de thématization semi-ouverte où des métathèmes provenant des questions de recherche et du cadre conceptuel sont recherchés dans l'analyse des données. Nous travaillons ainsi tout en nous inspirant de Paillé et Mucchielli (2012) qui nous enseignent à chercher, pour chaque idée, un thème court et fidèle aux propos du texte. En codifiant les textes, la grille se bonifie par l'ajout de beaucoup de thèmes et se transforme régulièrement. Si bien qu'après l'analyse de plusieurs textes, nous constatons que les catégories conceptuelles

envisagées au départ ne reflètent pas suffisamment les thèmes qui émergent. C'est à ce moment que nous avons l'induction de modifier la grille pour utiliser à titre de rubriques, les trois courants des politiques publiques définis par Kingdon (1985), soit les problèmes, les solutions et la politique. Par la suite, en continuant le travail itératif de thématisation des données, la grille thématique se précise. Le terrain ne livrant alors presque plus de nouveau contenu, le moment est venu de cesser la collecte de données (Huberman et Miles, 1991).

Le deuxième temps de notre analyse, celui de la présentation de nos résultats, se déroule avec un recul de plusieurs mois durant lequel notre bagage théorique s'est solidifié grâce à un important travail de précision et d'approfondissement de notre cadre conceptuel. À la suite de cela, nous révisons d'abord toutes les notes de terrain pour les classer. Puis, nous relisons en entier la documentation gouvernementale et modifions légèrement notre grille thématique pour qu'elle corresponde le mieux possible à ce discours. C'est sur cette base que nous présentons les positions gouvernementales. Ensuite, tour à tour pour chacune de nos quatre autres catégories d'acteurs, nous relisons complètement les notes d'entretiens et de visionnements des vidéos ainsi que l'ensemble de leurs discours écrits pour les classer à l'aide de la grille thématique. Ceci nous permet de produire pour chaque catégorie d'acteurs intéressés une analyse transversale de discours et de la comparer au discours gouvernemental afin d'établir les convergences et les divergences.

3.5 Les limites méthodologiques de la recherche

Bien avant la conception de notre projet de recherche, nous avons démontré notre inclination à produire un mémoire qui se démarque autant par son objet que par son traitement, ce qui nous a entraînés dans un travail qui comporte des limites et qui, globalement, a comme lacune d'être ambitieux pour un mémoire de maîtrise.

Un des défis particuliers que nous avons rencontré a trait au fait que la recherche s'intéresse à des événements d'actualité qui se déroulent simultanément au travail de

conception et de production de la recherche. Ceci est fort stimulant en même temps qu'il produit du stress et qu'il oblige à l'adaptation. Ainsi, au moment de la rédaction de notre projet de mémoire, la commission parlementaire venait de se terminer et le gouvernement a annoncé le dévoilement de la politique pour bientôt. Cependant, il a attendu presque un an avant de divulguer le texte de la politique, ce qui a entravé la bonne marche de notre recherche. Nous avons donc dû, sur les conseils des membres du comité de mérite scientifique de l'école de travail social, adapter le projet de recherche à cette réalité.

D'autre part, notre recherche ne témoigne pas des discours de tous les types d'acteurs. En effet, bien que Kingdon (1985) et Lemieux (2009) définissent quatre grandes catégories d'acteurs, nos choix méthodologiques font en sorte que nous n'utilisons pas des données provenant de toutes ces catégories. Au départ, notre collecte de données couvre un large spectre d'acteurs par l'entremise des données documentaires. Par contre, par la suite, nous choisissons de ne pas utiliser la technique de l'entretien pour effectuer une collecte d'information auprès d'acteurs tels que les agents et les experts. De même, notre travail d'analyse thématique transversale se concentre sur l'acteur gouvernemental et sur les acteurs de quatre des sept sous-catégories d'intéressés. En conséquence, notre recherche ne résume pas la totalité des discours émis lors de la consultation sur le projet de nouvelle politique d'immigration. Ainsi, notre recherche a comme limite de ne pas accorder suffisamment de place aux discours des acteurs internes au système étatique. Pas plus que notre étude de cas unique ne permet de couvrir l'ensemble des points de vue émis dans le débat sur l'intégration de personnes immigrantes. Ces choix ont pour résultat de mettre l'emphase sur les facteurs économiques et affectent nos constats. Ceci confirme qu'il est inhérent à un processus de recherche que de limiter le champ de l'étude et qu'elle ne peut couvrir l'ensemble des possibilités. Ces remarques attestent du caractère exploratoire et circonscrit de notre recherche.

En ce qui concerne le recrutement, une des limites envisagées préalablement ne s'est pas concrétisée. En effet, à la suite de la prise de connaissance du corpus des mémoires, nous constatons avec surprise que seulement 25 % des groupes reçus en auditions publiques appartiennent à l'une des quatre catégories d'acteurs intéressés retenues pour notre

recherche. Nous redoutons alors d'éprouver des problèmes de recrutement pour nos entretiens dus au choix de travailler avec une population restreinte par l'application de critères de sélection précis. Cela nous fait craindre de ne pouvoir atteindre nos objectifs sur le plan de la quantité et de la variété de l'échantillon. Heureusement, cette éventualité ne se concrétise pas grâce au taux élevé (86 %) de réponses positives de la part des organisations sollicitées.

Finalement, concernant la qualité de l'information recueillie, il est possible que celle-ci soit biaisée par le phénomène de désirabilité sociale (Contandriopoulos et *al.*, 2005). Cela peut se manifester de deux façons dans notre recherche. D'abord, dans le texte des mémoires ou au cours des discussions lors des auditions publiques, il est envisageable que certains porte-paroles d'organisations recevant des subsides de l'État, ou voulant soigner leur relation avec lui, n'osent pas émettre une opinion libre par crainte d'offusquer leur partenaire étatique. Ensuite, il peut advenir que durant les entretiens des porte-paroles adaptent, consciemment ou inconsciemment, leurs discours en fonction de leurs perceptions de ce qui doit être dit à un étudiant-chercheur en travail social. Par contre, il est probable qu'en tout temps, leurs propos reflètent davantage des positions stratégiques visant à représenter leur organisation qu'à promouvoir l'intégration économique des personnes immigrantes.

Les différents aspects que nous venons d'énoncer décrivent quelques-uns des problèmes méthodologiques potentiels de notre recherche. Toutefois, comme le chapitre actuel le démontre, notre travail de recherche de mémoire en travail social témoigne de notre désir d'expérimentation ce qui se reflète autant dans le choix de notre stratégie que dans celui de notre objet et implique incontestablement sa part de difficultés méthodologiques.

3.6 Synthèse de chapitre

Pour répondre à nos questions de recherche, nous choisissons d'effectuer une recherche qualitative de type exploratoire ayant comme devis de recherche une étude de cas unique,

soit le processus de formulation de la politique québécoise d'immigration de 2016. Sa temporalité couvre une période d'environ deux ans s'étendant d'avril 2014 à juin 2016.

Dans le cadre de notre collecte de données, nous nous intéressons aux discours sur l'intégration économique des personnes immigrantes tenus par le gouvernement et par les acteurs qui ont participé à la consultation gouvernementale sur la politique. Plus spécifiquement, parmi les acteurs qui ont déposé un mémoire et qui sont intervenus lors de la commission parlementaire sur la politique, nous analysons les discours des dix-neuf groupes appartenant aux catégories d'intéressés patronale, syndicale, professionnelle et communautaire de services aux personnes immigrantes, desquelles nous tirons un échantillon de six acteurs.

Pour connaître les discours de tous nos acteurs, nous utilisons des données documentaires officielles écrites et visuelles issues de la consultation, de l'énoncé de la politique et de sa stratégie d'actions, en plus de recourir à l'information fournie oralement par des informateurs clefs. Ces données sont obtenues au moyen d'une méthode de collecte de données mixte comportant des lectures, des visionnements et des entretiens semi-dirigés.

Quant à notre analyse, elle se déroule d'abord en cours de collecte de données par un travail de classification, de rédaction de notes de terrain et de résumés et surtout par une thématization semi-ouverte des documents à l'aide d'une grille thématique qui s'ajuste et se précise sur le terrain. Nous cherchons alors continuellement à adapter la collecte d'informations en fonction de l'analyse effectuée. Par la suite, les découvertes réalisées sur le terrain nous emmènent à préciser notre cadre théorique, avant de revoir les données, les synthétiser et finalement procéder à leur analyse transversale.

Un tel processus de recherche entraîne son lot de difficultés et nous considérons que notre étude comporte, entre autres, des limites en ce qui a trait aux choix des unités d'analyse et de la qualité de l'information recueillie. Cependant, notre collecte de données révèle beaucoup de renseignements sur les positions de divers acteurs concernant l'intégration économique des personnes immigrantes. C'est de ce contenu que témoigne le prochain chapitre consacré à la présentation des résultats.

CHAPITRE IV PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente des informations permettant de connaître, d'une part, le discours du gouvernement de Philippe Couillard dans le domaine de l'intégration économique des personnes immigrantes et, d'autre part, la position des principaux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes face aux orientations gouvernementales. Il livre une synthèse de données provenant du processus de formulation de la politique d'immigration de 2016 et recueillies au moyen de la lecture et de l'écoute de documents officiels écrits et vidéos et de six entretiens avec des informateurs clefs.

Ce contenu est classifié à l'aide de la catégorisation des acteurs proposée par Kingdon (1995) et Lemieux (2009) et de la théorie des trois courants d'une politique publique de Kingdon (1995), soit ceux de la politique, des problèmes et des solutions. Ainsi, le chapitre se divise en deux parties majeures, l'une consacrée à l'acteur gouvernemental et l'autre aux acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Pour chacun de ces groupes d'acteurs, le discours est ventilé en trois rubriques traitant de la politique, des problèmes et des solutions. Finalement, le chapitre se conclue par une synthèse des points de convergence et de divergence entre les discours des acteurs.

Avant d'aller plus loin, il importe de préciser que cette synthèse ne vise pas à recenser toutes les idées émises par les acteurs, mais plutôt à faire ressortir l'essentiel de leurs propos au sujet de l'intégration économique des personnes immigrantes. D'une part, ceci sous-tend que des thèmes occupent davantage de place dans le discours global de certains acteurs que ce que traduit le bilan spécifique effectué dans le cadre de notre recherche. D'autre part, pour contrebalancer l'extraordinaire richesse du corpus, l'utilisation d'un arbre thématique pour traiter les données a permis de bien discerner les idées maitresses, qui ont un fort taux de récurrence et de convergence, des idées secondaires et ainsi de ne pas souligner ces dernières.

4.1 Discours gouvernemental

La première partie de la présentation des résultats de notre recherche se centre sur l'acteur gouvernemental. D'abord, elle traite de l'aspect politique en précisant les principales actions posées par le gouvernement Couillard au cours des deux ans suivant son élection. Ensuite, elle établit les prémisses de son discours, elle aborde tour à tour les problèmes et solutions qu'il identifie et elle se termine par une synthèse de ce contenu.

Notre analyse thématique du discours gouvernemental repose sur diverses sources documentaires, dont la principale est la politique d'immigration de 2016. Elle s'appuie également sur le document de consultation de 2014 et la stratégie d'action 2016-2021 ainsi que sur une connaissance fine des propos émis par le gouvernement lors de la commission parlementaire de 2015 et par l'entremise de différentes communications. Le terrain révèle que, en conformité avec la théorie de Kingdon (1995) présentée au chapitre II, le document de consultation contient davantage d'informations sur les problèmes alors que la stratégie d'action est plus explicite au sujet des solutions.

D'autre part, les arbres de thématisation des problèmes et des solutions illustrés par les figures 4.1 et 4.2 permettent de dresser un portrait de l'ensemble des idées abordées par le gouvernement. Toutefois, leur limite consiste à ne pas donner une indication juste de l'importance qu'il accorde à certains thèmes, car leur hiérarchisation des idées ne reflète pas l'emphase et la récurrence de certaines d'entre elles.

4.1.1 Aspect politique. Survol des principales actions du gouvernement Couillard en matière d'immigration durant les deux années suivant son élection en 2014

Les chapitres précédents sur la problématique et la méthodologie ont déjà relaté certains des gestes gouvernementaux. Le tableau 4.1, présenté ci-bas, agit à titre d'aide-mémoire des informations transmises antérieurement et y ajoute des faits nouveaux. Il énumère les

principales actions du gouvernement en matière d'immigration survenues durant la temporalité de notre recherche. Il est suivi de quelques informations complémentaires.

Tableau 4.1 : Présentation des activités politiques du gouvernement libéral de P. Couillard en matière d'immigration durant les deux années suivant son élection

avril 2014	Élection du gouvernement libéral de Philippe Couillard
avril 2014	Nomination de Kathleen Weil à titre de ministre de l'Immigration, poste qu'elle occupait dans le précédent gouvernement libéral de Jean Charest
avril 2014	Modification du nom du ministère pour en retirer les termes "communautés culturelles" et les remplacer par "diversité" et "inclusion"
août 2014	Annonce, par la ministre, de son intention de présenter une nouvelle politique au plus tard à l'automne 2015 et de modifier la loi sur l'immigration
juil. à oct. 2014	Consultations privées sur la diversité et l'inclusion par la ministre
oct. 2014	Annonce de la fermeture de plusieurs bureaux régionaux et transfert d'une partie de leurs activités au Ministère de l'Emploi
déc. 2014	Parution du document de consultation intitulé <i>Vers une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion</i>
jan. - fév. 2015	Consultations particulières et audiences publiques de la commission des relations avec les citoyens sur les documents intitulés <i>Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion</i>
juin 2015	Publication par le ministère d'un plan d'action sur la radicalisation
juin 2015	Dépôt du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État
oct. 2015	Prolongation de la planification pluriannuelle de l'immigration (2013-2015)
déc. 2015	Dépôt du projet de loi 77 sur l'immigration
jan.- fév. 2016	Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 77 sur l'immigration
mars 2016	Divulgence de la nouvelle politique d'immigration intitulée <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> et de la stratégie d'action 2016-2021
avril 2016	Adoption de la loi 77 sur l'immigration
juin 2016	Présentation du document sur les niveaux et la composition de l'immigration pour la période 2017-2019 en vue d'une consultation publique

Tel que le démontre le tableau précédent, le domaine de l'immigration en est un où le gouvernement Couillard est particulièrement actif. Ainsi, le processus d'élaboration de la politique s'inscrit dans une dynamique plus large qualifiée de réforme majeure du système d'immigration par le ministère (MIDI, 2016d). Le gouvernement organise trois consultations sur l'immigration en moins de trois ans soit une sur la politique, une sur la loi et une sur les niveaux et la composition de l'immigration. Cette volonté d'échanger avec les partenaires est affirmée dans la stratégie d'action 2016-2021 dans laquelle il aspire à ce qu'ils «...aient une vision globale cohérente des problématiques, des solutions et des améliorations à apporter... [et entend] poursuivre le dialogue... [par] des moyens de concertation et de collaboration entre les acteurs concernés...» (MIDI, 2015b, p.62).

Cependant, un an après la consultation sur la politique, le gouvernement discute avec ses partenaires sur le projet de loi 77 sur l'immigration sans leur divulguer le contenu de ladite politique. Pourtant, celle-ci est imprimée deux mois avant que ces secondes consultations débutent (MIDI, 2015c; MIDI, 2016b), et dévoilée moins d'un mois après qu'elles se sont terminées (MIDI, 2016a). Ainsi, c'est plus d'un an après les consultations sur la politique que celle-ci est divulguée, avec un retard ayant forcé le report de la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration (MIDI, 2015d).

En ce qui concerne plus précisément le processus de consultation sur la politique, notre observation terrain nous apprend que celle-ci débute plus de six mois avant les travaux de la commission parlementaire. En effet, en août 2014, la ministre informe qu'elle a commandé quatre études à des chercheurs et que, de plus, elle procède à des consultations privées (MIDI, 2014b; Weil, 2015). Ces dernières irritent l'opposition officielle qui la questionne sur l'identité de ses interlocuteurs et sur ses motivations à leur faire signer un formulaire de confidentialité (Commission des relations avec les citoyens (CRC), 2015a).

En décembre 2014, lorsque les documents de consultation sont soumis à la population, c'est un total de soixante acteurs qui présentent un mémoire dans le but d'être entendus en commission par un comité d'élus provenant des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale. Cependant, il ressort de l'étude des vidéos et de la liste des

groupes reçus lors de ces travaux que le fait de déposer un mémoire ne garantit pas une rencontre avec les élus puisque le choix du gouvernement de tenir des consultations particulières implique que c'est la commission qui détermine qui elle souhaite rencontrer. Ainsi, vingt des soixante acteurs qui ont présenté un mémoire ne sont pas reçus par les élus alors que neuf intervenants n'ayant pas déposé de mémoire sont appelés à réagir. Ces derniers sont principalement des experts universitaires, mais également des représentants d'organismes communautaires et certains sont des interlocuteurs que la ministre Weil a rencontrés durant ses consultations privées (CRC, 2015b; Weil, 2015).

4.1.2 Les prémisses du discours gouvernemental

Notre travail d'analyse documentaire nous a permis de constater que, dans le discours gouvernemental, il existe des prémisses, non discutées, présentées comme des évidences. Conformément à la théorie de Hall (1993) mentionnée à la section 2.1.5 de notre cadre conceptuel, nous les considérons comme le paradigme politique sur lesquels le gouvernement ancre son discours. Nous avons relevé trois prémisses que nous libellons comme suit : l'objectif est la prospérité du Québec, l'immigration est positive pour le Québec, l'intégration doit se faire en français.

À plusieurs endroits dans la politique, le gouvernement affirme, sans discussion ni préambule, que l'objectif poursuivi par le Québec est la prospérité et que l'immigration doit servir à atteindre cet objectif. Ainsi, dans le premier paragraphe de la politique, le gouvernement stipule que l'immigration doit se conformer aux intérêts économiques du Québec et réaffirme son désir d'agir dans le domaine (MIDI 2015c), «conscient que la prospérité du Québec repose notamment sur la participation à la vie collective des Québécoises et Québécois de toutes origines» (MIDI, 2015c, p.1). L'objectif de la prospérité est également très clair dans le discours de la ministre Weil qui, dans sa page de présentation de la politique, le mentionne deux fois. Elle conclut en disant que « [la politique] se veut l'expression de notre ambition commune de faire du Québec un endroit prospère...» (MIDI, 2015c, p. VII).

Ce discours axé sur la prospérité mise également sur la promotion de l'immigration à titre de solutions à différents enjeux auxquels le Québec est confronté. Ceci inclut, comme nous venons de l'énoncer, le rôle essentiel de l'immigration pour développer l'économie. En effet, «l'immigration peut jouer un rôle de premier plan pour maintenir, à long terme, une croissance économique la plus favorable possible» (MIDI, 2015c, p.6; CRC, 2015c).

Ce message véhiculant les avantages de l'immigration et de la diversité, le gouvernement le martèle tout au long de la politique et inscrit sa diffusion dans sa stratégie d'action dans le but que cette vision soit partagée par l'ensemble de la population. Il affirme: «l'importance de consentir des efforts supplémentaires au chapitre de l'ouverture des milieux, notamment par l'éducation aux droits, la formation interculturelle et la sensibilisation de la population à l'apport de la diversité et de l'immigration» (MIDI, 2015c, p.IX), ceci dans l'intention de bâtir «un Québec pluraliste, libre et démocratique concevant sa diversité comme une richesse et misant sur le rôle incontournable de l'immigration pour contribuer à son développement» (MIDI, 2014c, p.13).

Selon le gouvernement, l'immigration contribue également à la vitalité du français. Continuellement, il se préoccupe d'affirmer «la langue française, langue officielle du Québec et la langue commune de l'espace public de la société québécoise» (MIDI, 2014c, p2) de même que «la primauté du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale» (MIDI, 2015B, p40). Ainsi, la politique «souligne l'importance fondamentale de la langue française» (MIDI, 2015B, p1).

4.1.3 Les problèmes soulevés par le gouvernement

Dans cette partie du chapitre, nous présentons les résultats de notre analyse thématique formulant les principaux problèmes énoncés dans le discours de l'acteur gouvernemental. Notre thématisation comprend deux rubriques, la pénurie de main-d'œuvre et l'insertion professionnelle des personnes immigrantes, qui se divisent chacune en trois métathèmes.

4.1.3.1 La pénurie de main-d'œuvre

Le gouvernement affirme que «la société québécoise reste confrontée aux enjeux liés au vieillissement de la population... et à la répartition régionale de la population» (MIDI, 2014c, p.14). De plus, il s'inquiète «des pénuries de travailleuses et travailleurs spécialisés dans certaines industries» (MIDI, 2014c, p.1).

La société québécoise connaît un vieillissement de sa population sous l'effet combiné d'un indice de fécondité inférieur au seuil de renouvellement des générations et d'une longévité accrue. Cette tendance a des effets dont on ne peut ignorer l'ampleur, compte tenu de la taille modeste de la population québécoise, de sa position géographique et de sa spécificité économique, sociale, politique et culturelle (MIDI, 2014c, p.13).

Ainsi, «le poids démographique du Québec dans le Canada diminue d'année en année» (MIDI, 2015c, p, p.6). De plus, «depuis 2013 et jusqu'en 2022, il y aura environ 1,4 million d'emplois à pourvoir au Québec dont 81 %, soit plus de 1,1 million, en raison des départs à la retraite» (MIDI, 2015c, p.7). «Sans l'augmentation de la productivité, ces changements auront des conséquences sur la prospérité du Québec» (MIDI, 2015c, p. 5). Ce défi démographique touche à une autre des préoccupations du gouvernement, soit l'enjeu de la régionalisation, c'est-à-dire «la répartition régionale de la population » (MIDI, 2014c, p.14), «l'occupation et la vitalité des territoires» (MIDI, 2014c, p.51). Il cherche des solutions pour «répondre aux besoins de main-d'œuvre ainsi que contribuer au dynamisme et à la prospérité des collectivités... des régions du Québec» (MIDI, 2015c, p.42).

Les régions vivent avec une plus grande acuité les problèmes reliés à une troisième préoccupation gouvernementale, celle des besoins spécifiques de main-d'œuvre répondant «à la qualification et aux compétences exigées par le marché du travail» (MIDI, 2015c, p.7). Ceci concerne tout autant des besoins en main-d'œuvre spécialisée et non spécialisée. À ce sujet, le gouvernement se soucie de «répondre aux besoins pressants et ponctuels des employeurs, lorsqu'il n'y a pas de main-d'œuvre locale disponible [et de] ...comblent les besoins en matière de main-d'œuvre spécialisée d'entreprises québécoises

qui sont situées, en grande partie, en région» (MIDI, 2014c, p.52). Actuellement, ce problème est en partie résolu par le recours à de la main-d'œuvre étrangère temporaire. «La contribution au dynamisme économique du Québec des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, qu'ils soient spécialisés ou non, mérite d'être rappelée. [Ils sont] ...essentiels au bon fonctionnement de plusieurs entreprises dans de nombreux secteurs d'activité» (MIDI, 2014c, p.42). Cependant, le gouvernement considère que cet apport est limité par «une législation sur l'immigration et des pratiques désuètes [qui] nuisent particulièrement à l'adéquation optimale entre le profil des personnes immigrantes et les besoins du Québec» (MIDI, 2014c, p.14)

4.1.3.2 L'insertion professionnelle des personnes immigrantes

Le paragraphe précédent démontre que le gouvernement fait appel à l'immigration pour tenter de résoudre les problèmes de main d'œuvre du Québec. Toutefois, l'insertion professionnelle des personnes immigrantes comporte son lot de difficultés et constitue également un problème pour le gouvernement. Pour lui, la «persistance de difficultés d'insertion socioprofessionnelle» (MIDI, 2015c, p. 41) découle de facteurs de discrimination, de reconnaissance des compétences et d'insuffisance de compétences.

La politique dénonce «la persistance des préjugés et de la discrimination» (MIDI, 2015c, p.14) et y consacre une page entière. De ce constat en découle un autre puisque «des personnes immigrantes peuvent éprouver d'importantes difficultés de participation au marché du travail» (MIDI, 2015c, p.7). En effet, «le marché du travail demeure l'un des aspects les plus apparents et documentés d'une participation inégale, notamment pour les femmes immigrantes et racisées» (MIDI, 2015c, p.40) et les personnes immigrantes très scolarisées qui «ne réussissent pas à mettre pleinement en valeur leur potentiel» (MIDI, 2015c, p.12). Les employeurs sont identifiés comme faisant partie du problème puisque la politique indique que «les employeurs sont ainsi appelés à revoir leurs pratiques en matière de diversité et d'inclusion pour mettre en place des milieux de travail exempts de

discrimination et de racisme» (MIDI, 2015c, p.41). Entre autres, «la discrimination à l'embauche demeure une réalité encore bien présente au Québec» (MIDI, 2014c, p.16).

La politique signale deux autres aspects de la discrimination. D'une part, elle souligne «la sous-représentation des minorités racisées dans l'administration publique, les médias, les conseils d'administration et les corps élus» (MIDI, 2015c, p.X). D'autre part, le gouvernement se montre très intéressé par le potentiel entrepreneurial des personnes immigrantes, mais déplore qu'elles «se heurtent à des difficultés particulières pouvant ...prendre la forme d'une discrimination indirecte qui se manifeste par une confiance plus difficile à établir...» (MIDI, 2015c, p.42).

Un deuxième problème d'insertion professionnelle a trait à la reconnaissance des compétences. En effet, «lorsqu'il est question des difficultés d'intégration professionnelle des personnes immigrantes formées à l'étranger, celles liées à la reconnaissance des compétences sont les principales évoquées» (MIDI, 2014c, p. 29).

Les difficultés en matière de reconnaissance des compétences peuvent s'expliquer, en partie, par le fait que la formation et l'expérience des personnes immigrantes ont été acquises dans un contexte professionnel ou un système éducatif différent, plus difficiles à évaluer par les employeurs, les organismes de réglementation des professions et des métiers ainsi que par les établissements d'enseignement (MIDI, 2015c, p.24).

Cependant, pour les personnes immigrantes, «plus les délais liés au processus de reconnaissance des compétences sont longs, plus faibles sont les chances qu'une personne puisse exercer un emploi à la hauteur de sa qualification professionnelle» (MIDI, 2015c, p.24). Alerté, le gouvernement se désole de «l'importance de la perte de capital humain que constitue la sous-utilisation des compétences des personnes immigrantes et [de] son impact économique» (MIDI, 2015c, p.24). Pour y pallier, il crée un comité interministériel sur le sujet (MIDI, 2015c), qui est présidé par la députée Rotiroti. Elle souligne le problème, lors de la conférence de presse de divulgation de la politique (Weil et Rotiroti, 2016) en présentant la statistique suivante : «une étude estime qu'au Canada, les pertes liées à la sous-utilisation des compétences des personnes immigrantes se

chiffrent à plus de 10 milliards \$ par année» (MIDI, 2015c, p.24). Bien entendu, la surqualification n'est pas vécue que par les personnes immigrantes, mais elle les touche «dans une proportion plus grande que les personnes natives (53,4 % et 35 % respectivement en 2013)» (MIDI, 2015c, p.12).

Le troisième problème d'insertion professionnelle que nous avons relevé dans le discours gouvernemental concerne l'insuffisance des compétences, c'est-à-dire le besoin pour les personnes immigrantes d'acquérir de nouvelles compétences dans les champs linguistiques, socioprofessionnelles et de la connaissance du marché du travail. «En plus d'obstacles systémiques, comme la reconnaissance des compétences, d'autres obstacles nuisent à l'accès au marché du travail, notamment le manque d'expérience de travail québécoise, le manque de formation, la barrière linguistique...» (MIDI, 2014c, p. 34).

Le gouvernement indique qu'«une connaissance insuffisante de la langue est fortement liée à des difficultés d'insertion en emploi et à la surqualification» (MIDI, 2015c, p.13). Il ajoute qu'«une maîtrise insuffisante du français inhibe la capacité d'une personne immigrante d'accéder à un emploi et prive donc le Québec du plein potentiel de l'immigration» (MIDI, 2015c, p.29). Il insiste également sur l'importance de connaître le vocabulaire spécialisé (MIDI, 2015c). Cependant, il reconnaît que puisque «certains employeurs exigent le bilinguisme français- anglais... sur le marché du travail québécois, la seule connaissance du français n'est donc pas suffisante pour nombre de personnes immigrantes» (MIDI, 2015c, p.13).

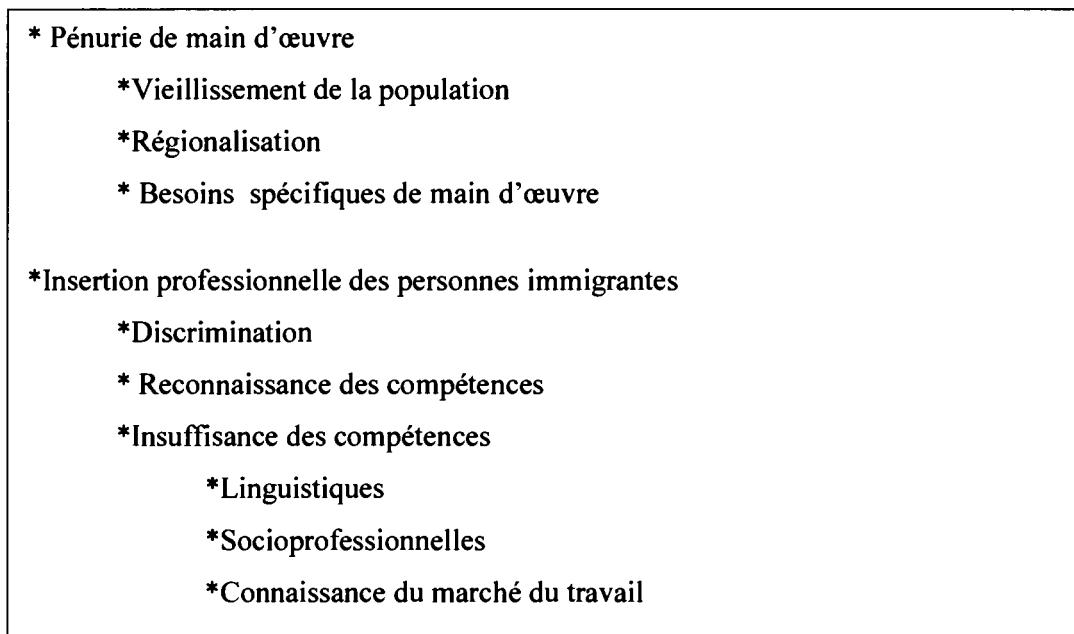
Or, plusieurs enjeux persistent. D'une part, le statut du français comme langue de travail au Québec reste l'objet de préoccupations, ce qui influence les préférences linguistiques des personnes immigrantes nouvellement arrivées, de plus en plus scolarisées. En effet, pour l'ensemble du Québec, plus le niveau de scolarité est élevé, moins l'utilisation du français au travail est répandue, alors que 60,6 % des emplois hautement qualifiés exigent le bilinguisme français-anglais (MIDI, 2015c, p.39).

Un autre aspect du problème de l'insuffisance des compétences concerne l'arrimage des compétences des personnes immigrantes aux besoins du marché du travail. «Certaines

connaissances et compétences, liées à l'exercice de la profession en contexte nord-américain et québécois, demeurent parfois à acquérir, notamment ...la capacité à utiliser certaines technologies... ou la connaissance des lois et règlements encadrant le secteur d'activité » (MIDI, 2015c, p.24). Aussi, la difficulté d'accès à des stages ou des formations d'appoint constitue un frein à l'acquisition de ces compétences (MIDI, 2014c). De même, «la méconnaissance des repères socioculturels québécois par des personnes nouvellement arrivées... peuvent parfois être des obstacles à la pleine participation» (MIDI, 2015c, p.13). Finalement, un autre problème cité par le gouvernement concerne le manque de connaissance préalable du marché du travail. Il indique que des difficultés existent quant à «l'accès à de l'information juste, complète...» (MIDI, 2015c, p.27) et en temps opportun (MIDI, 2015c).

Pour conclure cette section, la figure 4.1 schématise la thématisation que nous venons d'énoncer. Quant aux nombreuses solutions que propose le gouvernement pour résoudre l'ensemble des problèmes formulés nous les présentons dans la section qui suit.

Figure 4.1 :



Schématisation de la thématisation des problèmes soulevés par le gouvernement

4.1.4 Les solutions proposées par le gouvernement

Dans cette partie du chapitre quatre, nous poursuivons la présentation des résultats de notre analyse thématique en exposant les principales solutions à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes que nous avons relevées dans le discours de l'acteur gouvernemental. Notre thématisation comprend quatre rubriques : l'amélioration de la sélection, l'affirmation du modèle interculturel québécois, l'adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts et l'implication des partenaires.

4.1.4.1 L'amélioration de la sélection

Lors de la divulgation de la politique, la ministre Weil annonce la mise en place d'une nouvelle stratégie permettant «au Québec de mieux sélectionner» les personnes immigrantes (Weil et Rotiroti, 2016). Elle vise à «...instaurer un système d'immigration d'avant-garde et performant, plus en adéquation avec les besoins de la société québécoise» (MIDI, 2015c, p.VII) dont les principales améliorations sont la déclaration d'intérêt et la facilitation de «...la transition du statut temporaire au statut permanent...» (MIDI, 2015c, p.V).

La sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés doit être arrimée aux besoins du marché du travail et refléter la diversité de ces besoins aux niveaux professionnel, technique et des métiers spécialisés. Une place importante doit être accordée à la qualification et aux compétences exigées par le marché du travail afin de sélectionner les candidates et candidats qui y répondent le mieux. (MIDI, 2015c, p.8)

Pour ce faire, le gouvernement entend poursuivre «l'amélioration continue de l'évaluation des perspectives professionnelles...» (MIDI, 2015c, p.19). Ainsi, il compte travailler de concert avec «...les acteurs économiques et territoriaux... pour cibler les besoins des différents secteurs d'activité et la définition des profils socioprofessionnels recherchés» (MIDI, 2015c, p.20). Une fois ceux-ci établis, «les actions de prospection et de promotion seront maintenant axées sur le profil professionnel des candidates et candidats potentiels»

(MIDI, 2015b, p.8). Ensuite, la gestion des demandes de ces derniers reposera sur la «mise en œuvre d'un système basé sur la déclaration d'intérêt» (MIDI, 2015b, p.11) apte à faciliter l'intégration, selon la ministre Weil (CRC, 2015d).

Ainsi, une candidate ou un candidat qui souhaite immigrer, à titre de travailleuse ou travailleur qualifié, devra « déclarer son intérêt » en présentant une demande en ligne qui sera versée, pour une période définie, dans une banque de candidatures. Les personnes répondant le mieux aux besoins du Québec seront invitées en priorité à présenter une demande formelle d'immigration (MIDI, 2015c, p.20).

En plus du système basé sur la déclaration d'intérêt, le gouvernement compte augmenter le nombre de personnes immigrantes qui passeront d'un statut temporaire à un statut permanent. D'abord, «le Québec entend poursuivre activement son rôle dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires afin de favoriser la réponse aux besoins de main-d'œuvre des employeurs» (MIDI, 2015c, p.21) particulièrement «...dans les régions où le marché du travail connaît un fort taux d'emploi et un faible taux de chômage...» (MIDI, 2015b, p.47). Pour se faire, «les employeurs bénéficieront d'un allègement du processus d'embauche à l'étranger» (MIDI, 2015b, p.10).

Ensuite, «le gouvernement du Québec souhaite aussi pouvoir retenir à long terme les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, qui sont, pour leur part, déjà intégrés au marché du travail et à la société québécoise» (MIDI, 2015b, p.8). À ce sujet, la ministre Weil se réfère à l'exemple de la Nouvelle-Zélande (CRC, 2015e) où «le contingent des admissions à l'immigration permanente est constitué pour l'essentiel de candidates et candidats ayant bénéficié au préalable d'un statut temporaire pour occuper un emploi ou effectuer des études» (MIDI, 2015c, p.21). Le gouvernement entend donc augmenter le nombre de bénéficiaires du Programme de l'expérience québécoise afin de permettre à davantage de «...travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés et diplômés ou futurs diplômés du Québec d'obtenir rapidement un statut permanent» (MIDI, 2015c, p.20; CRC, 2015f). D'autre part, le gouvernement a procédé à la «révision du Programme des immigrants entrepreneurs pour encourager la venue de personnes talentueuses et innovantes qui contribueront au dynamisme des régions et au développement économique du Québec» (MIDI, 2015b, p.9).

4.1.4.2 Affirmation du modèle interculturel québécois

Pour le gouvernement, «il convient d'affirmer l'interculturalisme ainsi que de mieux le faire connaître et reconnaître [car] ...c'est un des moyens de favoriser une meilleure inclusion... [et] la consolidation des liens de confiance et de solidarité» (MIDI, 2015c, p.35). Pour y parvenir, le gouvernement déclare vouloir miser sur «...l'éducation aux droits et libertés ainsi que la lutte contre la discrimination et le racisme [qui] exigent une mobilisation collective, notamment dans les milieux de vie et le secteur économique» (MIDI, 2015c, p.34). La stratégie d'action gouvernementale 2016-2021 propose plusieurs moyens pour atteindre ces objectifs et présente l'interculturalisme de la façon suivante :

L'interculturalisme vise à assurer la continuité et la vitalité du caractère distinct et francophone du Québec ainsi que la reconnaissance et la valorisation de la diversité ethnoculturelle. L'interculturalisme mise également sur une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, sur une langue publique commune, sur le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, sur une éthique du dialogue et de la médiation ainsi que sur une conception de l'intégration basée sur un engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes (MIDI, 2015b, p.34).

4.1.4.3 Adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts

Le gouvernement entend moderniser sa façon de dispenser les services d'intégration, incluant ceux de francisation et de reconnaissance des compétences. En effet, conformément à une directive du Conseil du trésor, «les organisations gouvernementales et leurs partenaires [sont appelés] à transformer leur offre de services» (MIDI, 2015b, p.22) «...en ayant recours aux médias sociaux en tant que nouveaux modes de communication et de promotion... Le mode numérique est donc privilégié (MIDI, 2015c, p.27). Également, ils doivent «s'assurer que les programmes et les services publics répondent aux besoins d'une population diversifiée» (MIDI, 2015b, p.55).

Quant au MIDI, il choisit que «la mise en oeuvre de cette politique mise sur une approche transversale, ou intégrée... [qui] propose d'intégrer la reconnaissance de la diversité à

l'action publique globale... plutôt que de cibler directement la population immigrante...» (MIDI, 2015c, p.40). Également, son approche de personnalisation des services vise à «favoriser l'adéquation entre les profils et les besoins des personnes immigrantes et les services qui leur sont offerts» (MIDI, 2015c, p.27). Elle privilégie «que les personnes entreprennent leurs démarches d'intégration et de francisation depuis leur pays d'origine... [avec comme] objectif d'attirer les talents stratégiques et de fournir une information juste et réaliste» (MIDI, 2015c, p.23). Cependant, le gouvernement reconnaît «que les services en ligne ne peuvent répondre pleinement aux besoins de toutes les personnes immigrantes... [Ainsi], l'approche de personnalisation des services permettra aussi de concentrer les ressources pour les services aux personnes ayant des besoins accrus» (MIDI, 2015c, p.28).

En ce qui concerne, les services proprement dits, «le Québec doit résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences» (MIDI, 2015c, p.6). Pour se faire, le gouvernement privilégie une approche incluant, de la part des personnes immigrantes «l'amorce des démarches depuis l'étranger... [et] en contrepartie un engagement de tous les acteurs...» (MIDI, 2015c, p.18). Ceci implique «la mise en place d'une stratégie concertée» (MIDI, 2015b, p.8) qui soit «l'objet d'une attention soutenue de la part du gouvernement du Québec et de l'ensemble des acteurs du marché du travail, notamment les employeurs, les organismes qui règlementent les professions et les métiers, ainsi que le réseau de l'éducation» (MIDI, 2015c, p.25). Pour sa part, le gouvernement, dans la stratégie d'action 2016-2021, s'engage, entre autres, «à délivrer en simultanément l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec et le Certificat de sélection du Québec» aux personnes immigrantes (MIDI, 2015b, p.16); à «améliorer la qualité de l'information transmise...; à améliorer l'accès à la formation d'appoint et aux stages...; [à] offrir un soutien aux établissements d'enseignement...[et] ...aux employeurs » (MIDI, 2015b, p.15).

D'autre part, le gouvernement met l'accent sur l'apprentissage de la langue française, «langue d'intégration et de cohésion sociale...» (MIDI, 2015b, p.40) et compte «poursuivre les efforts consentis depuis plusieurs années en diversifiant ces services, en

faisant leur promotion» (MIDI, 2015b, p.26). Ceci dans le but, selon les dires du premier ministre Couillard, de permettre «l'acquisition de compétences nécessaires à une insertion rapide au marché du travail» (MIDI, 2015c, p.V). Le gouvernement désire que cet apprentissage s'effectue, « à l'étranger et au Québec, en classe et en milieu de travail» (MIDI, 2015b, p.28) ou en ligne par l'entremise des services gouvernementaux ou de ceux de ses nombreux partenaires (MIDI, 2015c). Premièrement, il veut continuer à encourager les personnes immigrantes à entreprendre leur francisation avant leur arrivée, (MIDI, 2015b). Deuxièmement, il entend promouvoir «de nouvelles formules alliant francisation et expérience en emploi... [destinées] aux personnes immigrantes qui n'ont pas encore intégré le marché du travail» (MIDI, 2015c, p. 31). Troisièmement, il favorise la poursuite du développement de «diverses formules de francisation en milieu de travail» (MIDI, 2015b, p.27; CRC, 2015d). Quatrièmement, il entend «diversifier notamment les services de francisation à visée professionnelle» (MIDI, 2015b, p.28).

En ce qui concerne les autres services d'intégration, le gouvernement donne très peu de précisions. Globalement, il insiste sur l'importance «d'inciter les personnes à entamer leur parcours d'intégration avant leur arrivée» (MIDI, 2015b, p.25) et il affirme que l'offre de services concertée doit permettre «l'acquisition des connaissances et le développement des compétences permettant la pleine participation à la société» (MIDI, 2015b, p.26). Plus précisément, il vise « l'amélioration de la promotion du potentiel des régions» (MIDI, 2015b, p.50); il entend améliorer le soutien aux personnes immigrantes «dans la mise sur pied d'une entreprise» (MIDI, 2015b, p.44) et il ajoute que :

Il convient de poursuivre et de renforcer les nombreuses initiatives mises en place au cours des dernières années pour soutenir l'insertion socioprofessionnelle. De nombreux acteurs se sont ainsi mobilisés et engagés dans des programmes d'embauche ou de stage pour les personnes immigrantes et des minorités racisées, ou encore dans des initiatives de mentorat et de réseautage qui ont fait leurs preuves (MIDI, 2015b, p.44).

4.1.4.4 Implication des partenaires

Dans la présentation de la politique, la ministre Weil indique que «la nécessité de s'appuyer sur des milieux accueillants et inclusifs est au cœur de la nouvelle politique» (MIDI, 201c, p.VII) alors que le premier ministre déclare qu'«une société inclusive qui favorise la pleine participation repose sur l'engagement des acteurs économiques et locaux, des ministères, des organismes publics et de la population qui, ensemble, contribuent à créer des milieux accueillants et inclusifs» (MIDI, 2015c, p.V). Ainsi, pour atteindre ses objectifs, le gouvernement mise énormément sur l'implication de ses partenaires, particulièrement ceux des collectivités et du marché du travail. Sur ce dernier plan, il insiste sur l'utilisation du plein potentiel d'emploi, sur une représentation équitable de la diversité et sur le support au développement de l'entrepreneuriat immigrant par le milieu des affaires. Le gouvernement reconnaît l'implication des acteurs économiques dans diverses initiatives (MIDI, 2015c) et, comme nous l'avons noté précédemment, il sollicite leur contribution dans la mise en œuvre de plusieurs solutions.

Pour accroître la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie économique, le Québec doit pouvoir compter sur les acteurs significatifs du marché du travail qui sont représentés à la Commission des partenaires du marché du travail et qui ont un rôle d'influence. À cet égard, l'engagement des chambres de commerce, des entreprises, principalement les petites et moyennes entreprises, qui constituent conjointement le principal employeur au Québec, ou encore des syndicats est déjà significatif. Les entreprises d'économie sociale sont également des acteurs de première importance... (MIDI, 2015c, p.41).

Cependant, en matière d'insertion professionnelle des personnes immigrantes, le gouvernement demande aux entreprises d'en faire davantage.

Les employeurs sont ainsi appelés à revoir leurs pratiques en matière de diversité et d'inclusion pour mettre en place des milieux de travail exempts de discrimination et de racisme. Leur engagement en faveur de l'égalité réelle dans le marché du travail est nécessaire afin d'utiliser le plein potentiel d'emploi de l'ensemble de la main-d'œuvre (MIDI, 2015c, p.41).

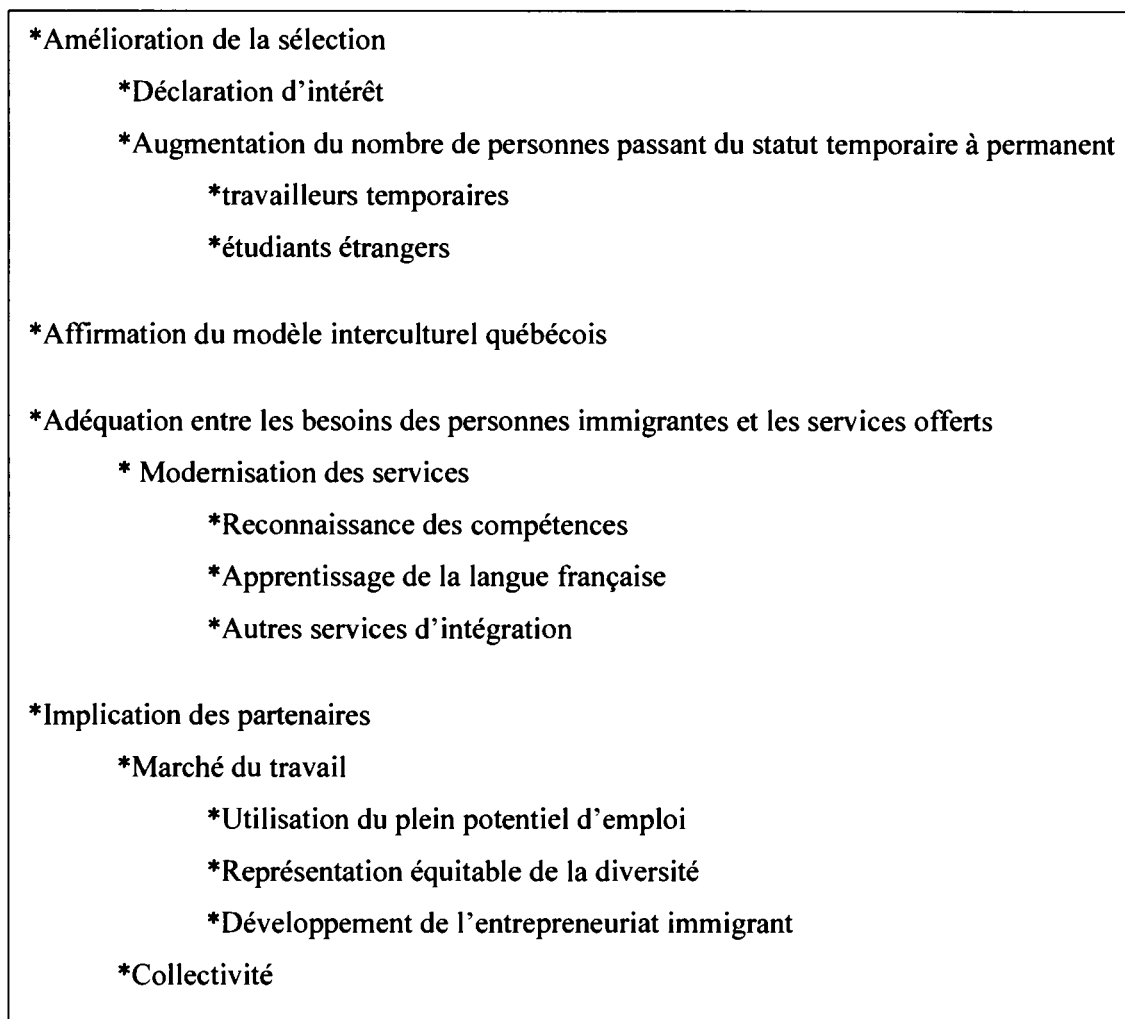
Pour ce faire, il prône une stratégie qui, d'abord, vise à ce que «les acteurs du milieu économique soient davantage sensibilisés» (MIDI, 2015b, p.44); qui, ensuite, permet d'«outiller les employeurs des petites et moyennes entreprises pour qu'ils soient en mesure d'évaluer les compétences acquises à l'étranger (MIDI, 2015b, p.15) et qui, globalement, compte «outiller les dirigeantes et dirigeants, les directions de ressources humaines et les syndicats pour l'accueil, le maintien et la progression en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée» (MIDI, 2015b, p. 45; CRC, 2015g).

Toujours dans l'optique de «favoriser un engagement sociétal plus concret qui contribue à la participation de toutes et tous» (MIDI, 2015c, p.41), le gouvernement sollicite la contribution de tous les employeurs publics et privés afin de «viser une représentation équitable de la diversité» (MIDI, 2015b, p.51) au sein des entreprises. Il s'engage à «renforcer l'application des initiatives déjà déployées» (MIDI, 2015c, p.44) dans le cadre des programmes d'accès à l'égalité (PAE). En ce sens, «le gouvernement entend également jouer un rôle exemplaire à l'égard de la représentation équitable des personnes de toutes origines» (MIDI, 2015b, p.43). Finalement, il mise aussi sur la contribution du milieu des affaires dans l'amélioration de la capacité du Québec à développer l'investissement et l'entrepreneuriat immigrants. Entre autres, il sollicite sa collaboration dans la sélection des projets d'affaires proposés par des immigrants, afin «de permettre de concentrer les efforts sur les projets les plus porteurs» (MIDI, 2015c, p.23).

La deuxième grande sphère pour laquelle le gouvernement réclame l'implication des partenaires est celle de «l'édification de collectivités plus inclusives en partenariat avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie» (MIDI, 2015c, p.42). Pour le MIDI, la concertation entre les ministères et organismes, la Métropole, la Capitale nationale ainsi qu'avec les autres municipalités est un moyen de susciter la prise en compte des besoins différenciés des personnes immigrantes dans les politiques municipales (MIDI, 2015c). «Il est nécessaire de miser sur la connaissance fine que les municipalités ont des réalités de leur milieu et sur... l'implication des personnes œuvrant dans les milieux communautaires et associatifs... afin de s'assurer que les services publics sont adaptés...» (MIDI, 2015c, p.42). Par ces actions, le gouvernement entend «encourager la

mise sur pied d'initiatives de différentes collectivités qui visent à accroître les contacts interculturels» (MIDI, 2015b, p.35) et «favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir» (MIDI, 2015b, p48).

Figure 4.2 :



Schématisation de la thématisation des solutions proposées par le gouvernement

4.1.5 Synthèse des problèmes et des solutions identifiés par le gouvernement

Globalement, il se dégage de notre lecture du discours gouvernemental sur l'immigration qu'il s'appuie sur les trois prémisses suivantes : l'objectif est la prospérité du Québec, l'immigration est positive pour le Québec, l'intégration doit se faire en français. Cela dit, dans le débat sur l'intégration économique des personnes immigrantes, le gouvernement identifie les problèmes suivants. Premièrement, une pénurie de main-d'œuvre qui implique trois points d'achoppements : primo, un vieillissement de la population, soit une baisse du taux de la population active en fonction de la population totale; secundo, un problème de régionalisation, c'est-à-dire de répartition de la main d'œuvre sur le territoire; tertio, des besoins spécifiques de main-d'œuvre, soit une rareté dans certains secteurs d'activité. Deuxièmement, le gouvernement constate l'existence de problèmes d'insertion professionnelle chez les personnes immigrantes. Il déplore des problèmes, primo, de discrimination sur le marché du travail, soit la difficulté d'accès, la sous-représentation et les pratiques d'embauche discriminatoires; secundo, de reconnaissance des compétences par les ordres professionnels, les employeurs et les institutions d'enseignement qui mène à de la surqualification; tertio, d'insuffisance des compétences, c'est-à-dire d'arrimage des compétences aux besoins du marché du travail aux niveaux linguistique, socioprofessionnel et de la connaissance du marché du travail.

En réponse à ces problèmes, le gouvernement énumère plusieurs solutions que nous avons thématiques de la façon suivante. Premièrement, dans le but d'accroître l'adéquation entre les compétences des personnes immigrantes et les qualifications professionnelles recherchées par les employeurs, il vise une amélioration de la sélection des candidats à l'immigration par le recours à la déclaration d'intérêt et par l'augmentation du recrutement de personnes immigrantes appartenant aux catégories des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers. Deuxièmement, il entend affirmer le modèle interculturel québécois afin de communiquer à la population sa conception de l'intégration. Troisièmement, il recherche une meilleure adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts par la modernisation de la façon de dispenser les services d'intégration, en se préoccupant principalement de la

reconnaissance des compétences et de l'apprentissage de la langue française. Quatrièmement, il compte sur l'implication de différents partenaires pour qu'ils s'ouvrent à la diversité et édifient des milieux plus inclusifs. Pour le marché du travail, il se tourne vers les acteurs économiques pour favoriser l'utilisation du plein potentiel d'emploi, la représentation équitable de la diversité et le développement de l'entrepreneuriat immigrant. Pour les collectivités, il demande aux municipalités et aux acteurs des milieux de vie de voir à l'édification de communautés plus accueillantes.

4.2 Discours des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes

Nous nous intéressons maintenant à connaître les positions des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes concernant l'intégration économique de ces dernières. Nous avons répertorié dix-neuf groupes que nous avons classifiés en quatre catégories d'acteurs intéressés et dont nous présentons les discours en utilisant la même grille thématique que pour l'analyse du discours gouvernemental afin de les situer en fonction des positions gouvernementales. Bien que le terrain révèle que les acteurs d'une même catégorie ne partagent pas tous les mêmes points de vue, nous nous assurons de couvrir l'ensemble des idées maitresses émises par chacun d'eux, en même temps que nous nous concentrons principalement sur les idées rassembleuses, celles qui représentent le mieux la position majoritaire des acteurs de la catégorie ou qui concernent celles émises par le gouvernement. Cette section présente donc successivement une thématisation des discours des syndicats, des organismes communautaires de services aux personnes immigrantes, des associations professionnelles et du patronat. Elle relate leurs positions respectives concernant l'aspect politique, les prémisses au discours gouvernemental, les problèmes et les solutions envisagés.

4.2.1 Le discours des groupes syndicaux

Quatre centrales syndicales ont participé aux consultations sur la politique et nous avons réalisé un entretien avec deux d'entre elles. Ces dernières sont la Confédération des

syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Les deux autres sont la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). Ces organisations regroupent quatre travailleurs sur dix au Québec, soit plus d'un million de citoyens.

Au niveau politique, le milieu syndical note que l'intégration économique des personnes immigrantes relève de plusieurs ministères et que le MIDI n'a pas le plein contrôle des mesures d'intégration, particulièrement en emploi où c'est la responsabilité d'Emploi-Québec (FTQ, 2015). Pour l'ensemble des problèmes qu'ils abordent, les centrales réfèrent constamment à un problème transversal majeur, celui du désengagement de l'État et du sous-financement des programmes. Par exemple, elles déplorent la perte de qualité de services qu'entraîne le recours à la sous-traitance (SFPQ, 2015); le sous-financement des organismes communautaires chargés de cette sous-traitance (CSQ, 2015, SFPQ, 2015), la baisse du budget alloué à la francisation (CSQ, 2015) et, en régionalisation, la fermeture des bureaux régionaux du MIDI (CSN, 2015; FTQ, 2015; SFPQ, 2015) et la mise en péril du financement des partenaires locaux (CSN, 2015).

En ce qui concerne le processus de formulation de la politique, tous les syndicats regrettent, autant par écrit qu'en commission parlementaire, que «les acteurs syndicaux n'ont pas été invités à présenter leur point de vue dans le cadre de cette consultation» (FTQ, 2015, p. 16) et ont dû prendre l'initiative de s'y inviter (FTQ, 2015). Ils critiquent également les courts délais octroyés pour réagir (CEQ, 2016) et demandent d'être consultés à nouveau sur la mouture finale de la politique (FTQ, 2015). Enfin, ils réitèrent leur adhésion à l'esprit et aux principes énoncés dans la politique de 1990 (CSN, 2015; CRC, 2015d).

D'autre part, les groupes syndicaux se positionnent par rapport aux trois prémisses sur lesquelles repose le discours gouvernemental. D'abord, ils accordent une place prépondérante à l'objectif de la pérennité du français énoncé dans la politique de 1990, car ils attachent une «importance cruciale au français comme langue d'intégration, d'inclusion et de cohésion sociale» (CEQ, 2015, p.6). Ensuite, selon notre recension de

leurs discours, la majorité d'entre eux «considèrent que la société québécoise se doit de poursuivre sa politique d'immigration... [et en] reconnaissent le caractère pluriethnique et pluriculturel... et l'enrichissement que représente ce pluralisme (CEQ, 2015, p. 4).

Toutefois, la CSN ajoute «que l'immigration ne doit pas être considérée strictement comme un élément de réponse à nos problèmes économiques» (CSN, 2015, p.6) alors que le SFPQ va plus loin en écrivant que «l'immigration n'est pas une solution magique à nos problèmes économiques... [et] qu'il faut cesser de voir l'immigrant comme une "ressource humaine" et commencer à le voir comme un futur citoyen» (SFPQ, 2015, p.6). Ainsi, bien que certains syndicats acceptent l'objectif de la prospérité (CSQ, 2015; FTQ, 2015), leur position globale est nuancée. Entre autres, la CSQ affirme qu'«il est clair que la prospérité dont il est ici question est celle des entreprises qui les embauchent et non celle des travailleuses et travailleurs en question» (2015, p.13). De son côté, la FTQ (2015) note que «le discours économique, qui part de nos besoins et non de ceux des personnes que nous accueillerons, teinte l'ensemble du projet de politique déposé» (p.15) «mais une politique d'immigration ne peut pas se limiter aux seuls besoins de ce marché du travail» (p.2).

Le milieu syndical réagit également aux problèmes identifiés par le gouvernement, soit la pénurie de main-d'œuvre et l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. En réaction au problème de pénurie de main-d'œuvre, les centrales syndicales présentent des positions qui pondèrent celle du gouvernement. D'un côté, elles partagent sa vision quant à l'existence au Québec d'un problème de régionalisation auquel des solutions doivent être apportées (CSN, 2015; CSQ, 2015; FTQ, 2015, SFPQ, 2015). Cependant, la CSQ, en se basant sur les statistiques du chômage, avance qu'«il n'a pas été démontré qu'il y a ou qu'il y aura une pénurie de main-d'œuvre» (CSQ, 2015, p.5). Tous les syndicats mentionnent que le problème est causé par les pratiques des employeurs et de mauvaises conditions salariales (CSN, 2015, p.17) et que «lorsque les conditions d'exercice sont attrayantes, les entreprises n'ont pas, en général, de difficultés à recruter des travailleuses et travailleurs compétents» (CSQ, 2015, p.5). Certains admettent toutefois que compte tenu de la situation actuelle du marché de l'emploi, il existe des «besoins de main-

d'oeuvre spécialisée et non spécialisée» (FTQ, 2015, p.17) et «l'on constate que la demande de main-d'oeuvre sera croissante dans plusieurs secteurs (FTQ, 2015, p.8).

Selon notre analyse, les syndicats et le gouvernement partagent une lecture commune concernant l'existence d'un problème d'insertion professionnelle des personnes immigrantes. De plus, la CSN (2015) et la CSQ (2015) confirment les problèmes identifiés par le gouvernement de discrimination, de reconnaissance des expériences acquises à l'étranger et d'insuffisance des compétences en langue française. Toutefois, ils insistent davantage sur leur taux de chômage élevé, la précarité de leur situation d'emploi, la déqualification (CSQ, 2015) et leur surqualification (CSN, 2015; CSQ, 2015; FTQ, 2015). «À cause de difficultés linguistiques ou de non-reconnaissance des diplômes acquis dans leur pays d'origine, on retrouve actuellement un pourcentage élevé de personnes immigrantes surqualifiées dans des emplois qui ne nécessitent aucune qualification particulière» (FTQ, 2015, p16). Ce problème, les centrales syndicales l'attribuent en partie aux entreprises. Pour une, la CSN (2015) se réfère à «la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) [qui] a mis au jour l'existence d'une discrimination systémique dans le domaine de l'emploi» (p8-9) et considère que «ce sont les petites entreprises qui se montrent les plus réticentes» (p.11).

Certains des problèmes d'insuffisance des compétences identifiés par le gouvernement trouvent également écho auprès des groupes syndicaux. Entre autres, la CSN (2015) décrit la difficulté d'accéder à des stages pouvant aider à combler ces manques ou encore le fait que les personnes immigrantes sont mal informées de la réalité du marché du travail. Cela dit, le problème sur lequel les groupes syndicaux insistent davantage est celui des besoins de formation en langue française (CSN, 2015; CSQ, 2015; FTQ, 2015, entretien 2016; SFPQ, 2015). Ils sont préoccupés «par la situation des personnes immigrantes déjà en emploi qui ont de la difficulté à communiquer en français» (CSN, p.8) ou par celles qui ont suivi les cours de francisation, mais qui ne peuvent s'exprimer librement en français (SFPQ, 2015) et s'inquiètent de la forte demande par les employeurs de connaissance de la langue anglaise (CSN, 2015; CSQ, 2015; SFPQ, 2015).

Finalement, les groupes syndicaux accordent de l'importance à deux autres catégories de problèmes. Primo, ils se préoccupent de la vulnérabilité de certaines populations, telles que les femmes immigrantes (CSQ, 2015; CSN, 2015), les allophones (SFPQ, 2015), les réfugiés (CEQ, 2015; SFPQ, 2015) et les sans-papiers (CSQ, 2015). Secundo, ils insistent sur la protection des droits des travailleurs, particulièrement les temporaires et ceux qui se tournent vers des emplois non spécialisés (CSN, 2015, entretien 2016; FTQ, 2015, entretien 2016). «Ils représentent une main-d'œuvre fragilisée par le manque de ressources et plus vulnérable aux abus et aux mauvaises conditions de travail...» (CSQ, p.13). Entre autres, les syndicats s'inquiètent du manque de réglementation des activités des agences de placement et du respect des droits essentiels des travailleurs temporaires, comme le droit à la syndicalisation pour les travailleurs agricoles (CSQ,2015; CSN, 2015, entretien 2016; FTQ, 2015, entretien 2016).

Bien entendu, le milieu syndical commente également les solutions proposées par le gouvernement. Alors que la CSQ (2015) indique que «l'immigration n'aurait qu'un impact marginal sur le vieillissement de la population et qu'elle ne peut constituer une solution aux difficultés de main-d'œuvre» (p.4), la CSN (2015) propose des solutions qui s'apparentent à plusieurs égards à celles du gouvernement.

Ce dernier suggère d'améliorer la sélection des immigrants pour qu'elle réponde mieux aux besoins du marché du travail. Ceci fait réagir le SFPQ (2015) qui considère que ce glissement de la politique d'immigration comme outil de recrutement de main-d'œuvre, à l'exemple de certains pays, ne sert pas le Québec ou les immigrants et que «ce ne sont pas les entreprises qui doivent définir les conditions d'accès à la citoyenneté québécoise» (p.18). D'autre part, si les syndicats réagissent peu à l'instauration du système de déclaration d'intérêt et que la CSQ (2015) acquiesce à l'idée d'une plus grande présence des étudiants étrangers en vue d'une éventuelle immigration permanente, la FTQ (2015, entretien 2016) et la CSN (2015, entretien 2016) sont beaucoup plus volubiles en ce qui a trait au recours aux travailleurs temporaires. La FTQ (2015) réclame une série de mesures visant à protéger leurs droits et demande à ce qu'ils soient traités sur un pied d'égalité avec les autres travailleurs. Puis, la FTQ (2015) et la CSN (2015) se disent d'accord avec

l'idée de faciliter leur accès rapide au statut de résident permanent afin de remédier à leurs problèmes de vulnérabilité et réclament que ces nouvelles mesures s'appliquent à la fois aux travailleurs non spécialisés et spécialisés prétextant que le système actuel ne favorise que ces derniers.

Par ailleurs, la réaction positive du milieu syndical aux idées regroupées sous le thème de l'affirmation du modèle interculturel québécois démontre son adhésion aux valeurs qu'il véhicule et son attachement aux principes énoncés dans la politique précédente (CSN, 2015; CSQ, 2015; FTQ, 2015).

En ce qui concerne l'adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts, les centrales syndicales s'entendent avec le gouvernement sur le principe, mais ils lui reprochent abondamment ses contradictions. Elles soulignent « la nécessité d'une action concertée et cohérente des différents ministères...» (CSQ, 2015, p.19), le besoin d'investissement afin d'améliorer la qualité des services (SFPQ, 2015) et l'importance de «développer des réponses adaptées aux [différents] besoins» (FTQ, 2015, p. 25). De plus, la FTQ (2015) avise le gouvernement que les stratégies axées sur les nouvelles techniques de communication ne peuvent s'appliquer aux personnes les plus démunies. Cependant, elle s'accorde avec lui sur la nécessité de mieux informer les candidats à l'immigration de la réalité sociale du Québec et de la dynamique de son marché du travail. Au final, plusieurs mesures proposées par les syndicats pour protéger les droits des travailleurs migrants ne se retrouvent pas dans la politique (CSN, 2015, entretien 2016; CEQ, 2015; FTQ, 2015, entretien 2016).

Au niveau de la reconnaissance des compétences, la FTQ (2015) insiste sur le fait que ce problème nécessite des solutions pour l'ensemble des travailleurs et que les employeurs ne sont pas outillés pour assumer cette responsabilité. Celle-ci incombe aux ministères, aux organismes officiels, aux ordres professionnels, sur lesquels le gouvernement doit mettre de la pression, et requiert l'allocation des budgets nécessaires, entre autres, pour le réseau de l'éducation (CSN, 2015; CSQ, 2015; FTQ, 2015).

Ensuite, pour l'ensemble des syndicats, il est primordial «que la question de la maîtrise de la langue française soit au cœur de la nouvelle politique en matière d'immigration» (FTQ, 2015, p.14). Ils suggèrent d'améliorer l'accès aux services de francisation (SFPQ, 2015) et d'y renforcer les investissements (CEQ, 2015). Par ailleurs, compte tenu que certains syndicats ont mis sur pied des initiatives de formation linguistique en milieu de travail (CSN, 2015; FTQ, 2015, entretien 2016), ils sont ravis de voir le gouvernement promouvoir cette idée et l'incitent à aller plus loin en adoptant des mesures coercitives envers les employeurs (CSN, 2015 : CSQ, 2015; FTQ, 2015).

En matière d'implication des partenaires, les groupes syndicaux sont favorables à la régionalisation de l'immigration, mais insistent sur l'importance d'un leadership ministériel fort. Aussi, ils appuient le gouvernement dans ses intentions d'encourager l'embauche des personnes immigrantes et l'invitent à donner l'exemple (CSN, 2015; CEQ, 2015; FTQ, 2015; SFPQ, 2015). De même, ils approuvent son ambition de lutter contre la discrimination en entreprise par des programmes de sensibilisation et de formation. Ainsi, ils accueillent positivement, les demandes du gouvernement pour s'impliquer dans l'intégration des personnes immigrantes dans les entreprises, car ils se disent déjà actifs dans le domaine, mais ils critiquent son désengagement, de même que le rôle primordial qu'il entend accorder aux employeurs (CSN, 2015; FTTQ, 2015). Ceci dit, la CSN (2015) s'entend avec le gouvernement pour octroyer davantage de responsabilités à la Commission des partenaires du marché du travail, une organisation où elle siège.

Finalement ce qui ressort clairement du discours des acteurs syndicaux, et qui distingue le plus les solutions qu'ils suggèrent de celles du gouvernement, c'est leur attachement au «modèle social québécois» (CSN, 2015, p.23). Ils réclament que le gouvernement assume son «rôle de modèle, de leader, de coordonnateur et de rassembleur des acteurs impliqués» (CSN, 2015, p.18), voire de législateur et de prestataire de services (CSN, 2015; CEQ, 2015; FTQ, 2015; SFPQ, 2015).

4.2.2 Le discours des organismes communautaires de services aux personnes immigrantes

Cette section présente la réaction au discours gouvernemental d'un deuxième groupe d'acteurs intéressés, les organismes communautaires de services aux personnes immigrantes. Sept d'entre eux ont à la fois présenté un mémoire et participé aux consultations avec les parlementaires. Il s'agit de deux regroupements, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) et de cinq organismes de services, Accueil Parrainage Outaouais (APO), Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE), Centre multiethnique de Québec (CMQ), Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) et Service intégration travail Outaouais (SITO). Fait particulier, ces cinq dernières organisations sont toutes membres de la TCRI, ce qui en a fait un interlocuteur de choix avec lequel réaliser un entretien. Ainsi, notre présentation des résultats donne une place prépondérante au discours de cet acteur, qui compte au total cent trente organismes membres. Globalement, ces organismes communautaires tiennent un discours axé sur les retombées de leurs actions, les obstacles qu'ils rencontrent dans l'exécution de leurs mandats et les solutions qu'ils envisagent pour faciliter leur travail et l'intégration des personnes immigrantes.

Au niveau politique, les organismes saluent la venue d'une nouvelle politique et la lucidité dans l'identification des enjeux démontrée par le gouvernement, tout en le remerciant de leur offrir l'occasion de se faire entendre (AIDE, 2015; SANC, 2015; TCRI, 2015b). Cependant, la TCRI déplore les courts délais de réponse octroyés et le fait qu'aucun organisme communautaire d'insertion professionnelle de la région de Montréal ne soit invité à s'exprimer (CRC, 2015h). De plus, ils en profitent tous pour dénoncer les problèmes de financement de leurs organisations et du système d'intégration en réclamant le maintien des enveloppes actuelles, leur bonification ou le retour de programmes disparus. Ils critiquent également la perte d'instances de concertation (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b). La TCRI ajoute que puisque la gestion des mesures d'intégration incombe de moins en moins au MIDI (entretien, 2016), «il est essentiel de développer une gestion transversale et

interministérielle de l'intégration...» (2015b, p.45). De plus, considérant que le transfert fédéral pour l'intégration et la francisation s'élève à 320 millions \$ annuellement «un bilan et une réflexion s'imposent sur l'efficacité administrative actuelle de l'ensemble des services» (*ibid*).

Concernant les prémisses au discours gouvernemental, la recension des discours des organismes communautaires révèle peu de contenu. Cela dit, ils utilisent parfois l'argument de l'apport économique de l'immigration pour faire valoir les retombées positives de leurs actions, ils adhèrent au concept du français langue d'intégration et ils valorisent l'immigration (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b).

En ce qui a trait aux problèmes identifiés par le gouvernement, celui de la pénurie de main-d'œuvre interpelle peu les organismes communautaires, si ce n'est pour reconnaître le problème de dénatalité (CMQ, 2015; TCRI, 2015b) ou l'importance du repeuplement et de l'occupation du territoire (SITO, 2015; TCRI, 2015b). Par contre, ils démontrent une forte allégeance au concept de régionalisation de l'immigration dont ils critiquent abondamment la mise en application. (AIDE, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b, entretien 2016). Quant à leur regroupement, la TCRI (2015b), elle signale que les employeurs «en pénurie de main-d'œuvre, ne savent pas forcément comment rejoindre les personnes immigrantes pour les recruter ni gérer la diversité culturelle» (p.17). Elle rappelle «le chômage existant au Québec, particulièrement parmi les nouveaux immigrants» (p. 34) et invite «à tabler sur l'intégration de l'immigration permanente plutôt que sur l'appel à l'immigration temporaire pour combler les besoins de main-d'œuvre» (p. 35).

Pour ce qui est du problème de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes soulevé par le gouvernement, il est à l'évidence reconnu de façon unanime par le mouvement communautaire (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b). Tout comme le gouvernement, il constate que les personnes immigrantes «se heurtent à des obstacles systémiques» (AIDE, 2015, p6)

tels que «la discrimination à l'embauche» (SANC, 2015, p.4) et «la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail» (CMQ, 2015, p.6). Ce dernier point fait l'objet de nombreux commentaires, en particulier de la TCRI (2015b) qui signale que le problème de reconnaissance des compétences est un obstacle majeur pour les nouveaux arrivants et que les projets mis en place pour le régler ne répondent pas aux besoins de la majorité d'entre eux (85%) qui ne pratique pas un métier réglementé. Pour la TCRI, les difficultés en reconnaissance des compétences résultent principalement des employeurs qui manquent d'ouverture et d'accompagnement et du milieu scolaire qui y applique une logique de diplomation qui ne correspond ni aux besoins des personnes immigrantes, ni à ceux du marché du travail (entretien, 2016).

La TCRI signale que la plupart des personnes immigrantes ont «seulement besoin d'actualiser leurs compétences. Or, l'offre actuelle tant au niveau de la reconnaissance des acquis et des compétences que de la formation continue dans le réseau de l'éducation ne permet de répondre que très partiellement à ces besoins d'actualisation» (2015b, p.12). Ainsi, à l'instar du gouvernement, les organismes communautaires reconnaissent que les difficultés d'insertion professionnelle peuvent résulter d'une insuffisance de compétences linguistiques, socioprofessionnelles et de méconnaissance du marché du travail (CMQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b).

Parmi les autres problèmes soulevés par le mouvement communautaire, notons ceux du manque de reconnaissance de leur expertise, du manque de leadership et de cohérence de l'État dans la gestion des programmes d'intégration et de la difficulté pour l'État de comprendre les besoins des personnes immigrantes et d'y apporter des solutions efficaces. Il dénonce également, tout comme le milieu syndical, le peu d'investissement dans les services destinés à des personnes immigrantes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les sans-chèques, les travailleurs temporaires, les personnes parrainées, les demandeurs d'asile et particulièrement les femmes immigrantes qui font face à un cumul d'obstacles (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b).

La lecture du discours gouvernemental révèle qu'il propose quatre grandes solutions sur lesquelles le mouvement communautaire se positionne. Concernant l'amélioration de la sélection et le système de déclaration d'intérêt, il réagit positivement arguant de l'importance d'arrimer le profil des nouveaux arrivants aux besoins du marché du travail afin de faciliter leur insertion professionnelle (APO, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b, entretien 2016). Cependant, le SANC précise que «ce nouveau système de gestion des demandes d'immigration ne résout pas le problème de l'intégration... des personnes immigrantes déjà installées sur le territoire québécois» (2015b, p. 18). De plus, le risque avec la déclaration d'intérêt est de faire porter à l'individu la responsabilité de l'intégration alors qu'elle se doit d'être partagée (TCRI, entretien 2016).

En ce qui a trait au recours aux travailleurs temporaires, tel que souligné précédemment, la TCRI (2015b) se questionne sur le bien-fondé de cette stratégie alors que beaucoup de personnes déjà sur le territoire sont sans emploi. Elle considère que cette solution gouvernementale doit s'accompagner de mesures à l'égard de tous les travailleurs temporaires dans le but de faciliter leur accès aux services et leur transition vers un statut permanent ainsi que de protéger leurs droits. En ce sens, le SANC avance que «les employeurs intéressés à embaucher des travailleurs temporaires pourraient faire l'objet d'audits afin de vérifier l'intégration de ces travailleurs au milieu de travail ainsi que du respect des conditions de travail» (2015, p.17).

Le gouvernement mentionne également qu'il désire réaffirmer le modèle interculturel québécois, ce qui rejoint l'opinion émise par le mouvement communautaire qui exprime son attachement aux principes énoncés dans la politique de 1990, tels que l'adaptation réciproque ou la responsabilité partagée. Il réclame le déploiement d'une campagne majeure de sensibilisation portant sur la diversité culturelle, la lutte contre le racisme et la discrimination et les avantages de l'immigration (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; SANC, 2015; TCRI, 2015b, entretien 2016). Allant plus loin, la TCRI considère qu'au-delà du discours, le gouvernement doit injecter les capitaux nécessaires et assumer son rôle de leadership pour «préparer et responsabiliser la société d'accueil» (2015b, p.9) et «assurer les conditions de mise en œuvre du principe de responsabilité partagée» (2015b,

p.8), entre autres par la médiation interculturelle. Ainsi, pour s'incarner, l'interculturalisme doit se refléter dans l'adaptation de l'offre de services de toutes les institutions (2015b, entretien 2016).

Le milieu communautaire s'intéresse donc particulièrement au discours gouvernemental concernant les services. D'abord, l'AIDE (2015) et la TCRI (2015b) confirment que les organismes communautaires sont prêts à assurer les services à toutes les catégories de personnes immigrantes et préconisent l'instauration d'un «continuum de services cohérent et soutenu» (AIDE, p.8), incluant un financement adéquat. Ensuite, les organismes signalent l'importance d'informer les personnes concernant les caractéristiques de la société québécoise, leurs droits et devoirs et ce, avant comme après leur arrivée (APO, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015). Également, ils (SANC, 2015; TCRI, 2015b) mettent en garde le gouvernement sur les risques d'exclusion rattachés à l'utilisation des nouvelles technologies avec lesquelles «certaines personnes ne sont pas familières» (SANC, 2015, p.26) et qui ne répondent pas à leur «besoin de contacts humains» (*Ibid*). «Car le fait de se retrouver dans un environnement nouveau nécessite un accompagnement différent et adapté» (TCRI, 2015b, p.16). En effet, puisque l'intégration est un processus qui demande de l'interaction, c'est une incohérence de penser qu'elle peut se réaliser en ligne (TCRI, entretien 2016). Puis, au sujet des services de francisation, les organismes en demandent la bonification et appuient l'idée qu'elle s'étende en milieu de travail (CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015) alors que la TCRI (2015b) indique la nécessité d'instaurer des programmes tenant compte des multiples obstacles à l'intégration des femmes. D'ailleurs, pour ces dernières, la TCRI (2015b) insiste sur «une prise en compte spécifique et transversale de leurs besoins» (p.24) et pour l'introduction de mesures adaptées dans toutes les sphères de leur intégration.

En matière de reconnaissance des compétences, la TRCI appuie l'initiative du gouvernement de délivrer l'évaluation comparative des études avant l'arrivée, mais signale que le besoin primordial concerne l'évaluation des compétences et qu'en ce sens, l'idée est bonne d'y inclure davantage les entreprises (entretien 2016). Ce que la TCRI

suggère est la mise en application pour tous les nouveaux arrivants de la méthode développée par le réseau communautaire qui comprend cinq étapes et qui implique des acteurs de tous les secteurs. Il s'agit primo d'effectuer un bilan de compétences; secundo, de se les faire reconnaître et de bénéficier de formation d'appoint; tertio, d'aller chercher si nécessaire une autre formation; quarto, de réaliser un stage rémunéré; et finalement, d'accéder à un emploi (TCRI, 2015b). L'efficacité de cette méthode est démontrée par le succès remporté par le SITO. (SITO, 2015, CRC, 2015i).

Puisque «l'intégration des nouveaux arrivants ...nécessite l'engagement...de l'ensemble de la société d'accueil» (APO, 2015, p.4), le réseau communautaire est en accord avec l'idée du gouvernement d'y impliquer les acteurs de la société civile. Il espère que cette orientation lui permette de recevoir davantage de responsabilités et de reconnaissance pour le travail qu'il accomplit déjà. (APO, 2015; AIPE, 2015; SANC, 2015; TCRI, 2015b). Cependant, il craint que cette application de la notion de responsabilité partagée de l'intégration par le gouvernement soit une stratégie pour justifier son désengagement (TCRI, 2015b, entretien 2016). Plus spécifiquement, sur le marché du travail, les organismes communautaires reconnaissent l'importance de former et de sensibiliser les employeurs afin de promouvoir l'ouverture des entreprises à la diversité culturelle et se proposent d'agir comme partenaires centraux dans la mise en application en entreprise des idées gouvernementales (CMQ, 2015; SANC, 2015; TCRI, 2015b). La TCRI (2015b) affirme également que «l'État québécois doit exercer un leadership fort envers les programmes d'accès à l'égalité» (p.23) [et] «...en assurer une application pleine et entière» (p.22).

Relativement à l'implication des collectivités, le milieu communautaire rappelle qu'il y collabore énormément par différentes initiatives et partenariats, notamment avec les municipalités (APO, 2015; AIDE, 2015; CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; SITO, 2015; TCRI, 2015b). Il critique les récentes coupures dans les instances régionales de concertation qui nuisent au développement local (SANC, 2015). En ce sens, la TCRI affirme que les villes ne peuvent assumer toutes les responsabilités (entretien 2016) et qu'il faut «éviter d'essayer de réinventer la régionalisation [mais plutôt] ...consolider et

développer l'expertise déjà existante chez les organismes...» communautaires (2015b, p.42). La TCRI propose donc «un leadership gouvernemental partagé (responsabilité interministérielle... et «partenariat » Public/Organisme communautaire») (2015b, p. 41). Enfin, au niveau de l'intervention sur le tissu social, le réseau communautaire rappelle l'importance de multiplier les interactions entre la société d'accueil et les personnes immigrantes, il insiste sur son rôle de médiateur privilégié et réclame le financement des programmes de jumelage interculturel, une formule éprouvée (CMQ, 2015; ROCAJQ, 2015; SANC, 2015; TCRI, 2015b, entretien 2016). De plus, il indique qu'il faut encourager les médias à véhiculer une image plus positive de l'immigration et des communautés culturelles (AIDE, 2015; ROCAJQ, 2015).

4.2.3 Le discours des groupes professionnels

Seulement trois acteurs de la sous-catégorie des groupes professionnels ont participé au processus de consultation et deux d'entre eux ont pu discuter avec les parlementaires. De telle sorte que le discours qui est résumé dans cette section est celui de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) et du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), avec lequel un entretien a eu lieu. Ce dernier est le regroupement des quarante-cinq ordres professionnels qui comptent collectivement près de quatre cent mille membres (CIQ, 2015) alors que l'AQAADI représente presque deux cents avocats (AQAADI, 2015). Ces deux acteurs possèdent respectivement un champ d'expertise très spécifique et limitent leurs discours à certains éléments de l'intégration des immigrants ce qui les rend rarement compatibles entre eux. Plus précisément, le discours du CIQ se concentre exclusivement sur la reconnaissance des compétences alors que celui de l'AQAADI porte principalement sur le système de sélection.

Au niveau politique, le CIQ salue les avancées effectuées au cours des dernières années en matière de reconnaissance des compétences et croit à la possibilité d'optimiser les résultats actuels (2015). Toutefois, il indique que des acteurs de différents secteurs y sont impliqués et que le travail en concertation dans la poursuite d'objectifs communs

constitue un enjeu central. En effet, certains des problèmes rencontrés dépassent largement le champ de l'intégration des personnes immigrantes. Il constate aussi que la nouvelle politique se définit dans un contexte de restrictions budgétaires alors qu'existe un besoin d'investissement accru (entretien 2016).

En ce qui concerne les prémisses présentes dans le discours gouvernemental, les groupes professionnels les acceptent, bien que le CIQ ne se prononce pas directement à leurs sujets (2015, entretien 2016) et que l'AQAADI n'en fait qu'une brève mention (2015).

Au sujet des problèmes abordés, l'AQAADI (2015) relève plusieurs ratés dans le système de recrutement, tel que des lourdeurs administratives qui ralentissent le traitement des demandes et des pratiques visant «à diminuer rapidement un inventaire de dossiers» (p.13) qui «contreviennent aux principes d'équité procédurale» (p.15). D'autre part, l'AQAADI note qu'«il faut régler les problématiques de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger et d'accès à un emploi correspondant aux qualifications du nouvel arrivant (2015, p.5). Allant plus loin sur le même thème, le CIQ fait d'abord valoir la désuétude de la réglementation des ordres qui se basent sur un référentiel prenant surtout en compte les acquis scolaires alors que dans la pratique, le gouvernement encourage, «notamment par l'Entente France-Québec [que] les ordres s'appuient davantage sur l'approche par compétences et l'évaluation des acquis expérientiels» (2015, p.2). Ensuite, le CIQ insiste pour remettre la situation dans sa juste perspective en rappelant que moins de 10% des personnes immigrantes font une demande de reconnaissance auprès des ordres, que seulement 3,7% essuient un refus et que la moitié se voit prescrire une formation d'appoint (2015).

Les résultats de ces évaluations témoignent de carences en matière de compétences socioprofessionnelles pour lesquelles «les prescriptions des ordres...relatives aux stages sont en augmentation» (CIQ, 2015, p.16). Toutefois, l'offre de stages est largement insuffisante et «le problème touche non seulement les candidats issus de l'immigration, mais également les candidats formés au Québec » (CIQ, 2015, p.16). Cette situation «met en péril le parcours du candidat en vue de l'obtention de son permis professionnel» (CIQ,

2015, p.2). De plus, le manque d'informations concernant le déroulement de l'ensemble de ce parcours nuit à la qualité des actions menées pour le faciliter (CIQ, 2015). Cela dit, lorsque les personnes immigrantes obtiennent le permis d'exercer, elles font face à des difficultés d'accès à un métier correspondant à leurs qualifications dans une plus large mesure que les natifs. (CIQ, entretien 2016).

Au sujet des solutions avancées par le gouvernement, les groupes professionnels se prononcent sur la révision du système de sélection, sur l'offre de services et sur l'implication des partenaires (AQAADI 2015; CIQ, 2015, entretien 2016). Relativement au système de sélection, l'AQAADI préconise une amélioration de sa gestion administrative et l'introduction de mesures favorisant l'établissement en région (2015). De son côté, le CIQ adhère à l'idée «de parvenir à une meilleure adéquation entre notre système d'immigration et les besoins en emploi de la société québécoise» (2015, p.1), mais fait valoir qu'actuellement différents acteurs ne s'entendent pas sur les données à utiliser pour définir ces besoins (entretien 2016) et que la participation des ordres est nécessaire dans ce domaine (2015, entretien 2016).

Pour ce qui est de la déclaration d'intérêt, le CIQ réagit positivement à son utilisation (CIQ, 2015; CRC, 2015j) et propose que «la reconnaissance complète ou partielle [des] compétences par un ordre professionnel soit incluse parmi les critères d'évaluation» (CIQ, 2015, p.12). Par contre, l'AQAADI (2015) s'inquiète du manque de transparence d'un tel système. Elle salue toutefois, la volonté gouvernementale de permettre à un plus grand nombre de personnes de passer d'un statut temporaire à permanent et privilégie l'assouplissement des règles d'admissibilité, entre autres au niveau de la connaissance du français (AQAADI, 2015). Pour les travailleurs temporaires non spécialisés, l'AQAADI (2015) critique que leur permis de travail d'une durée maximum de quatre ans «ne donne pas accès aux programmes de sélection permanente » (p.10). Pour elle, ce choix est difficilement justifiable «d'autant que les emplois occupés par ces travailleurs étrangers sont en pénurie de main d'oeuvre localement, sont et seront donc inévitablement comblés par d'autres immigrants temporaires» (*ibid*).

En ce qui a trait aux services offerts, le CIQ est d'accord avec le gouvernement sur l'importance de bien informer les candidats avant leur arrivée (entretien 2016). Il remarque que «l'approche en ligne...est très utile... [que] elle gagne en popularité [et que] des sommes importantes y sont consacrées (CIQ, 2015, p.14). Toutefois, les groupes professionnels en constatent les limites (AQAADI, 2015; CRC, 2015). «L'internet étant capable du pire comme du meilleur, l'AQAADI a également remarqué une prolifération d'informations souvent fausses et mensongères ou désuètes parallèlement aux sites officiels d'immigration ce qui crée une confusion importante» (AQAADI, 2015, p.11). De plus, l'information officielle est diffuse et difficilement compréhensible pour un néophyte. (AQAADI, 2015; CRC, 2015j). «À un certain point de la démarche du candidat, les bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé doivent être reconnus (CIQ, 2015, p.15). Ce type de service est dispensé par les ordres professionnels, mais leur personnel a besoin de formation en interculturel «d'autant que la responsabilité des ordres en ce domaine s'est accrue depuis que le MIDI a aboli, en 2013, le *Service d'information sur les professions et les métiers réglementés*» (CIQ, 2015, p.15).

Au niveau des services de reconnaissance, le CIQ précise que l'évaluation comparative des études délivrée par le gouvernement peut être utile, mais qu'elle sème la confusion chez les candidats puisqu'elle n'a aucune valeur légale (entretien 2016). Il recommande de moderniser le cadre réglementaire des ordres professionnels pour permettre qu'il s'harmonise avec les pratiques actuelles de reconnaissance des compétences qui prennent en considération les acquis expérientiels (CIQ, 2015). Il suggère aussi d'octroyer des prêts personnels pour défrayer les coûts des démarches de reconnaissance (CIQ, 2015).

Finalement, les groupes professionnels souscrivent à l'idée gouvernementale d'impliquer les partenaires pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes, car ils considèrent primordial d'obtenir un meilleur arrimage entre les intervenants et de s'assurer de la collaboration de tous (AQAADI, 2015; CIQ, 2015, entretien 2016). Pour un, le CIQ croit que la recherche de solutions «s'appuie sur la mobilisation des ordres, des établissements d'enseignement, des employeurs et des ministères concernés» (2015, p. 19).

4.2.4 Le discours des groupes patronaux

Six acteurs de la sous-catégorie des groupes patronaux ont déposé un mémoire et rencontré les parlementaires dans le cadre du processus d'élaboration de la politique. Aux fins de notre recherche, un entretien a eu lieu avec deux d'entre eux, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Les autres groupes étudiés sont la Chambre de commerce latino-américaine du Québec (CCLAQ), la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ). Ils représentent collectivement plus de deux cent cinquante mille employeurs au Québec. Leur discours collectif se concentre principalement sur les besoins de main-d'œuvre et la sélection des candidats, toutefois, par l'entremise de l'un ou l'autre d'entre eux, ils abordent la majorité des thèmes soulevés par le gouvernement.

Sur le plan politique, le milieu patronal accueille très favorablement l'initiative d'élaborer une nouvelle politique et apprécie le contenu du document d'orientation proposé par le gouvernement (CCLAQ, 2015; CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCEI, 2015; MEQ, 2015). «Les questions proposées révèlent une volonté pleine et réfléchie de réussir la politique québécoise en matière d'immigration» (MEQ, 2015, p.2). Plus particulièrement, certains notent la brièveté des délais octroyés pour réagir (CRC, 2015k) et rappellent leur adhésion au principe du contrôle des dépenses publiques (CPQ, entretien 2016; MEQ, 2015).

Comme le démontre les titres des mémoires de la FCEI, *Mieux arrimer intégration et emploi*, et de la FCCQ, *Pour servir la performance économique du Québec*, «l'enjeu de l'immigration s'inscrit directement dans celui du dynamisme du marché du travail» (MEQ, 2015, p.1) et doit «servir la croissance économique et la création de la richesse (FCCQ, 2015, p.17). Ainsi, les groupes patronaux démontrent leur entière adhésion à la prémisse gouvernementale de promouvoir la prospérité du Québec. D'ailleurs, le fait que le CPQ publie annuellement le *Bulletin de la prospérité du Québec* (entretien 2016)

atteste de cette affinité de point de vue. D'autre part, en ce qui a trait aux deux autres prémisses du discours gouvernemental, le patronat souscrit à «l'importance de la langue française comme assise de la société québécoise» (CCMM, 2015, p.8) et considère que les personnes immigrantes doivent être francisées (CCLAQ, 2015; CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCEI, 2015). Également, il promeut l'immigration (CCLAQ, 2015; CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015; FCEI, 2015) puisqu'elle «peut avoir des effets économiques, sociaux et culturels très enrichissants» (CPQ, 2015a, p.4). À ce propos, il est à signaler que le CPQ exprime l'idée suivante qui semble faire consensus chez l'ensemble des acteurs étudiés dans notre recherche : «L'intégration sociale aurait plus de chances de réussite si elle était accompagnée d'une intégration économique au moyen du marché du travail» (2015a, p.6).

Le discours des associations patronales sur les problèmes se centre principalement sur la pénurie de main-d'œuvre, une difficulté également identifiée par le gouvernement. «Actuellement, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée représente un enjeu de premier plan pour les entreprises» (FCEI, 2015, p.6). Elles considèrent que la situation va se détériorer avec le vieillissement de la population qui touche davantage certaines régions (CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015; FCEI, 2015; MEQ, 2015). «Dans le contexte d'un vieillissement de la main-d'œuvre...» (MEQ, 2015, p.1), «l'échéance est déjà franchie dans la plupart des régions où la population active potentielle est à la baisse» (FCCQ, 2015, p.4). Ceci fait en sorte que, selon le patronat, «le Québec devrait renouer bientôt avec le plein emploi, du jamais vu depuis près de 60 ans [puisque] le taux de chômage sera en baisse constante (FCCQ, 2015, p.5). Face à ce défi, les représentants des entreprises interpellent le gouvernement, car ils considèrent que «les orientations et mesures qui seront mises de l'avant doivent répondre à leur réalité, à leurs contraintes et les aider à relever leurs défis d'embauche» (FCEI, 2015, p.2).

Cependant, il n'existe pas un consensus dans le milieu patronal concernant le niveau de qualification des travailleurs dont le Québec a besoin. Ainsi, alors que le CCMM affirme qu'à «Montréal, entre 2012 et 2016, plus de 80 % des emplois exigeront une formation collégiale ou universitaire (2015, p.7), certains regroupements patronaux allèguent plutôt

que les besoins principaux concernent des métiers peu spécialisés (FCCM, 2015; FCEI, 2015; MEQ, 2015). De telle sorte qu'ils considèrent que le Québec fait fausse route en recrutant des travailleurs fortement scolarisés (FCCM, 2015; FCEI, 2015). En effet, selon, la FCCQ (2015), «les problèmes de recrutement... [des] employeurs se situent surtout aux niveaux professionnel et technique, voire au niveau des travailleurs peu qualifiés» (p.12) tandis que «l'immigration économique... est fortement scolarisée avec près de 40 % des immigrants ayant au moins 17 ans d'études» (p.10).

De ce débat émerge le deuxième grand problème identifié par le gouvernement, celui de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Les organisations patronales considèrent cet enjeu comme prioritaire (CCMM, 2015, entretien 2016; CPQ, 2015a, entretien 2016), car ils constatent que «les indicateurs du marché du travail montrent à quel point cette ressource demeure largement sous-utilisée» (CCMM, 2015, p. 3), ce qui entraîne «des coûts économiques et sociaux importants» (FCCQ, 2015, p.6). Pour la FCCQ (2015), les problèmes de difficultés d'insertion professionnelle découlent d'une «surscolarisation» (p.12), mais surtout d'«une création d'emploi insuffisante» (p.6), alors que MEQ «constatent de manière assez courante, des décalages au niveau des compétences comparativement aux promesses du diplôme». De leur côté, la CCMM (2015, entretien 2016) et le CPQ (2015a) insistent davantage que les autres organisations sur l'importance de la reconnaissance des compétences. La CCMM en appelle à notre responsabilité collective (CRC, 2015) et fait valoir que les attitudes des «organismes de réglementation, dont les ordres professionnels... les lourdeurs administratives et les délais de traitement des dossiers... découragent les immigrants» (2015, p.10). Elle souligne cependant que dans la grande majorité des cas, ce sont aux employeurs qu'incombe la responsabilité de la reconnaissance, mais que «les entreprises et surtout les PME ne possèdent pas les connaissances et les ressources nécessaires pour évaluer efficacement les acquis et compétences des ressortissants étrangers» (CCMM, 2015, p.11).

Hormis les problèmes énoncés précédemment, les représentants patronaux soulèvent que le manque de disponibilité de formations d'appoint oblige parfois les personnes immigrantes à «pratiquement tout recommencer à partir de zéro» (CPQ, 2015, p.10) et

que des difficultés existent chez certains travailleurs quant à la connaissance de la langue française (CPQ, 2015a). Finalement, ils soulignent que le bilan du Québec en matière d'intégration se répercute dans «la faiblesse du taux de rétention des immigrants» (CPQ, 2015a, p.6).

En ce qui concerne les solutions, celle à laquelle le milieu patronal accorde une importance capitale est l'amélioration de l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la sélection des personnes immigrantes (CCLAQ, 2015; CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015; FCEI, 2015; MEQ, 2015). Il rappelle qu'il doit y avoir une compagnie qui a un besoin de main-d'œuvre à combler pour que quelqu'un occupe un emploi (CPQ, entretien 2016) et donc, que l'intégration en emploi, ça commence par une sélection des immigrants répondant aux besoins (CRC, 2015) «La sélection des candidats en fonction des besoins du marché du travail doit revenir au centre des orientations et des actions gouvernementales en matière d'immigration» (FCCQ, 2015, p.1) «pour combler les besoins de main-d'œuvre et ainsi stimuler la croissance économique» (FCCQ, 2015, p.7). Ainsi, «la politique d'immigration, de diversité et d'inclusion doit reposer sur l'évaluation des besoins à long terme du marché du travail» (CCMM, 2015, p.5), ce qui «devrait être fait par les instances gouvernementales en collaboration avec les employeurs» (CPQ, 2015a, p.13). En ce sens, plusieurs groupes patronaux se déclarent entièrement favorables avec l'utilisation du système de déclaration d'intérêt qu'ils considèrent particulièrement prometteur (CCMM, 2015, entretien 2016; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015). Toutefois, le FCEI fait remarquer qu'il n'est pas adapté pour tous, car pour «la main-d'œuvre peu qualifiée, il est moins probable que ces candidats s'y inscrivent » (2015, p.12).

«Il importe donc de bien repositionner le débat là où il devrait être : à savoir dans les critères utilisés pour la sélection des candidats» (FCEI, 2015, p.3). Ces critères «devraient permettre de favoriser les compétences de niveaux techniques, intermédiaires et les compétences élémentaires et manœuvres» (FCEI, 2015, p.11). De plus, le milieu patronal demande que le gouvernement révise les exigences linguistiques, pour y abaisser celles reliées à la maîtrise du français (CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015; FCEI, 2015;

MEQ, 2015) et augmenter celles relatives à la connaissance de l'anglais (CCMM, 2015; CPQ, 2015a).

D'autre part, le patronat se déclare favorable à l'idée de recruter davantage de candidats à l'immigration permanente parmi les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires qui sont déjà sur le territoire québécois (CCMM, 2015; CPQ, 2015a). Aussi, «il recommande que le recours aux travailleurs temporaires soit toujours plus facilité» (MEQ, 2015, p.4), en «allégeant les processus administratifs» (CPQ, 2015a, p. 12). Entre autres, le FCEI (2015) considère que le gouvernement doit modifier ses règles entourant l'embauche et la rétention de travailleurs temporaires pas ou peu qualifiés pour que ces derniers jouissent des mêmes avantages que les travailleurs temporaires qualifiés.

Au niveau des services destinés aux personnes immigrantes, le CPQ «juge qu'il s'agit de la responsabilité du gouvernement du Québec de s'assurer que des services d'intégration soient offerts» (2015a, p.13) et la CCMM considère qu'ils doivent inclure «l'information complète concernant la société d'accueil et son marché du travail» (2015, p.4). Cependant, cette information doit être mieux diffusée (MEQ, 2015; CCLAQ, 2015) et l'utilisation des outils de formation et d'information à distance est encouragée (CPQ, 2015a; FCEI, 2015). Ainsi, les représentants patronaux font valoir qu'il est bénéfique que les immigrants entreprennent leurs démarches avant leur arrivée, en particulier au niveau de l'apprentissage de la langue française (CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCEI, 2015; MEQ, 2015). À ce sujet, ils soulignent qu'au Québec il importe de «renforcer à la fois la qualité et l'étendue des programmes de francisation» (MEQ, 2015, p.5) et de «les adapter à la réalité des PME» (FCEI, 2015, p.5), ce qui inclut la francisation en entreprise (CCMM, 2015; CPQ, 2015a).

Concernant les services liés à la reconnaissance des compétences, le CPQ et la CCMM y accordent une grande importance. Pour le CPQ (2015a), les candidats doivent être mieux informés et mieux préparés et «il est possible de trouver des solutions rapides et des parcours adaptés» (p.10) pour la reconnaissance. Le CCMM (2015) va plus loin et propose une série de recommandations touchant les professions réglementées «(meilleure communication des besoins et exigences, accélération des processus d'accréditation,

meilleur accompagnement des immigrants) » (p.11) et les professions non réglementées «(harmonisation et centralisation du processus et du système de reconnaissance, accélération du traitement des dossiers, arrimage et flexibilité)» (p.11).

D'autre part, concernant l'objectif gouvernemental de compter sur l'implication des partenaires, certaines organisations patronales indiquent qu'elles souscrivent à cette idée (CCMM, 2015; FCEI, 2015). «Pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants, il est indispensable de mettre les employeurs davantage à contribution» (CCMM, 2015, p.12). Pour le CPQ (2015a), il faut poursuivre «les efforts importants d'information et de sensibilisation sur les apports de l'immigration... [et] sur la gestion de la diversité» (p.9) auprès des employeurs et des employés. Ainsi, afin de favoriser le rapprochement entre les employeurs et les chercheurs d'emploi immigrants, le gouvernement doit créer les conditions favorables pour inciter les entreprises à offrir plus de stages (CCMM, 2015; CPQ, 2015a). Il doit aussi les aider au niveau des ressources humaines (FCCQ, 2015), à reconnaître les compétences des immigrants (CCMM, 2015; CPQ, 2015a). Cette idée, également émise par le gouvernement (MIDI, 2014c, 2015b), ne rejoint pas l'opinion du FCEI qui stipule que «les petites et moyennes entreprises sont à même d'évaluer équitablement et efficacement les compétences des personnes formées à l'étranger» (2015, p.3). De même, le CPQ (2015a) ne soutient pas l'approche gouvernementale d'imposition de règles de représentativité en matière de diversité dans les entreprises. Par contre, le milieu patronal appuie de façon unanime la volonté gouvernementale de développer l'entrepreneuriat immigrant (CCLAQ, 2015; CCMM, 2015; CPQ, 2015a; FCCQ, 2015; FCEI, 2015; MEQ, 2015).

Finalement, les représentants patronaux formulent au gouvernement quelques suggestions supplémentaires. Ils recommandent l'«augmentation du volume de l'immigration» (CCMM, 2015, p.3). Ils proposent la mise en place d'incitatifs visant l'établissement des immigrants en région (CPQ, 2015a; FCEI, 2015). Ils demandent d'améliorer la formation de la main-d'œuvre pour contrer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre (MEQ, 2015). Ils rappellent l'importance d'évaluer l'impact des mesures, telles que celle reliée à la sélection basée sur la connaissance accrue du français (FCCQ, MEQ) ou celle concernant le programme des gens d'affaires (FCCQ, 2015). En dernier lieu, le FCCQ

suggère «l'arrimage des procédures de sélections et d'admission entre les gouvernements du Québec et du Canada» (2015, p.15).

4.3 Sommaire des convergences et des divergences entre les discours du gouvernement et des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes

Ce chapitre permet d'identifier les problèmes et les solutions avancés par différents acteurs dans le cadre du processus d'élaboration de la politique d'immigration de 2016. Dans la thématisation du discours gouvernemental, nous relevons deux problèmes principaux, la pénurie de main-d'œuvre et l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Ensuite, nous rassemblons les solutions proposées en quatre métathèmes soit l'amélioration de la sélection, l'affirmation du modèle interculturel québécois, l'adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts et l'implication des partenaires.

De cet exercice résulte une grille thématique du discours gouvernemental avec laquelle, dans un deuxième temps, nous explorons les discours de dix-neuf groupes d'acteurs divisés en quatre catégories. Ceci nous permet de comparer les points de vue exprimés. Le tableau 4.2, présenté à la page 137, résume ce contenu. Il reprend chacune de nos catégories conceptuelles et indique le degré de convergence ou de divergence entre les idées formulées par le gouvernement et celles des autres acteurs.

Bien entendu, l'information présentée dans un tableau sommaire ne témoigne pas de toute la subtilité des opinions émises, pas plus qu'elle dévoile les autres problèmes et solutions identifiés par les acteurs non gouvernementaux. Parmi les éléments particuliers soulignés par ces derniers, le plus significatif concerne la gestion des affaires de l'État. Comme le précise le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), la politique s'élabore dans un contexte de compressions budgétaires. Cela sert de justificatif au gouvernement pour procéder à de nombreuses coupures dans les services. Elles ont pour effet de soulever l'ire de nombreux acteurs, dont les syndicats qui critiquent, entre autres, la fermeture des bureaux régionaux du MIDI, le CIQ qui regrette la fin des activités du *Service*

d'information sur les professions et les métiers réglementés ou le réseau communautaire qui déplore les coupures dans les instances de consultation régionales et la perte de financement pour des organismes communautaires qui travaillent en région au recrutement, à l'accueil et à la rétention des personnes immigrantes. Tout ceci démontre une forte critique envers les procédures de gestion des affaires de l'État que les milieux syndicaux et communautaires associent à une stratégie de désengagement gouvernemental. Également, un autre élément important à souligner à propos de la gestion publique concerne la demande pour la mise en place de structures d'évaluation des mesures et programmes gouvernementaux. Cette requête émane à la fois du secteur communautaire, en particulier de la TCRI, et du milieu patronal. Le gouvernement démontre une certaine adhésion à ce point de vue puisque la politique et la stratégie d'action qui l'accompagne mentionnent l'importance d'une saine gestion et de la réédition de comptes.

Parmi les solutions proposées qui n'apparaissent pas dans le discours gouvernemental sur la politique, il importe de mentionner la demande patronale pour une hausse du volume d'immigration. Cette question n'est pas pour autant délaissée par le gouvernement qui propose à ces acteurs d'en débattre lors d'une autre consultation en commission parlementaire expressément dédiée à cet enjeu. Cette *Consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration* s'est tenue à la fin de l'été 2016, après la fin de la collecte de données de notre recherche.

Au-delà de ces quelques éléments, force est de constater que les thèmes abordés dans le discours gouvernemental rejoignent la presque totalité des idées mentionnées par les groupes d'acteurs analysés dans notre étude. Ceci est sans doute dû au fait que, comme le contenu de la section 4.1 de notre travail portant sur le discours gouvernemental l'a démontré, les documents officiels de consultation, de politique et de stratégie d'action déposés par le gouvernement couvrent un large spectre de sujets.

Tableau 4.2 Sommaire des convergences et des divergences entre les discours du gouvernement et des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes

Légende : CF convergence forte; CL convergence légère;
 DF divergence forte; DL divergence légère; S/O sans objet;
 *indique un fort désaccord sur les moyens de la mise en œuvre.

DISCOURS				
gouvernement	syndicats	organismes communitaires	groupes professionnels	patronat
PRÉMISSSES				
L'objectif est la prospérité du Québec	DL	S/O	S/O	CF
L'immigration est positive pour le Québec	CF	CF	CL	CF
L'intégration doit se faire en français	CF	CF	CL	CF
PROBLÈMES				
Pénurie de main d'œuvre	DF	DL	S/O	CF
Vieillesse population	S/O	S/O	S/O	CF
Régionalisation	CF	CF	CL	CF
Besoins spécifiques de main d'œuvre	CL	S/O	CL	CF
Insertion professionnelle des immigrants	CF	CF	CF	CF
Discrimination	CF	CF	CF	S/O
Reconnaissance des compétences	CF	CF	CF	CF
Insuffisance compétences	CF	CF	CF	CL
SOLUTIONS				
Amélioration de la sélection	DF	CL	CF	CF
Déclaration d'intérêt	S/O	DL	ambivalence	CF
Augmentation du nombre de personnes passant du statut temporaire à permanent	CF	CF	CF	CF
Affirmation du modèle interculturel du Qc	CF	CF*	S/O	S/O
Adéquation entre les besoins des immigrants et les services offerts	CF	CF	CF	CL
Modernisation des services	DF	DF	DF	CF
Reconnaissance des compétences	CF	CF*	CF	CF
Apprentissage du français	CF	CF	CL	CF
Autres services d'intégration	DF	DF	DL	CL
Implication des partenaires	CL	CF	CF	CF
Marché du travail	CL	CL	CL	CF
Collectivité	DL	CF*	CL	S/O

Deux éléments principaux ressortent de la lecture du tableau 4.2. Premièrement, il illustre la capacité du gouvernement à rallier derrière plusieurs de ses idées les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes immigrantes. Ainsi, ce tableau témoigne d'une convergence des points de vue de ces acteurs avec les positions gouvernementales dans la grande majorité des cas. Deuxièmement, la lecture du tableau démontre une grande concordance dans les opinions exprimées par le gouvernement et par les représentants patronaux. Si bien que pour tous les éléments de notre thématique sur lesquels le patronat s'exprime leurs discours convergent, et ce autant sur les problèmes que sur les solutions. Plus particulièrement, l'étude révèle que la CCMM est l'acteur dont les positions ressemblent le plus à celles du gouvernement.

Au contraire, les centrales syndicales sont celles qui expriment le plus de réticence devant les idées gouvernementales. Cependant leurs points de vue respectifs convergent tout de même dans la moitié des cas. Quant au mouvement communautaire, il se distingue par sa connaissance complète de la dynamique de l'intégration des personnes immigrantes et sa capacité à proposer des solutions concrètes à appliquer sur le terrain. Cela nous a conduits, au tableau 4.2, à accoler un astérisque à trois de nos résultats le concernant afin de préciser que parfois sa très forte convergence avec les solutions gouvernementales cache des divergences majeures à propos des moyens à déployer pour leurs mises en œuvre.

Plus spécifiquement, le tableau 4.2 révèle que sur le plan des prémisses au discours gouvernemental, il existe une forte opposition entre les milieux patronaux et syndicaux à propos de l'objectif de la prospérité, alors que le patronat appuie fortement ce leitmotiv et que les syndicats tendent à s'en dissocier. Par contre, pour ce qui est des deux autres prémisses, les groupes démontrent leur totale adhésion aux conceptions selon lesquelles l'intégration doit se faire en français et l'immigration est positive pour le Québec.

Relativement aux problèmes soulevés par le gouvernement, la pénurie de main-d'œuvre constitue le thème où l'opposition est la plus marquante entre l'adhésion du patronat et le désaccord de la société civile représentée par les milieux syndicaux et communautaires.

Cela se confirme par le peu d'importance accordée par ces derniers au phénomène du vieillissement de la population tandis que cette situation préoccupe à la fois le gouvernement et le patronat. Toutefois dans l'ensemble, les acteurs reconnaissent la nécessité de répartir la population sur l'ensemble du territoire et le fait que certains besoins spécifiques de main-d'œuvre sont difficiles à combler dans le marché du travail actuel.

D'autre part, sur le plan de la reconnaissance des problèmes d'insertion professionnelle des personnes immigrantes, il est remarquable de constater à quel point le tableau 4.2 illustre une totale convergence des points de vue. La seule voix légèrement discordante provient du monde des affaires où le problème de la discrimination n'est pas mis en lumière et où quelques regroupements font valoir qu'à certains égards les personnes immigrantes ne souffrent pas d'un problème d'insuffisance de compétences, mais qu'au contraire elles sont trop qualifiées.

Quant aux solutions proposées, les acteurs, sauf les syndicats, s'entendent avec le gouvernement sur le besoin d'améliorer la sélection des personnes immigrantes. Cependant, la proposition gouvernementale sur laquelle les opinions des acteurs sont les plus variées concerne la mise en application de la déclaration d'intérêt qui ne suscite pas d'engouement, sauf chez les employeurs. Cela dit, tous souscrivent à l'importance de faciliter l'accès à la résidence permanente pour les personnes immigrantes à statut temporaire.

La deuxième grande solution proposée, l'affirmation du modèle québécois, rallie les représentants communautaires et syndicaux, mais laisse indifférents les groupes professionnels et patronaux. Ensuite, le gouvernement suggère l'amélioration de l'adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et les services offerts par une série d'actions. Si tous s'entendent sur le principe, la modernisation des services par le passage au numérique et aux services en ligne provoque un tollé de protestations, sauf chez le patronat. Les groupes communautaires, syndicaux et professionnels protestent également à différents égards au sujet de l'organisation des services destinés à

l'intégration des personnes immigrantes. Toutefois, l'accord est total quant à la nécessité des services de reconnaissance des compétences et de francisation.

La dernière grande solution gouvernementale porte sur l'implication des partenaires, une idée qui convient à l'ensemble des acteurs. Tous convergent vers l'importance d'agir pour outiller, informer, sensibiliser les employeurs et les employés dans les milieux de travail. Cependant, les opinions sur la mobilisation des collectivités afin de prendre en charge l'intégration des personnes immigrantes varient, passant d'une légère divergence des syndicats, à un laisser-faire du patronat et à une convergence dans les réseaux professionnels et communautaires.

Ainsi, dans l'ensemble l'acteur patronal est celui dont les prises de position se distinguent le plus souvent de celles des autres acteurs intéressés, mais sont également celles qui se rapprochent le plus de l'acteur principal de la politique, le gouvernement.

CHAPITRE V DISCUSSION DES RÉSULTATS

5.1 Réponse à notre question de recherche

La première partie de ce chapitre est consacrée à notre question de recherche principale. Celle-ci s'énonce comme suit : les solutions proposées dans la politique d'immigration de 2016 du gouvernement du Québec répondent-elles aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes? Pour y répondre, nous effectuons un rappel de certains éléments de notre problématique et de notre cadre conceptuel afin de vérifier comment ils concordent avec les problèmes mentionnés dans la politique. Puis, en nous basant sur notre analyse des discours, nous examinons si les solutions qu'elle propose sont aptes à répondre aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes. Finalement, nous réfléchissons sur la prise en compte dans la politique des besoins des personnes immigrantes en difficulté d'intégration.

Dans notre cadre conceptuel, nous indiquons que l'intégration de la société consiste, dans l'absolu à ce que «ses membres possèdent une conscience commune, partagent les mêmes croyances et pratiques; [soient] en interaction les uns avec les autres; se sentent voués à des buts communs» (Paugam et Van Zanten, p.21, 2001). Cela se réalise dans le cadre de processus complexes et dynamiques qui impliquent l'interaction entre les acteurs au sein d'instances de socialisation, tels que l'école et le travail. L'intégration est donc multidimensionnelle, en ce sens qu'elle concerne les différentes sphères de la vie en société. Cependant, plusieurs chercheurs insistent sur l'importance de sa dimension économique comme facteur primordial d'intégration (Schnapper 2001, 2007; Labelle *et al.*, 2007). Pour de nombreux experts, l'intégration économique se définit uniquement par l'intégration au marché du travail et ils la mesurent par l'entremise de deux principaux types d'indicateurs, soit ceux liés à l'accès à l'emploi, par exemple le taux de chômage, et ceux qui évaluent le type d'emploi occupé, par exemple le revenu (Boudarbat et Grenier, 2014; Boulet, 2016; Labelle *et al.*, 2007).

5.1.1 Regard sur la définition des problèmes

Notre recension des écrits démontre que les personnes immigrantes éprouvent davantage de problèmes d'intégration économique que les natifs. Dans l'ensemble, leur taux de chômage est plus élevé et leurs revenus sont plus bas, et ce malgré un niveau de scolarité supérieur. Ces difficultés touchent avec davantage d'ampleur les femmes et les groupes racisés. Bien que ces écarts tendent à s'amenuiser avec le temps passé sur le territoire, ils persistent davantage qu'autrefois, ce qui dénote que le bilan d'intégration économique se détériore. (Cousineau et Boudarbat, 2009; Labelle *et al.*, 2007; ISQ, 2010, 2011).

Les experts formulent différentes hypothèses et conclusions pour expliquer cet état de fait. Premièrement, les économistes Boudarbat et Grenier (2014) s'interrogent au sujet du potentiel actuel d'intégration économique du Québec et plus spécifiquement sur le système de sélection des personnes immigrantes et sur les critères utilisés dans leur recrutement. Deuxièmement, des manifestations de discrimination sont documentées, entre autres, par Eid (2012), dans ses travaux réalisés pour la CDPDJ sur la discrimination à l'embauche liée à l'origine ethnique, et par Chicha. Cette dernière signale la présence d'un phénomène de déqualification, ce qui signifie que les compétences sont supérieures à celles nécessaires pour l'emploi. Elle stipule que cela résulte de la difficile reconnaissance des diplômes, des exigences des ordres professionnels, des processus de recrutement axés sur le réseautage et de la présence de stéréotypes dans les entreprises (Chicha 2009, 2012). Ces conclusions concordent avec celles énoncées par l'INRS en 2012 (Posca, 2016). De même, le bilan de recherches effectué par Labelle *et al.* (2007) dresse un portrait similaire de la situation. En effet, il souligne les limites du système de sélection basée sur de fortes qualifications; il note la montée de la précarisation du travail qui touche davantage les personnes immigrantes; il indique qu'elles sont victimes de discrimination en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques et il atteste que ceci se répercute à travers la faible présence des minorités racisés dans les institutions publiques.

D'autre part, en ce qui concerne la position gouvernementale, les résultats présentés à la section 4.1 de notre étude révèlent que dans la politique d'immigration de 2016 deux problèmes majeurs sont identifiés, soit les difficultés d'intégration économique des personnes immigrantes et la pénurie de main-d'œuvre. D'un côté, le gouvernement identifie que «des personnes immigrantes peuvent éprouver d'importantes difficultés de participation au marché du travail» (MIDI, 2015c, p.8). Il en découle qu'en concordance avec l'ensemble des acteurs de notre étude, la politique reconnaît l'existence d'un problème d'insertion professionnelle des personnes immigrantes puisqu'ils sont confrontés au chômage et à la déqualification causés par de la discrimination et un manque de reconnaissance des compétences. Bien que la politique et certains acteurs ajoutent que leurs difficultés résultent également d'un manque de compétences linguistiques, socioprofessionnelles et reliées à la connaissance du marché du travail, nous considérons que, dans l'ensemble, la définition du problème d'insertion professionnelle présentée dans la politique correspond à ce que nous avons identifié dans notre problématique.

D'un autre côté, la politique soulève une autre catégorie de problèmes économiques reliée à la pénurie de main-d'œuvre. Cet enjeu occupe une place importante dans le discours gouvernemental et concorde largement avec les inquiétudes des acteurs patronaux. Par opposition, il fait fortement réagir les groupes syndicaux qui ne s'entendent pas avec le gouvernement et le patronat sur l'existence d'une pénurie de main-d'œuvre ou la façon de la définir. Quant aux milieux communautaires et professionnels, ils discutent peu de ce problème. De même, il apparaît peu dans les écrits que nous avons recensés, si bien que nous ne l'avons abordé que brièvement dans notre problématique et uniquement sous l'angle du vieillissement de la population. Nous en déduisons que si le problème de pénurie de main-d'œuvre ne figure ni dans le discours de plusieurs acteurs ni dans notre recension des problèmes d'intégration des personnes immigrantes, c'est qu'il concerne plutôt les difficultés économiques du Québec pour lesquelles certains considèrent le recours à l'immigration comme une solution. L'identification de ce problème par le gouvernement et le patronat fait donc écho à l'objectif de la recherche de la prospérité économique qui, selon notre analyse, sert de fondement à la politique.

5.1.2 Évaluation des solutions

Pour résoudre les deux problèmes identifiés, la politique et sa stratégie d'action 2016-2021 prévoient la mise en œuvre des quatre grandes solutions que nous avons présentées au chapitre IV. Nous suggérons maintenant d'utiliser les données recueillies afin d'évaluer la capacité de ces solutions à répondre aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes.

L'amélioration de la sélection vise une meilleure adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et le profil des candidats retenus. Cette idée, qui semble propice à contribuer à répondre à la fois aux deux problèmes formulés, est saluée par la majorité des acteurs qui en souligne, toutefois, les difficultés d'opérationnalisation. De plus, puisque seulement 25 à 30 % des personnes immigrantes sont choisis par l'entremise de la grille de sélection (Bourdabat, 2016), il ne s'agit que d'une solution partielle qui, bien entendu, ne règle pas tous les obstacles à l'intégration et qui, de surcroît, ne concerne que les futurs candidats et n'apporte aucun bénéfice à ceux qui sont déjà établis au Québec.

Le gouvernement désire promouvoir le modèle interculturel québécois et positionne ainsi la nouvelle politique dans la continuité de sa prédécesseure, ce qui est en accord avec l'opinion générale des acteurs, favorable au modèle. Il s'en sert pour véhiculer certaines valeurs et affirmer le principe de responsabilité partagée de l'intégration qu'il utilise dans le but d'impliquer les acteurs, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour les personnes immigrantes. Du même souffle, la politique entend lutter contre les préjugés et la discrimination en favorisant une vision positive de l'immigration et davantage d'interactions interculturelles. Comme le souligne la TCRI (2015, entretien 2016), l'idée est bonne, mais la volonté politique fait défaut, car il s'agit de timides initiatives, mal financées. L'occasion était pourtant idéale de placer au centre de la politique l'interaction entre les gens de différentes cultures afin de valoriser le rapprochement interculturel et la connaissance mutuelle propre à faire tomber les préjugés et à renforcer les liens sociaux et la cohésion sociale.

En ce qui a trait à l'amélioration des services d'intégration, nous avons déjà mentionné au chapitre IV les nombreuses critiques formulées par les acteurs concernant les impacts négatifs de la réduction des services gouvernementaux et le virage vers des services en ligne. Ils reconnaissent que ces derniers offrent des avantages sur le plan de la rapidité d'accès à l'information et de la facilitation des démarches administratives depuis l'étranger. Toutefois, la lecture du discours des groupes syndicaux, communautaires et professionnels permet de constater que la modernisation des services par le numérique sert de prétexte pour justifier des coupures dans l'offre de services directs aux personnes, ce qui ne favorise pas l'intégration.

Plus particulièrement, la politique insiste sur l'importance des services de reconnaissance des compétences et de francisation. Sur ce dernier point, l'analyse confirme la volonté gouvernementale d'élargir l'offre de services par des services à distance et par des formations en cours d'emploi. Ces solutions, approuvées par les acteurs, visent à favoriser une intégration rapide au marché du travail. Par contre, elles ne résolvent en rien le déficit créé par l'incapacité des cours de francisation à donner aux allophones qui les complètent une maîtrise suffisante du français pour accéder à un travail bien rémunéré, voire pour simplement communiquer avec aisance en français. De plus, en se centrant uniquement sur la francisation en matière d'intégration linguistique et en n'offrant aucune solution aux obstacles à l'intégration économique liés à la méconnaissance de l'anglais, la politique nie la réalité actuelle du marché du travail où, comme l'a spécifié le patronat, dans la majorité des emplois bien rémunérés, l'usage de l'anglais est fréquent (CCMM,2015; CPQ, 2015).

Les solutions proposées dans la politique en matière de reconnaissance des compétences illustrent la difficulté du gouvernement à apporter des réponses concrètes et immédiates aux problèmes d'intégration en général et à celui-ci en particulier. Il importe néanmoins d'approuver l'initiative de demander aux fonctionnaires du MIDI de délivrer l'évaluation comparative des études avant l'arrivée, bien que le document soit peu reconnu sur le marché de l'emploi (CIQ, entretien, 2016). Sans octroyer des budgets substantiels à de nouvelles initiatives, la politique s'en remet à la bonne volonté de ses partenaires et tente

de les influencer, car il s'agit d'un problème transversal sur lequel le MIDI a bien peu d'emprise puisque son rôle dans le domaine est limité (TCRI, entretien 2016). Ainsi, la création d'un comité interministériel où sont réunis les principaux acteurs associés au domaine constitue un pas dans la bonne direction (CIQ, entretien 2016). En effet, un tel espace de dialogue est propice, comme le démontre Lemieux (2001,2009) à une reconnaissance commune du problème et, subséquemment, à l'élaboration de solutions. Mais il ajoute que la recherche de solutions implique de multiples acteurs internes et externes à l'appareil d'État qui ont chacun leur propre agenda et qui cherchent à protéger leurs acquis ou à tirer avantage d'un éventuel changement dans l'ordre établi. Devant un travail aussi complexe, la politique a le mérite de prioriser ce problème et de faire des avancées vers des solutions durables, quoique, pour l'heure, de nombreux obstacles demeurent pour les personnes immigrantes.

Pour mettre en place ses différentes solutions, la politique compte sur l'engagement de ses partenaires, un principe transversal qui recueille l'accord de tous les groupes d'acteurs de notre étude. Cette posture va de soi puisque l'intégration nécessite par définition des interactions et des lieux d'échange entre les différents acteurs sociaux (Schnapper, 2007) Elle ne peut donc pas se réaliser par la seule implication de l'État. Cependant, comme le notent les milieux syndicaux, qui reprochent au gouvernement son désengagement, le rôle du MIDI est essentiel et central afin de donner des lignes directrices, servir de références et coordonner l'ensemble. En effet, dans une optique de responsabilité partagée, telle que la prône l'approche interculturelle valorisée dans la politique, chaque groupe d'acteurs a un rôle à jouer dans l'intégration de la société (MIDI, 2015c). Ainsi, dans leurs critiques de la stratégie gouvernementale d'augmenter les responsabilités des municipalités en matière d'intégration, certains organismes patronaux et communautaires demandent au gouvernement d'assurer son rôle de leadership. Par contre, la proposition gouvernementale de rendre les milieux de travail plus ouverts et accueillants, entre autres par la formation et la sensibilisation, recueille un appui généralisé des acteurs, ce qui est prometteur pour l'intégration des personnes immigrantes. Cependant, à nouveau, les groupes syndicaux et communautaires remettent en cause l'impact réel à court terme des solutions proposées.

Nous désirons conclure ces propos en réaffirmant que notre collecte de données confirme que la politique offre une définition du problème d'insertion professionnelle des personnes immigrantes qui correspond à ce que notre recension des écrits a divulgué. Notre recherche atteste, également, que la politique et sa stratégie d'action proposent des solutions qui, en partie, portent sur ce problème. Cependant, les données recueillies amènent à s'interroger sur le choix des actions et des moyens suggérés. De nombreuses solutions ciblent des éléments non tangibles qui relèvent des comportements des acteurs desquels la politique espère un changement de mentalités et d'habitudes. Il en découle qu'elle n'aboutit pas sur la mise en place d'une série de mesures susceptibles d'avoir un impact concret à court terme sur les difficultés des personnes immigrantes en situation de précarité économique. L'analyse du discours des acteurs révèle qu'afin de mieux répondre à leurs besoins, la politique aurait pu faire des choix différents.

5.1.3 Discussion concernant certains choix gouvernementaux

L'établissement de priorités dans la désignation des problèmes et l'identification des solutions détermine le contenu d'une politique publique (Kingdon, 1995). En tant que travailleur social, notre réflexe consiste à définir les besoins du système en se centrant sur les besoins des personnes en difficulté pour dégager des pistes de solution propre à améliorer leur situation. C'est dans cette optique que nous utilisons des informations issues de notre collecte de données pour poursuivre l'évaluation de la politique et vérifier si elle répond aux problèmes d'intégration économique des personnes immigrantes.

Nous avons établi que les personnes immigrantes sont confrontées au chômage et la déqualification qui sont causés par la discrimination et la difficile reconnaissance de leurs compétences. Notre terrain révèle qu'en priorisant cet enjeu en plus de celui de la pénurie de main-d'œuvre, la politique œuvre sur deux fronts qui sont difficilement conciliables. Bien entendu, une meilleure intégration économique des personnes immigrantes permettrait de réduire la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, actuellement les entreprises ne considèrent pas les personnes immigrantes qui sont au Québec en situation

de sous-emploi comme une solution à leur problème de pénurie de main-d'œuvre (FCEI, 2015) puisqu'elles réclament la venue de davantage de travailleurs en prétextant que le Québec a atteint le plein emploi (FCCQ, 2015). Dès lors, il est paradoxal de tenir un discours sur le plein emploi alors que des gens prêts à travailler ne trouvent pas d'emploi (CSQ, 2015).

À ce sujet, comme nous l'avons précisé à la section 4.2.1, le milieu syndical est réfractaire à identifier un besoin de main-d'œuvre, car il considère que le problème est mal défini et qu'il faut plutôt l'aborder sous l'angle des besoins du marché du travail, ce qui implique de prendre en considération non pas uniquement les besoins des employeurs, mais également ceux des travailleurs et des chercheurs d'emploi (CSN, entretien 2016). Alors que dans les solutions proposées dans la politique, on compte sur l'apport de travailleurs étrangers pour combler les postes vacants, les syndicats font valoir que si ces emplois sont libres, ce n'est pas faute de travailleurs disponibles, mais plutôt parce que les conditions de travail qui y sont associés ne sont pas jugées satisfaisantes par la population locale. En effet, il est essentiel que l'accès à un travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté, de même qu'il respecte les normes minimales du travail, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. (CSQ, 2015; CSN, entretien 2016; FTQ entretien, 2016). Comme le souligne la CSQ, «lorsque les conditions d'exercice sont attrayantes, les entreprises n'ont pas, en général, de difficultés à recruter des travailleuses et travailleurs compétents...» (2015, p.5).

Ces considérations nous emmènent à resituer la discussion dans une perspective globale d'intégration économique. Les syndicats et les organismes communautaires demandent au gouvernement d'intervenir en regard de la piètre qualité des conditions de travail et des infractions aux normes du travail que vivent une majorité de travailleurs temporaires et de nombreux travailleurs issus de l'immigration. Par exemple, ils réclament la modification des dispositions légales empêchant des travailleurs temporaires de se syndiquer ou de changer d'employeurs (FTQ, 2015). De même, ils s'indignent que, contrairement à la majorité des provinces, le Québec ne légifère pas pour assurer la probité des agences de placement dont la main d'œuvre est constituée à 35 % de personnes immigrantes (CSN,

2015). Toutefois, le gouvernement ne répond pas à ces demandes visant à protéger les droits des travailleurs immigrants (CSN, entretien 2016; FTQ, entretien, 2016). De sorte que, les travailleurs temporaires, ceux qui recourent aux agences de placement, tout comme les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale, sont en marge du système d'emploi. Pourtant, selon notre compréhension théorique, l'objectif de les intégrer consiste plutôt à leur donner accès à un emploi stable comportant de bonnes conditions de travail.

Par ailleurs, la stratégie privilégiée par le gouvernement a pour objectif de recourir à davantage de travailleurs temporaires pour pourvoir aux besoins de main d'œuvre et à impliquer les employeurs dans la sélection (MIDI, 2015b). Ces solutions reflètent une tendance mondiale de mobilité accrue de la main-d'œuvre qui vise à contrebalancer la délocalisation de la production par l'importation de travailleurs. Dans cette mouvance, des entreprises québécoises sont d'ores et déjà impliquées dans les démarches administratives visant à recruter leur main-d'œuvre étrangère et la politique entend leur faciliter la tâche en la matière (MIDI, 2015b). En fait, durant toute la temporalité de la recherche, le discours gouvernemental porte prioritairement sur les améliorations apportées au système de sélection. Par exemple, la première mesure présentée dans la stratégie d'action 2016-2021 du MIDI porte sur les modifications à la sélection par l'introduction de la déclaration d'intérêt. Il en ressort que les actions les plus concrètes annoncées dans la politique touchent les personnes immigrantes à accueillir. Le gouvernement veut démontrer qu'il agit, mais en proposant des solutions qui concernent la sélection et les démarches pré migratoires, il détourne le débat de l'enjeu de l'intégration puisque ce type d'initiatives ne répond pas aux besoins des personnes immigrantes qui sont sur le territoire. Il a pourtant des obligations envers elles.

Rappelons que, depuis le début du siècle, le Québec a accueilli de façon permanente plus d'un demi-million de personnes immigrantes dont une minorité est sélectionnée à titre d'immigrants économiques alors que la majorité les accompagne, fait partie de regroupements familiaux ou est réfugiée. Lors des consultations sur la politique, plusieurs acteurs ont déploré le manque d'importance que le gouvernement attache aux besoins

particuliers de certains groupes dont les personnes immigrantes et réfugiés analphabètes, les demandeurs de statut de réfugiés, les sans-papiers. Plus globalement, ils ont rappelé que les personnes immigrantes racisées éprouvent davantage de difficultés d'intégration que les autres alors que les femmes immigrantes sont confrontées à l'intersectionnalité de différents obstacles, une situation à laquelle le gouvernement doit accorder une attention particulière (CSQ, 2015; CSN, 2015; Eid, 2015; Lis-moi tout Limoilou, 2015; Médecin du Monde, 2015; TCRI, 2015).

Toutefois, bien que la politique nomme ces besoins, comme plusieurs acteurs le soulignent, force est de constater que le discours est souvent contradictoire et que les actions concrètes sont bien minces. Par exemple, la politique prétend vouloir répondre aux besoins des personnes en difficulté, mais, du même souffle, elle sabre dans les services directs et affirme favoriser leur autonomie en leur demandant d'effectuer leurs démarches en ligne (MIDI, 2015c). Le gouvernement ne semble pas réaliser que des décisions semblables ont pour effet d'isoler davantage les nombreuses personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique ou la langue française écrite. De même, il est déplorable de constater le manque d'accès aux ressources vécu par les travailleurs temporaires qui sont souvent isolés géographiquement et linguistiquement et qui sont presque laissés sans support gouvernemental, municipal ou communautaire (FTQ, entretien, 2016).

Quant à la valeur québécoise de l'égalité des sexes, dont la classe politique fait grand état et qui est partie prenante des valeurs prônées par le modèle interculturel québécois (MICC, 2012), la politique manque à son devoir de l'appliquer, car elle fait malheureusement l'économie d'une lecture différenciée des besoins des femmes (CSQ, 2015). C'est, par exemple, le cas pour l'accès à la francisation qui est offerte gratuitement uniquement dans les cinq années suivant l'arrivée et pour laquelle, dans la première année, les cours à temps plein sont assortis d'allocations de participation. Ces règles défavorisent les femmes puisque beaucoup d'entre elles ont des obligations familiales qui nuisent à leur disponibilité et que, comme décrit par Chicha (2009), les familles priorisent généralement le projet d'intégration de l'homme. Conséquemment, les informations

obtenues en cours de recherche portent à croire que plus une personne a des difficultés importantes d'intégration, moins elle reçoit de services adaptés à sa situation et donc que, dans la politique, la part de la population immigrante la plus vulnérable est laissée pour compte.

La présentation de ces quelques situations vise à révéler les difficultés de la politique à mettre en place des mesures spécifiques afin de répondre à des besoins particuliers de personnes en difficulté d'intégration. Le milieu communautaire a pourtant fait plusieurs demandes en ce sens (TCRI, 2015; SITO, 2015). Par exemple, considérant que parmi les dix mille personnes qui immigreront annuellement par l'entremise des regroupements familiaux, la majorité est constituée de femmes, la politique ne saisit pas l'occasion de développer un programme à leur endroit. Également, la politique manque l'opportunité d'accroître considérablement la portée des programmes d'accès à l'emploi (PAE) en omettant d'y accoler des mesures coercitives pour les employeurs.

Quant aux problèmes propres au marché du travail, ni la politique, ni la stratégie d'action n'annoncent une vaste opération permettant au Québec de combler ses lacunes dans la création de liens entre les milieux de travail et les personnes immigrantes et visant leur insertion en emploi : réseautage, partenariat avec les entreprises, admission systématique dans des stages, embauche massive par l'État, programme d'adaptation de la main d'œuvre.

Force est de constater que la politique n'adopte pas une posture axée sur la prise en compte des besoins des personnes actuellement en difficulté d'intégration. Bien entendu, elle identifie un problème d'intégration économique des personnes immigrantes et des solutions s'y rattachant sont suggérées. Toutefois, l'impact à court terme de ces solutions est fort limité et la grande majorité des principales stratégies concrètes proposées ne ciblent pas les personnes qui sont établies sur le territoire depuis plus d'un an. Ainsi, la politique ne priorise pas la mise en place de solutions propices à l'intégration économique des personnes immigrantes qui sont au Québec en marge du système d'emploi. Si bien

que la politique ne tient pas sa promesse de «viser l'égalité réelle» (MIDI, 2015c, p.2) entre les personnes immigrantes et le reste de la population (FTQ, entretien 2016).

Comme l'a laissé présager la définition d'un problème de pénurie de main-d'œuvre, les principaux changements rapidement tangibles qu'apporte la politique concernent la mise en place de solutions liées à la sélection de l'immigration permanente et l'augmentation du nombre de travailleurs temporaires. La politique s'appuie sur le principe qu'une meilleure sélection permet une meilleure insertion en emploi et, en ce sens, elle choisit de travailler en amont, ce qui est beaucoup plus facile à réaliser. En ce qui a trait à l'intervention, elle encourage les personnes immigrantes à bien se préparer et elle met en place des initiatives visant à améliorer la capacité du milieu à les intégrer. Ainsi, nous considérons que la politique priorise les personnes immigrantes à sélectionner et les nouveaux arrivants dans le but de répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs. Conséquemment, notre recherche confirme la conclusion de Labelle *et al.* (2009) selon laquelle les politiques d'intégration sont toujours subordonnées aux visées économiques des politiques d'immigration, en ce sens que ces dernières sont jugées prioritaires.

En terminant, notons que, moins de deux mois après le dévoilement de la politique, un collectif d'auteurs publiait dans *La Presse* (2016) un texte réclamant la tenue d'une commission parlementaire sur le racisme systémique. Cela vient appuyer notre lecture des difficultés de la politique à apporter des solutions aptes à répondre aux besoins d'intégration et à entamer un virage dans les interactions au sein de la population. Il apparaît donc que le gouvernement est incapable de formuler une politique propre à atteindre ce type de buts ou qu'il se fixe d'autres priorités.

5.2 Des pistes pour mieux comprendre les solutions proposées par la politique

Maintenant que nous avons répondu à nos questions de recherche, nous désirons discuter de certains autres constats qui ont émergé au cours de notre travail de terrain. Nous les présentons dans le but de maximiser la transmission des connaissances issues de notre

étude de cas. Nous croyons qu'ils peuvent permettre aux travailleurs sociaux de mieux comprendre la dynamique du champ de l'intégration des personnes immigrantes et, dans une plus large mesure, les processus décisionnels des politiques publiques qui, elles, encadrent les pratiques d'intervention sociale.

Entre autres, notre étude de cas exemplifie la propension du gouvernement à privilégier dans sa réforme de la politique d'immigration un mode de gouvernance de type État stratège, axé sur la participation, que Vaillancourt a décrit en 2009 et que nous avons présenté dans notre cadre théorique à la section 2.1.5. Rappelons que, durant la temporalité de notre recherche, le gouvernement organise pas moins de trois commissions parlementaires concernant l'immigration et qu'il sollicite continuellement l'engagement de ses partenaires. Ainsi, en début de processus, la ministre Weil se déclare «convaincue que cette consultation nous permettra de progresser ensemble dans la compréhension des grands enjeux liés à l'immigration et à la diversité et de renforcer notre engagement collectif...» (MIDI, 2014c, p.VII). De plus, pour décrire les objectifs gouvernementaux, le MIDI (2014c) ajoute qu'«une gouvernance participative rigoureuse et performante appelle l'engagement de tous... [qu']un des défis consiste à mobiliser, soutenir et favoriser l'engagement des partenaires» (p.53) [et que] «cet engagement sollicité de tous les partenaires est une condition essentielle pour que la politique... prenne vie dans les milieux» (p.55). Avec un tel discours, le gouvernement affiche son désir d'appliquer les principes de coconstruction et coproduction de l'État stratège (Vaillancourt, 2009) ce qui, comme notre recherche l'a démontré, ouvre des possibilités pour les autres acteurs de s'impliquer dans les processus de décisions et de mise en œuvre.

Cela dit, il est également possible d'adopter une autre lecture du déroulement du processus d'élaboration de la politique puisque les propos de la ministre Weil au premier jour de la commission parlementaire de 2015 (CRC, 2015c,2015e, 2015g) ressemblent beaucoup à ce qu'elle déclare seize mois plus tard lors du dévoilement de la politique (Weil, Rotiroti, 2016, 07 mars). Dans ce sens, il est plausible que l'exercice de consultation n'ait pas servi à définir les problèmes ou les principales solutions, mais

plutôt à partager la vision gouvernementale aux partenaires et à la population, à prendre le pouls de leurs opinions et à ajuster les solutions en fonction de leur propos. Cela reflète la position théorique de Kingdon (1995) selon laquelle lorsqu'un gouvernement décide de la mise à l'agenda politique d'un problème, il en a souvent déjà déterminé la définition et envisagé les principales solutions.

L'adoption d'une posture d'État stratège par le gouvernement est également exemplifiée dans notre recherche par l'importance que la stratégie d'action 2016-2021 accorde à deux instances consultatives, le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des professionnels formés à l'étranger présidé par la députée Rotiroti et la CPMT qui se voit octroyée le rôle de définir les besoins de main-d'oeuvre en vue de la sélection des candidats à l'immigration. Ce type de comité de travail mixte qui peut regrouper à la fois des élus, des agents et des intéressés (Lemieux, 1999) est représentatif d'une culture de consultation où le gouvernement implique des acteurs de différentes catégories pour discuter d'enjeux particuliers. Comme le remarque Kingdon (1995) et Lemieux (2009), la distinction entre les agents représentant des organisations paragouvernementales et les intéressés devient alors floue. De même, l'existence de ces comités atteste que le gouvernement crée des espaces de dialogue, permettant aux acteurs de partager leurs positions et de faire valoir leurs intérêts auprès des instances gouvernementales et étatiques. Cela exemplifie ce que Lemieux nomme des réseaux issus d'une communauté d'acteurs (Lemieux, 1999, 2001, 2003).

Par ailleurs, notre étude de cas est révélatrice de différentes stratégies adoptées par des groupes afin de rejoindre un réseau ou une communauté d'acteurs. Nous y apprenons que, dans le but de participer à la CPMT, le CIQ a déposé une demande, mais a essuyé un refus (CIQ, entretien 2016), alors que la TCRI fait alliance avec d'autres regroupements d'organismes communautaires pour qu'un représentant commun y siège (CPMT, 2017). Également, nos observations terrain nous enseignent que le dépôt d'un mémoire ou la convocation en commission parlementaire est un moyen dont peut disposer une organisation pour tenter de se positionner à titre d'interlocuteur face au gouvernement dans un champ particulier. Ainsi, un groupe représentant les personnes immigrantes

comme la Table ronde du mois de l'histoire des Noirs se voit offrir la possibilité de s'exprimer en commission parlementaire sans avoir produit de mémoire alors qu'au contraire, même en formant une alliance et en déposant un mémoire, le Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches n'y est pas invité (CRC, 2015b). Quant aux syndicats, après le dépôt de leurs mémoires, ils ne reçoivent pas d'invitations à la commission parlementaire et doivent insister pour y participer (CRC, 2015d; FTQ, 2015) ce qui peut être interprété comme une menace à leur appartenance au réseau du champ de l'immigration. Ces exemples révèlent, à la suite de Lemieux (2001, 2003), que les réseaux ne sont pas statiques et que des opportunités émergent pour des groupes d'accroître leur pouvoir d'influence sur les décisions politiques.

En ce sens, l'analyse de l'identité de l'ensemble des groupes ayant déposé un mémoire lors de la consultation sur la politique est instructive. D'une part, elle permet de remarquer que 19 % des groupes qui ont choisi de participer à la consultation sur la politique sont des représentants des employeurs, ce qui en fait la catégorie d'acteurs la plus nombreuse à s'y impliquer, ex æquo avec les organismes communautaires spécialisés dans les services aux personnes immigrantes. Qui plus est, notre travail de terrain démontre que le patronat, comme les syndicats, financent des équipes de recherche qui réagissent sur les grands dossiers publics et qui sont aptes à élaborer des mémoires étoffés, ce qui augmente leur pouvoir d'influence. À ce niveau, le contraste est saisissant entre les puissants regroupements patronaux et syndicaux et les petites entités qui représentent les personnes immigrantes en commission parlementaire.

D'autre part, alors que plusieurs organisations paragouvernementales ont participé à la consultation, il est notable de constater qu'aucune d'entre elles n'est issue des milieux de l'éducation ou de la santé et des services sociaux. Pourtant, les questions reliées à l'intégration concernent les écoles, les CLSC, les Centre Jeunesse qui constituent les lieux de travail de quantité d'intervenants sociaux. Tous ces acteurs sont au centre des processus d'intégration et les thèmes qui sont abordés dans le débat sur la politique sont liés directement à la pratique du travail social puisqu'il y est question d'inclusion, de participation, de discrimination, d'égalité, de respect, d'éducation, de protection des

droits et de collectivités. De sorte que ces acteurs institutionnels, représentants de lieux d'intégration centraux des personnes immigrantes, représentants de ceux qui leur dispensent des services, doivent transmettre les préoccupations des intervenants terrain face aux réalités et aux difficultés d'intégration et peuvent porter les enjeux de l'intégration sociale des personnes immigrantes. Il nous semble que des forums, comme la commission parlementaire, sont des lieux où les intervenants sociaux peuvent exercer un pouvoir représentatif des intérêts des personnes immigrantes et des enjeux de leur profession.

Toutefois, leur absence lors de la consultation a pour effet de laisser le champ libre pour les acteurs économiques qui investissent massivement cet espace d'influence politique. En ce sens, la commission parlementaire perpétue l'héritage d'un modèle de consultation où le patronat et les syndicats ont un rôle d'interlocuteurs centraux auprès de l'État. Cependant, dans notre étude de cas, les syndicats n'occupent pas une position de force et, tel que le tableau 4.2 de la page 137 l'a indiqué, le discours gouvernemental concorde bien davantage avec celui du patronat. Conséquemment, notre analyse nous emmène à conclure que le champ de l'immigration est occupé par des acteurs pour lesquels l'immigration n'est pas la priorité.

En effet, lors de notre collecte de données nous avons constaté avec surprise les objectifs des groupes participant à la consultation. Puisque notre posture de base de travailleur social est de nous centrer sur les besoins du système client, nous avons anticipé que les interlocuteurs s'exprimant dans le cadre d'une politique d'immigration priorisent les besoins des personnes immigrantes. Cependant, nous avons plutôt remarqué que le débat concerne moins ces derniers que les besoins des organisations qui occupent cet espace d'expression public. Ainsi, le milieu communautaire demande du financement, le patronat sollicite de la main-d'œuvre et les syndicats exigent le respect des normes du travail pour protéger les droits de leurs syndiqués. De telle sorte qu'il ressort de l'analyse des discours que la grande majorité des groupes participe à la consultation dans le but de défendre prioritairement les intérêts de leur organisation et de leurs membres.

Nous considérons que cette posture favorise la culture du consensus. En effet, puisque la majorité des groupes désirent recevoir une réponse positive à leurs revendications, ils cherchent à entretenir de bonnes relations avec le gouvernement dans le but de s'attirer sa sympathie. C'est ce que Lemieux (2000) appelle le développement du capital social alors que des acteurs démontrent leurs affinités pour entretenir la structure des relations. Or, bien que de rares acteurs, comme l'Association du barreau canadien (ABC, 2015), qui ne sollicitent rien du gouvernement, se permettent de le critiquer fortement, plusieurs exemples tirés de l'analyse des vidéos des consultations indiquent que la plupart des acteurs évitent de se trouver en situation de confrontation. Entre autres, sur l'épineuse question de la langue, le CPQ prend la peine d'affirmer son adhésion au principe du "français, langue d'intégration", avant de demander très prudemment l'assouplissement des critères de sélection reliés à la maîtrise du français (CRC, 2015k). Également, l'attitude de non-confrontation et le désir de développer son capital social se perçoit dans le discours gouvernemental, si bien que, par exemple, le texte de la politique se termine par une énumération de différentes préoccupations entendues en commission parlementaire et auxquelles le gouvernement promet de porter attention (MIDI, 2015c).

En fait, chez les acteurs non gouvernementaux, la volonté de se rallier est si forte que, pour l'ensemble de ce que notre analyse a décrit comme les prémisses au discours gouvernemental, et qui constitue le contenu du paradigme politique gouvernemental, nos résultats témoignent que seulement quelques acteurs de notre échantillon prennent le risque politique de s'opposer à la posture idéologique gouvernementale. Cette attitude est conforme à l'idée de Kingdon (1995) que nous avons présentée à la section 2.1.4, qui stipule que lorsque les acteurs intéressés sentent que la décision s'oriente dans une direction, ils choisissent de s'y conformer pour ne pas risquer de perdre les avantages associés à leur participation à la mise en œuvre de la politique. C'est ainsi que la terminologie "groupe d'intéressés" choisie par Lemieux (2009) prend tout son sens. L'objectif de chacun étant de voir comment l'expression d'une opinion sert ses intérêts et de juger si elle constitue une avancée ou un recul politique pour son organisation.

Bien entendu, dans ce jeu d'influence réciproque, ce ne sont pas tous les acteurs qui possèdent le même capital social auprès du gouvernement et, comme nos résultats l'ont révélé, la convergence de discours entre le gouvernement et le patronat est presque totale. De telle sorte que pendant que le CPQ publie la sixième édition du *Bulletin de la prospérité du Québec* (CPQ, 2015b), la ministre Weil écrit que la politique «...se veut l'expression de notre ambition commune de faire du Québec un endroit prospère» (MIDI, 2015c, p.VII). Ainsi, notre analyse du discours gouvernemental nous emmène à conclure d'abord, que l'objectif ultime de la politique d'immigration semble être de trouver des solutions au problème de prospérité économique du Québec et, ensuite, que la logique qui domine dans la consultation et dans la politique est que ce qui est bon pour l'économie l'est également pour les personnes immigrantes. Conséquemment, et en corrélation avec le contenu de notre problématique et de notre cadre conceptuel, nos résultats attestent que la dimension économique de l'intégration est priorisée dans le discours gouvernemental sur la politique d'immigration.

Toutefois, notre analyse nous emmène à constater que la dimension linguistique de l'intégration est aussi omniprésente durant la consultation et que l'enjeu de la langue d'intégration est également une priorité pour le gouvernement. Cette posture, qui inscrit la politique directement dans la lignée de ses prédécesseures, ne répond pas uniquement à une logique économique. En effet, au niveau politique, le gouvernement doit composer avec l'importance centrale que plusieurs acteurs accordent à la langue française. En ce sens, il ressort de notre corpus de données que pour une majorité d'acteurs de la consultation, la défense de l'identité culturelle québécoise passe par la promotion de la langue française en tant que langue d'intégration.

Alors que les dimensions économiques et linguistiques de l'intégration y occupent une place centrale, la consultation et la politique illustrent, au contraire, les lacunes importantes du Québec en matière d'intégration politique des personnes immigrantes. En effet, les mesures favorisant l'intégration politique sont presque absentes des textes gouvernementaux (MIDI, 2015b, 2015c). Selon notre analyse, ceci résulte, en partie, de la capacité des acteurs à influencer le gouvernement pour qu'il prenne en considération leurs

préoccupations (Lemieux 2001,2003). Ainsi, force est de constater que, comme mentionné précédemment, notre collecte de données a démontré que les groupes s'exprimant au nom des personnes immigrantes n'ont pas les moyens pour produire des mémoires étoffés et que leur représentativité, leur membership et leur notoriété sont sans commune mesure avec ceux des organisations syndicales et patronales ou de grands regroupements tels que la TCRI ou le CIQ.

Dans une perspective de prise en compte, il est étonnant de constater que les personnes immigrantes, qui sont en principe les premiers bénéficiaires de la politique, se retrouvent si minoritaires dans le processus de consultation. Il en résulte que les décisions politiques les concernant sont prises majoritairement par des natifs (CRC, 2015b) qui tentent de rallier leurs compréhensions des enjeux qui touchent les personnes immigrantes avec des impératifs, économiques, linguistiques et politiques. En fait, notre analyse nous emmène à constater que, si les besoins des personnes immigrantes sont considérés, ce sont plutôt les besoins des acteurs les plus influents sur les décisions politiques qui sont priorisés, soit ceux de l'État et des entreprises, ce qui fait qu'en définitive ce sont eux les premiers bénéficiaires de la politique. Cela rejoint l'idée de Dallaire et McCubbin (2008) qui soulignent «la primauté du regard et des besoins du système social» (p.257) dans les politiques publiques d'intégration. Ainsi, la politique témoigne des dynamiques de pouvoir propre à l'exclusion. Nous le répétons pour conclure, dans la politique d'immigration, les besoins des personnes immigrantes ne sont pas les préoccupations centrales, car le paradigme politique constitué des objectifs de prospérité économique du Québec et de pérennité de la langue française est prédominant.

L'exposé qui précède démontre à quel point dans le domaine de l'intégration des personnes immigrantes, l'identification des problèmes et la recherche de solutions s'inscrivent dans une dynamique systémique. Dans le même esprit, le MIDI veut établir, dans le contenu de la politique et de la stratégie d'actions que l'intégration relève d'une dynamique large qui inclut les communautés et où l'implication de tous est requise. Cette volonté se reflète dans le fait que pas moins de treize ministres signent la politique. Pourtant, il ressort de notre étude que ses impacts les plus concrets concernent les

mesures de recrutement, de sélection et d'accueil des personnes immigrantes. Cela s'explique par le fait que, comme le remarquent différents intervenants, le champ d'action du MIDI est limité (FTQ, 2015; TCRI, entretien 2016) alors que, tel que le cas de la reconnaissance des compétences l'exemplifie, les problèmes et les solutions d'intégration sont transversaux. En ce sens, la mise en application des solutions, et l'octroi des budgets qui se doivent de les accompagner, relèvent davantage d'autres ministères, beaucoup plus importants que le ministère de l'Immigration et pour lesquels l'intégration des personnes immigrantes n'est qu'une problématique parmi d'autres, dont la mise à l'agenda n'est pas nécessairement prioritaire. Ainsi, fort probablement, dans d'autres systèmes, comme celui de l'éducation ou de l'emploi, la ministre de l'Immigration est une actrice qui tente d'influer sur les décisions en fonction des intérêts du champ qu'elle représente. Cela situe la politique de l'immigration dans une dynamique systémique encore plus large et l'éloigne davantage des besoins individuels des personnes immigrantes, ce qui indique que, dans la sphère politique provinciale, leur priorisation est fort difficile à réaliser.

5.3 Synthèse de chapitre

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons discuté de notre question de recherche principale. Nous avons confirmé que les problèmes d'intégration des personnes immigrantes définis dans la politique d'immigration de 2016 correspondent à ceux que nous avons identifiés dans notre revue de littérature, mais que le gouvernement s'intéresse à un autre problème parallèle, soit celui de la pénurie de main-d'œuvre. Ensuite, nous avons souligné que les solutions les plus concrètes avancées dans la politique sont celles qui peuvent être appliquées directement par le MIDI, telles que celles reliées à la sélection des personnes immigrantes. Par contre, la plupart des solutions relatives à l'intégration sont moins tangibles et nécessitent un partenariat avec différents acteurs, ce qui en complique la mise en oeuvre. Nous avons constaté également la difficulté de la politique à présenter des solutions effectives pour répondre aux besoins des personnes immigrantes déjà établies au Québec, particulièrement, les plus vulnérables d'entre elles.

Dans la deuxième partie du chapitre, nous avons présenté d'autres constats issus de notre étude de cas. Nous avons noté la propension du gouvernement à appliquer dans le dossier de l'immigration, un mode de gouvernance de type État stratège. Cela entraîne une dynamique de consultation où les acteurs utilisent différentes tactiques pour tenter d'influer sur ses décisions et pour joindre le réseau des principaux acteurs du champ. Dans la consultation étudiée, les milieux patronaux et communautaires spécialisés dans les services aux personnes immigrantes sont fortement représentés alors que les acteurs des services sociaux sont absents. De plus, nous constatons que majoritairement, le champ est occupé par des acteurs pour lesquels l'immigration n'est pas la priorité et qui ont pour objectif de défendre les intérêts de leur organisation et de leurs membres. Dans ce jeu politique où la convergence d'idées entre le gouvernement et le patronat est presque complète et où les acteurs tentent de développer leur capital social, les dimensions économiques et linguistiques de l'intégration sont prééminentes. Le processus de consultation démontre pourtant les lacunes importantes en matière d'intégration politique des personnes immigrantes.

CONCLUSION

Aux termes de cette recherche basée sur les discours qui s'intéresse à l'enjeu de l'intégration économique des personnes immigrantes et qui se concentre sur la consultation entourant la politique québécoise d'immigration de 2016, nous obtenons les résultats suivants par rapport à nos questions de recherche. Nous constatons que les problèmes décrits dans la politique ne touchent pas uniquement les personnes immigrantes, mais concerne la dynamique économique du Québec dans son ensemble. Cela confirme ce que nous avons établi dans notre problématique à savoir que l'immigration est envisagée comme une solution à plusieurs problèmes de la société. La solution "immigration" entraîne à son tour différents problèmes pour lesquels le gouvernement et les acteurs de l'insertion économique des personnes immigrantes proposent des réponses dont la plupart concordent avec les difficultés exposées dans notre problématique.

La recherche révèle qu'à la suite du processus de consultation, le gouvernement parvient à rallier la majorité des acteurs patronaux, syndicaux, professionnels et communautaires derrière la presque totalité des solutions proposées dans la politique. Parmi celles-là, les solutions qui font l'unanimité sont l'accroissement du nombre de personnes passant d'un statut temporaire à permanent, l'augmentation de l'implication des partenaires du marché du travail et l'amélioration des services de reconnaissance des compétences et d'apprentissage du français. Par contre, une majorité d'acteurs de notre étude s'opposent aux choix gouvernementaux de réduire l'offre de services publics et de recourir massivement aux services numériques. Ces critiques ne proviennent cependant pas du milieu patronal puisque nos résultats attestent que, pour tous les éléments de notre thématique sur lesquels il s'exprime, son discours converge avec celui du gouvernement.

D'autre part, durant le processus de recherche et d'élaboration de la méthodologie, plusieurs idées ont émergé quant à des façons alternatives de traiter nos données. Une

première piste de recherche offre une façon différente de la nôtre de mesurer le degré de convergence entre le discours de certains acteurs et celui du gouvernement. Cette technique consiste à répertorier l'ensemble des recommandations contenues dans les mémoires des acteurs intéressés et d'établir combien d'entre elles sont incluses dans le texte de la politique, ce qui permet d'obtenir un portrait chiffré.

De plus, d'autres pistes de recherche permettent de se pencher plus spécifiquement sur un des constats de nos travaux à savoir la propension des acteurs dans le cadre du débat sur l'immigration à défendre prioritairement l'intérêt de leurs organisations et de leurs membres. Premièrement, en employant les données de notre recherche, il est possible d'évaluer la place occupée par les personnes immigrantes dans le discours des acteurs. Dans ce cas est utilisée la technique d'analyse thématique de discours consistant à répertorier le nombre de fois où un besoin des personnes immigrantes est nommé; ce qui donne également des résultats chiffrés. Deuxièmement, cette même technique peut être appliquée pour créer une typologie des discours. Il s'agit de les regrouper par thèmes représentant les objectifs des acteurs intéressés; par exemple, revendication de statut, protection des membres, recherche de financement.

Toujours avec la même technique et l'idée de créer une typologie, une autre piste consiste à classifier le discours des acteurs en lien avec les différentes fonctions qu'ils attribuent à l'immigration : économique, démographique, politique ou plus spécifiquement de dynamisation des régions ou de la langue française, etc. Également, une future recherche peut proposer une classification basée sur la typologie des dimensions de l'intégration de Labelle et *al* (2007) dans le but d'observer ce que la politique d'immigration de 2016 et les mémoires des acteurs produisent comme contenu à ces niveaux. Un tel travail offre une autre façon de vérifier empiriquement la prédominance de la dimension économique de l'intégration dans les discours. Finalement, dans un registre distinct, il peut être intéressant dans une recherche de recourir à notre corpus de textes pour comprendre l'utilisation et le sens donné aux concepts d'*inclusion* et de *participation* qui prédominent actuellement dans le discours gouvernemental sur l'intégration et ainsi constater comment les acteurs intéressés s'approprient les concepts mis de l'avant par l'État.

Cela dit, en réfléchissant à ces façons de traiter notre objet, nous constatons à nouveau deux des principales limites de notre recherche. D'une part, bien que notre collecte de données soit très riche en information, nous considérons que son adéquation avec notre question de recherche n'est pas optimale. En effet, les difficultés engendrées par la formulation de cette dernière font en sorte que les données choisies dans notre étude de cas ne permettent pas d'y répondre parfaitement ce qui entraîne que nos résultats les plus probants concernent davantage nos questions secondaires. D'autre part, dans une perspective beaucoup plus globale, force est de constater que notre processus d'expérimentation de recherche en travail social, par le choix de l'objet et son traitement, produit un mémoire qui ne se centre pas sur les préoccupations cliniques du travail social.

Néanmoins, comprendre la dynamique dans laquelle se définissent les orientations gouvernementales est certainement utile pour les travailleuses et les travailleurs sociaux afin de ne pas seulement subir les effets des décisions, mais également pour connaître comment ils-elles peuvent les influencer. Par exemple, certaines conditions favorisent la priorisation d'un problème, dont celles de la reconnaissance publique de la nécessité d'agir et la présence de solutions tangibles susceptibles de réguler la situation.

Ainsi, pour que les choses changent et évoluent dans le sens des convictions propres au travail social, il faut porter ces idées, et ce à toutes les étapes des processus de construction continue des politiques publiques. Il faut une prise de position, une prise de parole, il faut se faire entendre. Il faut occuper l'espace politique à tous les niveaux ; dans les lieux de travail, dans les organisations parapubliques, dans les instances de consultation gouvernementale, dans les comités mixtes d'acteurs. Il faut y porter un message expliquant des problèmes et proposant des solutions concrètes et réalisables afin de convaincre les décideurs. Ce type d'actions peut permettre aux travailleuses et aux travailleurs sociaux, au-delà de la prestation de services individuels, de jouer leur rôle d'agents de changement, de porte-paroles et de défenseurs des causes sociales pour lesquels elles et ils œuvrent quotidiennement.

ANNEXE A
LETTRE D'INVITATION

Montréal, le X 2016

Madame, Monsieur,

Je sollicite aujourd'hui votre participation dans le cadre de mon projet de mémoire de maîtrise en travail social concernant la nouvelle politique d'immigration du gouvernement du Québec.

J'ai pris connaissance du mémoire que votre organisation a déposé en commission parlementaire à l'hiver 2015 et j'aimerais discuter avec l'un-e des auteur-e-s du mémoire ou un représentant de la ... de certaines des idées que vous y avez présentées en plus de connaître vos réactions à la suite de la divulgation de la nouvelle politique. Je suis persuadé que l'expertise de votre organisation dans le domaine de l'insertion professionnelle des immigrants pourrait être utile à l'avancement de mes travaux.

J'aimerais donc vous rencontrer pour discuter avec vous durant une trentaine de minutes au lieu et à l'heure qui vous conviendront.

Vous trouverez dans le document ci-joint des informations concernant la recherche que je mène actuellement et les détails sur votre éventuelle participation.

En espérant avoir la chance de vous rencontrer sous peu afin de discuter avec vous, je vous invite à me contacter par courriel ou par téléphone pour que je puisse répondre à vos questions ou pour que nous prenions rendez-vous.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous portez à ma recherche et de votre collaboration et je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter mes salutations les plus cordiales.

Jean-François Héroux
Étudiant-chercheur
Téléphone

ANNEXE B PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet de recherche:

La nouvelle politique d'immigration du gouvernement du Québec:
Quelles solutions pour l'intégration économique des immigrants?

Étudiant-chercheur: Jean-François Héroux, étudiant à la maîtrise en travail social à l'UQAM

450-XXX-XXXX; heroux.jean_francois.2@courrier.uqam.ca

Directrice de recherche: Lucie Dumais, professeure à l'école de travail social de l'UQAM
514- 987-3000 poste XXXX ; dumais.lucie@uqam.ca

Nous vous demandons de collaborer à un projet de recherche qui implique de participer à une entrevue individuelle d'environ trente minutes.

Cette recherche de maîtrise fait suite au processus de consultation publique tenue à l'hiver 2015 concernant la préparation de la nouvelle politique d'immigration du gouvernement québécois divulguée en mars 2016.

Elle s'articule autour des trois objectifs suivants concernant l'intégration économique des immigrants :

Documenter différents aspects de la stratégie actuelle du gouvernement ;

Explorer les discours des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des immigrants au sujet de l'intégration économique des immigrants et du discours et des actes du gouvernement ;

Réfléchir sur les liens entre la stratégie gouvernementale et les discours des principaux acteurs du domaine de l'insertion professionnelle des immigrants.

Elle utilise deux techniques de collecte de données : l'analyse documentaire et l'entretien semi-dirigé. En premier lieu, l'étudiant-chercheur a procédé à l'analyse de documents gouvernementaux puis a exploré, parmi le corpus des mémoires produits dans le cadre de

la consultation publique du MIDI de l'hiver 2015, le discours écrit d'une trentaine d'organisations actives dans la sphère de l'insertion professionnelle des immigrants.

En deuxième lieu, à la suite à la publication de la nouvelle politique d'immigration, des représentants, porte-paroles ou auteurs des mémoires de ces organisations seront rencontrés une fois en entretien individuel afin d'approfondir la compréhension de leurs points de vue concernant à la fois l'intégration économique des immigrants et la nouvelle politique d'immigration.

Nature et durée de votre participation:

Nous sollicitons votre participation afin que l'étudiant-chercheur puisse s'entretenir avec vous pendant environ trente minutes au moment et au lieu qui vous conviendra. L'entretien portera sur les thèmes énumérés précédemment. Cette rencontre vous permettra de partager la position de votre organisation et de collaborer à un projet de recherche universitaire.

Pour toute question additionnelle sur le projet et votre participation, vous pouvez communiquer avec nous.

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et nous tenons à vous en remercier.

Jean-François Héroux

Étudiant-chercheur

ANNEXE C CANEVAS TYPE D'ENTRETIEN

Mise en contexte :

Le gouvernement du Québec vient de déposer une nouvelle politique d'immigration. Puisqu'il s'agit d'une première en vingt-cinq ans, il est intéressant de profiter de ce moment historique pour faire le point sur les discours des principaux acteurs impliqués dans l'intégration des immigrants.

Notre entretien fait suite au processus de consultation en matière d'immigration orchestrée par le gouvernement actuel à la suite à son élection en 2014. Votre organisation y a participé à l'hiver 2015 par le dépôt d'un mémoire en commission parlementaire sur le document de consultation en vue de la divulgation d'une nouvelle politique d'immigration.

Cet entretien vise à connaître la position des acteurs que vous représentez et comporte deux principaux volets de questions, soit votre position sur la question de l'immigration et votre réaction à la suite de la publication de la nouvelle politique d'immigration.

Cet entretien vise deux principaux objectifs :

Approfondir notre compréhension de la position que vous avez présentée en commission parlementaire en 2015;

Voir comment ces commentaires ont trouvé écho auprès du gouvernement dans la politique et dans ses actions.

Nous voulons connaître votre vision.

QUESTIONS D'ENTRETIEN :

Volet 1 : votre mémoire

*1 J'aimerais que nous examinions les principaux points que vous avez présentés lors de la consultation de 2015...

(liste des thèmes relevés dans leur mémoire)

Questions facultatives :

-Pour votre organisation, quels sont les principaux problèmes ?

-Quelles sont les principales solutions que vous proposez ?

-Quelle lecture faites-vous des positions des autres acteurs de votre catégorie ?

Volet 2 : nouvelle politique

*2 Quelles sont vos réactions suite à la divulgation de la politique ?

Questions facultatives :

-Que pensez-vous de son contenu au niveau des problèmes identifiés

(liste des problèmes relevés dans la politique)

-Que pensez-vous de son contenu au niveau des solutions proposées

(liste des solutions relevées dans la politique)

-En quoi la politique apporte des solutions concrètes pour répondre au problème X que vous avez identifié dans votre mémoire ?

-Quels échos à votre demande X voyez-vous dans la stratégie d'actions, dans la politique ou dans les actions du gouvernement ?

-Sur quel point considérez-vous que le gouvernement rejoint votre position ?

-Et s'en éloigne ?

-Sur quels points considérez-vous que la politique est favorable ou non aux acteurs que vous représentez ?

*3 Hormis les points déjà mentionnés: quelles sont vos réactions suite à la divulgation de la politique ?

Continuité ou changement ...

*4 Que voyez-vous comme changement depuis l'élection du gouvernement Couillard ?

Questions facultatives :

-Pour vous, comment le discours et les actes actuels du gouvernement marquent-ils un changement par rapport à ses actions antérieures? En matière de X?, de Y ?, etc.

(liste des thèmes relevés dans le discours gouvernemental)

Volet 3 : aspect politique

Acteurs favorisés :

*5 Au niveau du rôle des différents acteurs, comment percevez-vous l'approche du gouvernement ?

Questions facultatives :

-Globalement, vous considérez que la position gouvernementale en matière d'immigration est favorable à quels acteurs et pourquoi?

-Dans votre perspective, qui sont les acteurs clefs de l'intégration des immigrants et quels rôles chacun doit-il jouer ?

-Sentez-vous que le gouvernement vous donne la place qui vous revient à titre de partenaire de sa politique ?

Instances de consultation:

*6 Au sujet de la CPMT... : il semble que la politique donne beaucoup de place à la CPMT dans l'établissement des besoins du marché du travail. Quel est votre point de vue à ce sujet?

Question facultative :

-Quelles sont actuellement les instances de consultation auxquelles votre organisation participe en lien avec l'enjeu de l'intégration des personnes immigrantes ?

*7 Globalement : Comment analysez-vous le processus de mise en place de la politique ?

En terminant :

-Comment un tel document s'écrit? Qui participe? D'où proviennent les positions énoncées ?

(Concertation, assemblée, comité, relecture, dg ?)

-Quel a été votre rôle dans ce processus ?

REMERCIEMENTS ET SIGNATURE DU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

RÉFÉRENCES

Accueil-parrainage Outaouais (APO) (2015). *Mémoire présenté par Accueil-Parrainage Outaouais à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de la consultation « Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion »*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) (2015). *Réflexion sur la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Anderson, J. E. (1979). *Public Policy Making : An introduction*. (2^e ed.). New York : Holt, Rinehart and Wilson.

Association du barreau canadien (ABC). (2015). Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI) (2015). *Observations et commentaires de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration sur les documents intitulés Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Béland, D. (2002). Néo-institutionnalisme historique et politiques sociales : une perspective sociologique. *Politique et Sociétés*, 21(3), 21-39. <http://id.erudit.org/iderudit/000495ar>.

Belkhdja, C. (2011). *D'ici et d'ailleurs. Regards croisés sur l'immigration*. Moncton: Perce-neige.

Belkhouja, C., Traisnel, C. (2011). Une communauté nationale assiégée? Le constat des «nouveaux penseurs de sensibilité conservatrice» en France et au Québec. Dans Labelle, M., Couture, J. et Remiggi, F.W.(dir.), *La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*. (p.124-144). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bernier, L. et Lachapelle, G. (2010). L'étude des politiques gouvernementales. [Chapitre de livre]. Dans S. Paquin, L. Bernier, G. Lachapelle (dir.), *L'analyse des politiques publiques* (p. 9-35). Montréal : Presses de l'université de Montréal.

Boisvert, Y. et Brodeur, M. (2010). L'éthique publique à la jonction de la sociologie de l'action publique. Dans Paquin, S., Bernier, L. et Lachapelle, G. (dir.), *L'analyse des politiques sociales* (p.76-101). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Bouchard, G. (2012). *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*. Montréal: Boréal.

Bouchard, G. (2011). Ce qu'est l'interculturalisme. *McGill Journal of Law*, 56 (2), 395-468. Récupéré de : <http://id.erudit.org/erudit/1002371ar>.

Bouchard, G. et Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*. Rapport. Commission de Consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différentes culturelles (CCPARDC). Québec.

Boudarbat, B. et Grenier, G. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Rapport de recherche remis au Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI). Montréal : Cirano.

Boulet, M. (2016). *L'intégration des immigrants au marché du travail à Montréal : défis, acteurs et rôle de la Métropole*. Rapport de recherche remis à la ville de Montréal. (2016RP-11). Montréal : Cyrano.

Carrefour Jeunesse Emplois de l'Outaouais (2015). *Historique en bref*. Récupéré le 12 décembre 2016 de <http://cjeo.qc.ca/qui-sommes-nous/notre-historique/>.

Castel, R. (2000). Cadrer l'exclusion. Dans Karsz, S. (dir.), *L'exclusion. définir pour en finir* (p. 35-60). Paris : Dunod.

Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (2015). *Pour une politique d'immigration structurée autour de la pérennité du français*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Centre d'études ethniques des universités montréalaises. (2015, février). *Colloque Les trajectoires socioéconomiques des immigrants : quel rôle pour les divers acteurs?*

Programmation du colloque, Hôtel Gouverneur Place Dupuis, Montréal, 26 et 27 février 2015. Montréal : Centre d'études ethniques des universités montréalaises.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) (2015). *Recommandations de la chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations relatives à la nouvelle politique d'immigration de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Chambre de commerce latino-américaine du Québec (CCLAQ) (2015). *Réflexion sur la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Chicha, M.-T., Charest, E. (2008). L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux. *Choix IRPP*, 14 (2), p. 3-62.

Chicha, M.-T. (2009). *Le Mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal*. Université de Montréal et Centre Métropolis du Québec-immigration et métropoles.

Chicha, M.-T. (2012). Discrimination systémique et intersectionnalité: la déqualification des immigrantes à Montréal. [Document électronique]. *Canadian Journal of Women and the Law*, 24 (1), 82-113.

Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) (2017). *Liste des membres*. Récupéré le 27 juin 2017 de : <http://www.cpmt.gouv.qc.ca/organisations/membres.asp>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015a, 30 janvier). *Audition - Centre multiethnique de Québec inc. (CMQ)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/audiovideo-55633.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015b). *Rapport Consultations particulières et auditions publiques sur les documents intitulés Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Procès-verbaux des séances des 28, 29, 30 janvier 2015 et des 2, 3, 5, 10 février 2015. QUÉBEC. Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 779-20150217. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/crc/mandats/Mandat-26361/index.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015c, 28 janvier). *Audition - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55537.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015d, 29 janvier). *Audition - Confédération des syndicats nationaux (CSN)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55603.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015e, 28 janvier). *Audition - Actions interculturelles de développement et d'éducation inc. (AIDE)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55533.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015f, 28 janvier). *Audition - Chambre de commerce latino-américaine du Québec (CCLAQ)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55535.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015g, 28 janvier). *Audition - Regroupement interculturel de Drummondville (RID)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55551.html>.

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015h, 02 février). *Audition - Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55665.html>

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015i, 28 janvier). *Audition - Service intégration travail Outaouais (SITO)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55555.html>

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015j, 29 janvier). *Audition - Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55573.html?support=video>

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015k, 29 janvier). *Audition - Conseil du patronat du Québec (CPQ)*. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55601.html>

Commission des relations avec les citoyens (CRC). (2015l, 05 février). *Audition - Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)*, Récupéré de :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-55771.html>

Confédération des syndicats nationaux (CSN) (2015). Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens sur les documents intitulés Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) (2015). *Mémoire CIQ relatif au document vers une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Conseil du patronat du Québec (CPQ) (2015a). *Commentaires du Conseil du patronat du Québec sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Conseil du patronat du Québec (CPQ) (2015b). *Le Bulletin de la prospérité du Québec 2015*. Service de la recherche. Montréal.

Contandriopoulos, A.-P., Champagne, F., Potvin, L., Denis, J.-L., Boyle, P. (2005). *Savoir préparer une recherche. La définir, la structurer, la financer*. Montréal : Gaëtan Morin.

Corin, (2014). Se regarder depuis l'horizon. Dans Haince, M.-C., El-Ghadban, Y., Benhadjoudja, L. (dir.), *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après ?* (p.105-118). Montréal : Mémoire d'encrier.

Côté, C. (2010). L'espace public, les médias et l'ordre du jour politique. Dans Paquin, S., Bernier, L. et Lachapelle, G. (dir.), *L'analyse des politiques publiques* (p. 103-124). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Cousineau, J.-M., Boudarbat, B. (2009). La situation économique des immigrants au Québec. *Relations industrielles*, 64(2), 230-249.

Crête, J. (2003). *Hommage à Vincent Lemieux. La science politique au Québec. Le dernier des maîtres fondateurs*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Dallaire, B., McCubbin, M. (2008). Parlons d'inclusion sociale. La théorie et la recherche à propos des personnes aux prises avec des handicaps psychosociaux. Dans Gagnon, E., Pelchat, Y., Édouard, R. (dir.) *Politiques d'intégration, rapports d'exclusion*. Action publique et justice sociale (p. 251-266). Québec : Presses de l'Université Laval.

Daniel, D. (2006). La politique d'immigration du Québec. Dans Crête, J. (dir.), *Politiques publiques : le Québec comparé*, (p.43-69). Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.

Dubet, F. (2014). *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*. Paris : Seuil.

Dubet, F., Lapeyronnie, D. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.

Dubreuil, B., Marois, G. (2011). *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*. Montréal: Boréal.

Eid, P. (2012). «Les inégalités "ethnoraciales" dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination. *Recherches sociologiques*, vol. 53 (no 2.), p. 415-450. Récupéré de : <http://id.erudit.org/iderudit/1012407ar>.

Fassin, D., Morice, A. (2001) Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers entre déni d'existence et reconquête d'un statut. Dans Schnapper, D. (dir.) *Exclusions au cœur de la cité* (p.261-310). Paris : Anthropos.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) (2015). *Mieux arrimer immigration et emploi. Propositions pour la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) (2015). *Vers une politique d'immigration. Pour servir la performance économique du Québec*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) (2015). *Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens concernant les consultations particulières sur les documents intitulés Vers une nouvelle politique québécoise en matière*

d'immigration, de diversité et d'inclusion. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/documents-deposes.html>

Gagnon, B. (2010). Introduction. Dans Gagnon, B (dir.), *La diversité québécoise en question* (p. 11-23). Montréal : Québec-Amérique.

Gagnon, E., Saillant, F. (2009) La question de l'exclusion sociale : généalogie et enjeux. Dans Gagnon, E., Pelchat, Y., Clément, M., Saillant, F. (dir.) *Exclusions et inégalités sociales. Enjeux et défis de l'intervention publique* (p.1-27). Québec : Presses de l'Université Laval.

*Garon R., Lapointe M.-C. (2007). *La participation des communautés linguistiques et des personnes issues de l'immigration à la vie culturelle au Québec*. Document inédit. Québec : Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Gaudet, E. (2011) *Relations interculturelles. Comprendre pour mieux agir* (2^e éd.). Montréal : Modulo.

Guillemette, F., Luckerhoff, J. (2012) *Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Grenier, G. (2008). *L'apport économique de l'immigration: la situation dans le monde, au Canada et au Québec*. Rapport de recherche. Université d'Ottawa.

Grubel, H. (2013). *Canada's immigrant selection policies: Recent records, marginal changes and needed reforms*. Fraser Institut. Récupéré de : <http://www.fraserinstitute.org>.

Hage, G. (2000). *White nation; fantasies of white supremacy in a multicultural society*. New-York: Routledge.

*Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25, p. 275-296.

Hérard, J. (2009). *L'analyse du parcours de quatre hommes itinérants à Montréal: l'auto-exclusion comme modalité de survie*. Rapport de maîtrise. Université du Québec à Montréal.

Huberman, A. M., Miles, M. B. (1991). *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : De Boeck Université.

Immigration (1999). Dans Akoun, A., Ansart, P. (dir.) *Dictionnaire de la sociologie* (p.271-272). Tours : Le Robert-Seuil.

*Institut de la statistique du Québec (2001). *Portrait social du Québec : données et analyse, édition 2001*. Québec, Collection les conditions de vie.

Institut de la statistique du Québec (2010), *Conditions de vie, Portrait social du Québec : données et analyses*. Récupéré de www.stat.gouv.qc.ca.

Institut de la statistique du Québec (2011). *Travail et rémunération, participation des immigrants au marché du travail en 2009*. Récupéré de www.stat.gouv.qc.ca.

Institut de la statistique du Québec (2014). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2014*. Récupéré de www.stat.gouv.qc.ca.

Journet, P. (2014, 18 février). Immigration: sus au «premier arrivé, premier servi». *La Presse*. Récupéré de : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201402/18/01-4740160-immigration-sus-au-premier-arrive-premier-servi.php>.

Journet, P. (2015, 18 mars) Mieux choisir les immigrants. *La Presse*. Récupéré de : http://plus.lapresse.ca/screens/5fb61955-7570-4158-b29a-5fc9a1e392cd%7C_0.html.

Keeley, B. (2009). *Les migrations internationales. Le visage humain de la mondialisation*. Paris : OCDE.

Kingdon, J. W. (1995). *Agendas, alternatives and public policies* (2^e éd.). New York : Longman.

Knoepfel, P., Larrue, C., Varone, F., Savard, J.-F. (2015). *L'analyse et le pilotage des politiques publiques*. (3^e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Labelle, M., Field, A.-M., Icart J.-C. (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*. Document de travail. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC). Université du Québec à Montréal.

Labelle, M., Rocher, F., Antonius, R. (2009). *Immigration, diversité et sécurité. Les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec*. Québec : Presses universitaires du Québec.

Labelle, M. (2012). L'instrumentalisation des valeurs dans le débat sur la diversité, l'identité nationale et la citoyenneté au Québec. Dans Labelle, M., Couture, J. et Remiggi, F.W.(dir.), *La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*. (p.344-363). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Lacoursière, J. (1996). *Histoire populaire du Québec, tome 2. De 1791 à 1841*. Québec: Septentrion.

Legault, G., Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle* (2^e éd.). Montréal : Gaétan Morin.

Lemieux, V., (1999). *Les réseaux d'acteurs sociaux*. Paris : Presse Universitaire de France.

Lemieux, V. (2000). *À quoi servent les réseaux sociaux ?* Québec : Éditions de l'Institut Québécois de Recherche sur la Culture.

Lemieux, V. (2001). *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Lemieux, V. (2003). Les politiques publiques et les alliances d'acteurs. [Chapitre de livre]. Dans V. Lemieux, P. Bergeron, C. Bégin, G. Bélanger (dir.), *Le système de santé au Québec* (p.119-143). Québec : Presses de l'Université Laval.

Lemieux, V., Ouimet, M. (2004). *L'analyse structurale des réseaux sociaux*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Lemieux, V. (2009). *L'étude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*. (3^e éd.). Québec : Presses de l'Université Laval.

Loriol, M. (1999). Qu'est-ce que l'insertion ? , Entre pratiques institutionnelles et représentations sociales. Dans Loriol, M. *Qu'est-ce que l'insertion? Proposition pour la formalisation théorique d'une notion pratique* (p. 7-26). Paris : L'Harmattan.

Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) (2015). *Positionnement de MEQ dans le cadre des consultations publiques 2015 Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. L'adéquation formation-emploi au coeur de l'intégration économique*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

*Marhraoui, A. (2004). *Nationalisme et diversité ethnoculturelle au Québec (1990-2000). Divergence et convergence à propos du projet de citoyenneté québécoise*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.

Meintel, D. (2014). Une Charte contre tous. Dans Haince, M.-C., El-Ghadban, Y., Benhadjoudja, L. (dir.), *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après ?* (p.39-53). Montréal : Mémoire d'encrier.

Meny, Y., Thoenig, J.-C. (1989). *Politiques publiques*. Paris : Presses Universitaires de France.

Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) (1990a). *Au Québec. Pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Direction des communications.

Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) (1990b). *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. Document de réflexion et d'orientation*. Montréal : Direction des communications.

*Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) (2006a). *Rapport du groupe de travail sur la pleine participation des communautés noires*. Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006b). *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination: document de consultation*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications.

Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) (2012). *Objectif Intégration. Guide d'animation*. Québec.

Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) (2013). *Tableau sur l'immigration permanente au Québec 2008-2012*. Québec : Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) (2014a). *L'immigration au Québec: le rôle du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*. Document de référence. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications.

Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) (2014b, 12 août). [Fil de presse]. *Nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. La ministre Kathleen Weil amorce ses rencontres régionales à Sherbrooke*. Récupéré de : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2208122743>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) (2014c). *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Québec. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications.

Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) (2014d, 11 juin). [Communiqué] *Rapport du Vérificateur général du Québec 2014-2015 Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion affiche une excellente performance*. Récupéré de : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20140611.html>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2014e, 23 octobre). [Communiqué]. *Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion réorganise la gestion de ses activités régionales d'intégration*. Récupéré de : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20141023.html>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2015a, 11 février). [Communiqué]. *Nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. La ministre Kathleen Weil prête à poursuivre le travail pour doter le Québec d'une nouvelle politique et d'une stratégie d'action.* Récupéré de : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20150211.html>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2015b). *Ensemble, nous sommes le Québec. Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021.* Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2015c). *Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.* Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2015d, 29 octobre). [Communiqué]. *La ministre Kathleen Weil dépose le Plan d'immigration pour l'année 2016.* Récupéré de : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=diffuseurs&listeDiff=327&type=1&Page=3&idArticle=2310296335>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2016a, 07 mars). [Communiqué]. *La ministre Kathleen Weil dévoile la nouvelle politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.* Récupéré de : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20160307.html>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2016b, 27 janvier). [Communiqué]. *Consultation particulière sur la Loi sur l'immigration au Québec. La ministre Kathleen Weil veut établir un système d'immigration concurrentiel et d'avant-garde en 2017.* Récupéré de : <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20160127.html>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2016c, 14 juin). [Communiqué]. *Planification de l'immigration au Québec 2017-2019 - La consultation publique est officiellement lancée.* Récupéré de : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=diffuseurs&listeDiff=47&type=1&Page=2&idArticle=2406143894>.

Ministère de l'Immigration, de la diversité culturelle et de l'inclusion (MIDI) (2016d, 20 avril). [Communiqué]. *Une transformation bien amorcée en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.* Récupéré de : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2404204237>.

*Ministère des Relations communautaires et de l'immigration (MRCI) (2004). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2001 : caractéristiques générales.*

Recensement de 2001 : données ethnoculturelles. Direction de la population et de la recherche.

Monnot, L. (2012). *La politique de sélection des immigrants du Québec. Un modèle enviable en péril*. Montréal: Hurtibise.

Paillé, P., Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3^e éd.). Paris : Armand Colin.

Palard, J. (2006). Mutation démographique et avenir politique du Québec. Vers une involution tranquille. Dans Crête, J. (dir.) *Politiques publiques : le Québec comparé* (p.17-42). Saint-Nicolas : Les Presses de l'Université Laval.

Paugam, S. (1999). Exclusion sociale. Dans Akoun, A., Ansart, P. (dir.) *Dictionnaire de la sociologie* (p.207-208). Tours : Le Robert-Seuil.

Paugam, S., Van Zanten, A. (2001). Constructions identitaires et rapports sociaux dans une cité défavorisée de la banlieue parisienne. Dans Schnapper, D. (dir.), *Exclusions au cœur de la cité* (p.19-68). Paris : Anthropos.

Paugam, S. (2008). *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France.

Posca, J. (2016). *Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques, note socioéconomique, 16 p.

Piché, V. (2005). Immigration, mondialisation et diversité culturelle : comment «gérer» la diversité ? *Diversité urbaine*, vol. 5, no 1, p.7-27.

Quivy, R. et L. Van Campenhoudt (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4^e éd.). Paris: Dunod.

Rea, A., Tripiet, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : La découverte.

Regroupement des Carrefours Jeunesse Emploi (2015). *Un partenaire gagnant pour la jeunesse*. Mémoire présenté dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec. Récupéré le 12 décembre 2016 de <http://www.rcjeq.org/le-rcjeq/publications/memoire-du-rcjeq-2015/>.

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) (2015). *Mémoire du ROCAJQ*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

*Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J.-F., Gagné, B. (2001). *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Sainte-Foy : Les Publications du Québec.

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec (2016a, 10 mai). *Invitation aux médias : plus de 10 000 personnes immigrantes attendues à la 5e édition du salon de l'immigration et de l'intégration au Québec*. [Communiqué]. Récupéré le 12 décembre 2016 de http://salonimmigration.com/wp-content/uploads/siiq_avis-aux-me%CC%81dias.pdf.

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec (2016b). *Liste des exposants*. Récupéré le 12 décembre 2016 de <http://www.salonimmigration.com/exposants/>.

Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration?* Mesnil-sur-l'Estrée : Gallimard.

Schnapper, D. (2001). Introduction. Dans Schnapper, D. (dir.), *Exclusions au cœur de la cité* (p.1-18). Paris : Anthropos.

Service d'aide aux néo-canadiens (SANC) (2015). *Mémoire soumis dans le cadre de la consultation sur une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Service intégration travail Outaouais (SITO) (2015). *20 ans d'amélioration continue*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) (2015). *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion : pour une immigration citoyenne*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.. de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiés et immigrants (TCRI). (2015a, 28 juin). *L'austérité s'abat de plein fouet sur l'offre de services d'accueil aux nouveaux immigrants* [Communiqué]. Récupéré le 08 octobre 2016 de : [http://www.tcric.ca/communiqué/28 juin 2015](http://www.tcric.ca/communiqué/28%20juin%202015).

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2015b). *Vers un Québec plus inclusif, riche de sa diversité*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de la consultation publique visant à doter le Québec d'une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/memoires-deposes.html>

Tripier, M, (1999). Immigration. Dans Akoun, A., Ansart, P. (dir.) *Dictionnaire de la sociologie* (p. 271-272). Tours : Le Robert-Seuil.

Vaillancourt, Y. (2009). Vers un état stratège partenaire de la société civile. [Chapitre de livre]. Dans L. Côté, B. Lévesque, G. Morneau (dir.), *État stratège et participation citoyenne* (p. 235-274). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Vatz Laaroussi, M. (2009). *Mobilité, réseaux et résilience : le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Vérificateur général du Québec. *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome I*. Récupéré de : http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_index.aspx.

Vézina, R. (2010, 3 août). Deux travailleurs pour un retraité. *Les Affaires*. Récupéré de : <http://www.lesaffaires.com/blogues/rene-vezina/deux-travailleurs-pour-un-retraite/516980>.

Weil, K. (2015) *Liste des personnes rencontrées dans le cadre des consultations sur la diversité et l'inclusion*. Document déposé à la Commission des relations avec les citoyens. Récupéré de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-26361/documents-deposes.html>.

Weil, K., Rotiroti, F. (2016, 07 mars). *Dévoilement de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, Ensemble, nous sommes le Québec, et de sa stratégie d'action*. Communication présentée au marché Bonsecours, Montréal.

Wihtol De Wenden, C. (2012). *Atlas des migrations. Un équilibre mondial à inventer*. Paris: Autrement.

Zhu, N. et Batisse, C. (2011). L'inégalité, la pauvreté et l'intégration économique des immigrants au Canada depuis les années quatre-vingt-dix. *L'actualité économique*, 87(3), p. 227-268.